



RAPPORT FINAL SUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET PRÉSIDENTIELLES DE 2014 EN TUNISIE

RAPPORT FINAL SUR LES ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES ET PRÉSIDENTIELLES
DE 2014 EN TUNISIE



Les missions d'observation de l'Institut National Démocratique durant les élections législatives et présidentielles tunisiennes de 2014 ont été rendues possibles par des subventions fournies par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), l'Initiative de Partenariat avec le Moyen-Orient (MEPI) du Département d'État Américain, et le Ministère Canadien des Affaires Etrangères, Commerce et Développement (DFATD). Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflète pas nécessairement les avis d'USAID, MEPI ou DFATD.

Table des matières

I.	A propos du NDI	5
II.	Liste des acronymes et termes	6
III.	Remerciements	7
IV.	Résumé	9
V.	Aperçu de la mission	15
VI.	Contexte politique	19
VII.	Résultats et observations	21
	Cadre juridique	21
	Administration des élections	22
	Inscription des électeurs	25
	Figure 1 : Inscription des électeurs	26
	Inscription des candidats	28
	Figure 2 : Inscription des candidats, élections législatives	29
	Figure 3 : Les femmes comme candidates en têtes de listes des partis politiques, élections législatives	29
	Figure 4 : Enregistrement des candidats, élections présidentielles	31
	L'éducation des électeurs	32
	Campagnes électorales	34
	Financement des campagnes	39
	Figure 5: Processus de détermination des enveloppes de financement public et limites des dépenses	40
	Médias	43
	Jour des élections	44
	Figure 6: Dates des élections	45
	Figure 7: Taux officiel de participation par élection	47
	L'observation citoyenne	52
	Résultats	54
	Figure 8: Résultats des élections législatives	56
	Figure 9: Résultats du premier tour des élections présidentielles	57
	Figure 10: Résultats du second tour des élections présidentielles	59
	Figure 11: Proportion de bulletins nuls et bulletins blancs	59
	Sécurité	59
	Participation politique des femmes	61
	Figure 12: Les femmes parlementaires par région et par parti	64
	Figure 13: Personnel de l'ISIE selon le rôle et le genre	67

Figure 14: Participation des femmes comme agents de vote et agents électoraux, premier tour des élections présidentielles	67
La participation politique de la jeunesse	68
Figure 15: Nombre de jeunes députés par parti	69
VIII. Recommandations	71
IX. Annexes	77
Liste des observateurs	79
Carte des circonscriptions électorales de la Tunisie	84
Résultats des élections législatives par circonscription	85
Résultats du second tour des élections présidentielles par circonscription	87

Pour la déclaration préélectorale du NDI et les déclarations électorales le jour de l'élection de chaque tour d'élection, veuillez consulter le site web du NDI: www.ndi.org

I. A propos du NDI

L'Institut National Démocratique (NDI) est une organisation non gouvernementale, non partisane et à but non lucratif qui répond aux aspirations des peuples du monde entier désireux de vivre dans une société démocratique reconnaissant et promouvant les droits humains fondamentaux.

5

Depuis sa création en 1983, le NDI œuvre avec ses partenaires locaux pour soutenir et renforcer les institutions et pratiques démocratiques en renforçant les partis politiques, les organisations civiques et parlementaires, en favorisant la tenue d'élections libres et en encourageant la participation des citoyens, la transparence et la responsabilité des gouvernements.

Avec l'aide des membres de son personnel et des professionnels bénévoles de plus de 100 pays, le NDI rassemble des individus et groupes pour échanger leurs idées, connaissances, expériences et expertises. Les partenaires bénéficient d'une large exposition aux meilleures pratiques en matière de développement démocratique international, ces pratiques peuvent être adaptées aux besoins de leurs pays respectifs. L'approche multinationale du NDI insiste sur le fait que même s'il n'existe pas de modèle démocratique unique, certains principes fondamentaux sont tout de même partagés par toutes les démocraties.

Le travail de l'Institut soutient les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il promeut également le développement des voies institutionnelles de la communication entre les citoyens, les institutions politiques et les élus, et renforce leur capacité à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens. Pour plus d'informations sur le NDI, veuillez consulter le site www.ndi.org.

II. Liste des acronymes et termes

6

Afek Tounes	Horizons de Tunisie
Al Amen	Parti de Sureté
Al Joumhour	Parti Républicain
Al Moubadara	L'Initiative / L'Initiative Nationale Destourienne
ARP	Assemblée des Représentants du Peuple
CPR	Congrès pour la République
DFATD	Gouvernement du Canada : Ministère des Affaires Etrangères, Commerce et Développement
Ennahdha	Mouvement pour la Renaissance
Ettakatol	Le Front
HAICA	Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle
IRIE	Instance Régionale Indépendante pour les Elections
ISIE	Instance Supérieure Indépendante pour les Elections
Jabha Chaabia	Front Populaire
MEPI	Initiative de Partenariat avec le Moyen-Orient
ANC	Assemblée Nationale Constituante
NDI	Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales
Nidaa Tounes	Appel de la Tunisie
PH	Personnes handicapées
TND	Dinar tunisien
UPL	Union Patriotique Libre
UPT	Union pour la Tunisie
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
USD	Dollar américain
Wafa	Mouvement pour la Loyauté

III. Remerciements

Le NDI exprime sa gratitude à chacun des 109 délégués internationaux qui ont servi d'observateurs électoraux le jour de l'élection, d'observateurs électoraux à long terme, et de membres d'une mission préélectorale, pour le temps et l'expertise qu'ils ont apportés volontairement pour contribuer à la réussite de cette mission.

Le NDI est également reconnaissant pour les efforts des fonctionnaires du gouvernement, les candidats, le personnel électoral, les dirigeants des partis politiques et les membres et militants civiques pour leur contribution à cette mission. Par ailleurs, le NDI exprime sa gratitude aux citoyens tunisiens pour l'accueil chaleureux et la coopération qu'ils leur ont offerts tout au long de la mission.

L'Institut tient à remercier en particulier l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) de la Tunisie pour l'accréditation de l'Institut pour mener cette mission internationale d'observation des élections et pour son esprit de coopération manifesté tout au long du processus électoral.

Le NDI exprime également sa gratitude à l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), l'Initiative de Partenariat avec le Moyen-Orient (MEPI) du Département d'État Américain, et le Ministère Canadien des Affaires Etrangères, Commerce et Développement (DFATD), qui ont financé le travail de la mission et ont soutenu les programmes d'aide à la démocratie du NDI en Tunisie.

IV. Résumé

Environ quatre ans après la descente des Tunisiens dans les rues pour exiger un changement politique, les élections législatives et présidentielles de 2014 ont constitué une étape importante dans la transition démocratique du pays. Dans le cadre d'une nouvelle Constitution démocratique, les électeurs se sont rendus aux urnes pour choisir les dirigeants de leur pays pour les cinq prochaines années. Les citoyens ont exprimé librement leur volonté dans les urnes et se tournent maintenant vers les nouveaux dirigeants du pays pour montrer comment le nouveau système politique peut produire des changements positifs dans leur vie quotidienne.

Pour observer impartialement toutes les étapes du processus électoral et démontrer le soutien de la communauté internationale au développement d'un processus politique démocratique en Tunisie, le NDI a mené une vaste mission internationale d'observation électorale. La mission a été menée par le déploiement d'une équipe d'évaluation préélectorale et des délégations pour observer le vote pendant chacun des trois jours des élections : le 26 octobre pour les élections législatives ; le 23 novembre pour le premier tour des élections présidentielles ; et le 21 décembre pour le second tour des élections présidentielles. L'Institut a également déployé des observateurs à long terme à travers le pays pendant sept mois durant tout le processus électoral. Le jour du scrutin, chaque délégation a publié des déclarations préliminaires qui, en plus des résultats du jour des élections, ont également inclus les observations des périodes préélectorales et de campagne.



Les observateurs du NDI rencontrent le personnel du scrutin à Bizerte lors des élections législatives.

Les élections de 2014 ont respecté les normes internationales et ont été caractérisées par un certain nombre d'évolutions positives bâties sur le succès de la première élection démocratique en Tunisie, l'élection de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC), le 23 octobre, 2011. La commission électorale indépendante a joué un rôle de premier plan dans ce cadre. Dissoute après l'élection de 2011, la commission a été reconstituée pour organiser les élections de 2014, cette fois comme une institution permanente avec neuf membres actifs dotés d'un mandat de cinq ans. En plus de s'établir comme organe permanent, la commission fait face à la tâche ardue d'organiser jusqu'à trois jours d'élections—les élections législatives, le premier tour des élections présidentielles, et le second tour des élections, si nécessaire—avant la fin de l'année 2014 conformément à la Constitution.

Malgré ce défi, l'ISIE et son personnel ont réussi à gérer trois élections bien organisées qui ont gagné la confiance des électeurs et des candidats. La commission a tenté de maintenir l'atmosphère de consensus établie par les politiciens de la Tunisie tout au long de la période de transition. Grâce en partie aux efforts d'autoévaluation continue de son travail après chaque jour de l'élection, les petits problèmes de procédures électorales qui ont eu lieu pendant les élections législatives, ont été considérablement améliorés lors du second tour de la présidentielle. Les irrégularités et incidents procéduraux étaient mineurs, isolés et peu susceptibles d'avoir une incidence importante sur le résultat des élections.



Les observateurs du NDI rencontrent le personnel du scrutin à Bizerte lors des élections législatives.

Bien que les processus du jour du scrutin aient été considérablement bien organisés, l'administration électorale a lutté pour assurer l'éducation appropriée des électeurs et la sensibilisation du public. Les campagnes officielles de sensibilisation des électeurs ont été menées de façon intermittente et auraient pu bénéficier d'un plus grand investissement en ressources et en attention, et davantage de collaboration avec la société civile. Les défis de la communication et de l'organisation interne de l'ISIE—en particulier entre le niveau national et les circonscriptions—ont produit une grande confusion chez les candidats et les groupes de la société civile

sur les procédures électorales. À la demande des groupes d'observateurs, l'ISIE a entrepris des efforts pour améliorer sa publication d'informations sur le processus et ses résultats au cours des cycles électoraux.

Les élections ont enregistré la participation active des citoyens en tant que candidats, électeurs, observateurs et responsables du scrutin. A mesure que les élections approchaient, beaucoup craignaient que les citoyens s'abstiennent de participer en raison de leur insatisfaction croissante vis-à-vis de la politique. L'absence d'une option d'inscription des électeurs le jour même du scrutin a diminué le nombre total d'électeurs éligibles, bien que près d'un million de nouveaux électeurs se soient inscrits. Alors que le pourcentage de participation des électeurs inscrits n'a pas atteint les niveaux observés en 2011, celui des trois élections (allant de 60 à 67 %) s'est quand même avéré positif. Le taux de participation chez les jeunes s'est avéré particulièrement faible, ce qui rend l'engagement des jeunes une priorité pour les futures élections. Les jeunes ont été mieux représentés comme responsables des bureaux de vote et observateurs électoraux qu'ils ne l'étaient en tant qu'électeurs.

Un éventail de partis politiques, d'indépendants et de coalitions a participé aux élections. En comparaison à 2011, les candidats ont fait des progrès dans l'élaboration de plates-formes concrètes et de campagnes fondées sur les enjeux, bien que la campagne ait été fréquemment négative, en particulier lors des élections présidentielles. Les accusations mutuelles et les plaintes entre adversaires politiques, en particulier concernant l'achat de voix et les infractions financières, étaient monnaie courante, mais difficile à prouver. L'on a également porté beaucoup attention aux allégations de méconduite par les candidats présidentiels dans le but d'obtenir le nombre requis de signatures des électeurs pour être éligible. L'ISIE et le pouvoir judiciaire ont constamment démontré leur engagement à la neutralité politique dans le traitement de ces cas. D'autre part, la couverture médiatique des campagnes a été souvent perçue comme partielle.

La société civile, qui a joué un rôle influent tout au long de la transition politique du pays, a fortement contribué à la réussite des élections. Les groupes d'observateurs non-partisans ont suivi et rapporté chaque étape du processus électoral, et ont déployé lors de chaque élection des dizaines de milliers d'observateurs aux bureaux de vote. Le réseau



Affiches des candidats aux présidentielles à l'extérieur d'un bureau de vote.

d'observateurs, Mourakiboun, a mené une observation basée sur les statistiques, y compris une tabulation parallèle des votes pour les élections présidentielles qui semblaient contribuer à une plus grande confiance dans le processus et le résultat. Partout à travers le pays, les organisations de la société civile ont utilisé leurs modestes ressources pour sensibiliser les électeurs et encourager leur participation.

Les résultats des élections ont servi de test important pour les dirigeants politiques de la Tunisie par rapport à une alternance pacifique au pouvoir. Alors que certains candidats ont soulevé des cas d'actes répréhensibles et ont déposé des appels en justice, ils ont accepté universellement les résultats officiels des élections comme annoncés par l'ISIE. Tandis que l'absence d'un seuil de représentation dans la législature a permis un certain degré d'inclusion pour les petits partis politiques et les listes indépendantes, les cinq plus grands partis détiennent quand même la majorité des sièges. Grâce à une disposition exigeant l'alternance par genre sur les listes des candidats aux législatives, les femmes candidates ont remporté 31 % des sièges, ce qui constitue une modeste augmentation par rapport à 2011.

Les nouveaux dirigeants de la Tunisie peuvent se fonder sur les gains obtenus au cours de ces élections pour illustrer comment la démocratie peut apporter des changements positifs aux citoyens. Ils auront besoin de traduire leur légitimité à travers une gouvernance réceptive et crédible pouvant résoudre les problèmes économiques, la sécurité, et d'autres préoccupations majeures pour les citoyens. Les Tunisiens peuvent tirer parti de leur expérience avec le dialogue national et le débat inclusif ayant conduit à l'adoption de la nouvelle Constitution démocratique et l'organisation de ces élections qui constituent le fondement pour le pays à l'avenir.

Sur la base des observations faites par les délégations du NDI sur tout le processus électoral et dans l'esprit de coopération internationale, l'Institut propose les recommandations suivantes pour améliorer les futures élections et le processus démocratique de la Tunisie dans son ensemble :

Pour la législature :

1. Évaluer la loi électorale de 2014 pour améliorer la clarté, réduire les restrictions excessives sur les campagnes, et renforcer les sanctions pour dissuader les actes répréhensibles.
2. Débattre des mérites de l'adoption d'un seuil minimum de représentation des listes des candidats à l'assemblée législative.
3. Passer en revue les avantages et les inconvénients du système actuel des circonscriptions à l'étranger et envisager des modèles alternatifs réduisant le fardeau de la commission électorale.
4. Dans le cadre de la décentralisation, évaluer les mesures visant à renforcer les pouvoirs des tribunaux locaux pour statuer sur les questions électorales.
5. Revoir le calendrier et la séquence des futures élections pour parer contre la fatigue des électeurs, le chevauchement des échéances et du processus, et la pression sur la commission électorale.



Un électeur dans La Goulette montrant son doigt encre.

6. Consacrer des ressources pour renforcer l'ISIE à mesure qu'elle devient une institution permanente.
7. S'efforcer pour assumer les responsabilités constitutionnelles de l'organisme comme institution clé dans la démocratie émergente de la Tunisie à travers la législation sensible, le contrôle approfondi de l'exécutif, et la représentation plus efficace des intérêts des citoyens.

Pour l'ISIE :

8. Passer en revue en profondeur le système d'inscription des électeurs en cours et envisager des stratégies pour augmenter le nombre des électeurs inscrits pour les élections municipales à venir. Consacrer davantage de ressources à la sensibilisation du public au processus d'inscription des électeurs.
9. Consacrer plus d'attention et de ressources à une initiative soutenue et approfondie de l'éducation des électeurs commençant par l'ouverture de la période électorale et se basant sur les partenariats avec la société civile. Prioriser la sensibilisation des jeunes, des analphabètes, et des électeurs vivants dans les zones rurales.
10. Continuer à développer et à mettre en œuvre de nouvelles pratiques pour une plus grande transparence dans la prise de décision et des procédures internes de l'ISIE, ainsi que la publication complète et en temps opportun de l'information liée aux élections.



Un témoin des élections aide un électeur à Bizerte à trouver son bureau de vote.

11. Coordonner la communication entre l'administration électorale aux niveaux national et local et s'assurer que les administrations locales disposent de moyens suffisants.

12. Communiquer plus souvent et clairement avec les participants politiques et les groupes de la société civile sur tous les aspects du processus électoral et déployer du personnel au niveau des circonscriptions pour répondre aux demandes.

13. Renforcer la capacité de surveillance des violations électorales et s'assurer que la documentation de ces dernières est suffisamment préparée pour vérification par le pouvoir judiciaire.

Pour les partis politiques et les candidats :

14. Poursuivre des stratégies pour une meilleure participation des citoyens aux prochaines élections municipales et créer des voies pour doter une nouvelle génération de dirigeants de la capacité de se présenter comme candidats.
15. Prendre des mesures pour renverser la tendance de désaffection politique des citoyens en orientant les futures campagnes électorales autour des plates-formes politiques concrètes qui partagent une vision positive de l'amélioration du pays, plutôt que d'une campagne basée sur une rhétorique négative ou la peur.

16. Faire preuve d'engagement pour respecter les mesures d'encadrement et de soutien juridiques pour renforcer la commission électorale et la capacité de la justice à faire respecter la loi et à sanctionner les actes répréhensibles.

Pour la société civile :

17. Travailler d'une manière collaborative pour présenter les conclusions du processus électoral de 2014, apporter des idées à l'assemblée législative lors de la rédaction de la législation sur la décentralisation et les élections municipales, et se préparer à observer ces élections.
18. Organiser des activités d'éducation civique en cours entre les élections, ciblant en particulier les groupes marginalisés, notamment les jeunes, les femmes et les habitants des zones rurales. Inciter l'ISIE avant la prochaine période électorale à examiner les opportunités de collaboration sur une initiative éducative globale et cohérente des électeurs.
19. Éviter le chevauchement des initiatives lors des élections futures en se concentrant sur les forces respectives.

Pour les médias :

20. Consacrer plus d'attention pour assurer une couverture exacte et équilibrée du processus électoral.

V. Aperçu de la mission

Les objectifs de la mission d'observation électorale internationale du NDI en Tunisie étaient d'observer d'une manière impartiale toutes les étapes du processus électorale—y compris la période d'inscription des électeurs, la campagne électorale, le vote et le dépouillement des bulletins de vote le jour du scrutin, et la période post-électorale—et de démontrer l'intérêt de la communauté internationale dans le développement d'un processus politique démocratique en Tunisie. La mission a été menée à travers le déploiement d'une délégation d'évaluation préélectorale, des délégations pour observer les préparatifs et le vote pendant chacun des trois jours du scrutin, et le déploiement d'observateurs à long terme à travers le pays pour la durée du processus électorale.

La mission d'observation du NDI a reçu l'accréditation officielle de l'ISIE. La mission a été menée conformément à la loi tunisienne et la Déclaration de Principes relative à l'observation internationale d'élections, qui a été approuvée par 47 organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales dans le monde entier. Le NDI est reconnaissant de l'accueil et de la coopération réservés à la mission par les électeurs, les fonctionnaires électoraux, les candidats, les dirigeants et membres des partis politiques, les responsables gouvernementaux et les représentants des médias et la société civile. La mission du NDI a également coopéré avec d'autres missions d'observation internationales et groupes d'observation non-partisans des citoyens tunisiens, en particulier avec le partenaire local de l'Institut, Mourakiboun.



Les observateurs du NDI entrent dans un bureau de vote à Médenine lors du premier tour de l'élection présidentielle.

Le NDI a entrepris sa mission en juin 2014 en recrutant un observateur à long terme pour évaluer le processus d'inscription des électeurs. L'observateur a visité des centres d'inscription des électeurs dans les circonscriptions à travers la Tunisie et a rencontré les autorités électorales locales et nationales, les candidats et représentants de la société civile. Six observateurs à long terme supplémentaires ont rejoint



Leadership de la délégation au premier tour des élections présidentielles.

la mission en août 2014 et ont été déployés dans quatre endroits à travers le pays : Gafsa, Le Kef, Sousse et Tunis. Chaque équipe d'observateurs à long terme était chargée d'observer le processus électorale dans leurs régions comprenant chacune entre six et huit circonscriptions. Dans chacune des 27 circonscriptions en Tunisie, les observateurs à long terme ont rencontré les autorités électorales, les candidats, les groupes de la société civile, les médias et les citoyens. Ils ont également observé directement les efforts de préparation électorale, les événements de campagne, le vote les jours du scrutin, et la compilation des résultats des élections.

Le NDI a collaboré avec l'Institut Républicain International (IRI) pour organiser une délégation d'évaluation préélectorale du 9 au 12 septembre. La délégation était dirigée par Isabelle Durant, ancienne vice-présidente du Parlement européen, Robin Carnahan, ancienne secrétaire d'État du Missouri aux États-Unis, et Brad Smith, directeur de la Commission Annenberg-Dreier et ancien conseiller auprès de plusieurs membres du Congrès américain. La délégation a été accompagnée par Nicole Rowsell, directrice résidente du NDI en Tunisie, et Djordje Todorovic, directeur résident de l'IRI en Tunisie. Elle a évalué l'état des préparatifs électoraux, examiné les facteurs pouvant affecter l'intégrité du processus électoral et fait des recommandations ciblées pour soutenir des élections crédibles et pacifiques et rétablir la confiance du public dans le processus.

Pour chacune des trois élections, le NDI a déployé des observateurs électoraux à court terme pour assister les préparatifs préélectoraux et visiter les centres de vote pour observer le vote et le dépouillement du scrutin à travers le pays. Ces délégations d'observateurs étaient composées de représentants élus, de spécialistes régionaux, d'experts électoraux et de dirigeants de la société civile du monde entier. La taille, la composition et la couverture de la délégation de chaque jour de l'élection ont été comme suit :

- *Les élections législatives du 26 octobre* : Cinquante et un observateurs représentant 22 pays ont visité, le jour du scrutin, plus de 150 bureaux de vote dans 18 des 27 circonscriptions du pays. La délégation était dirigée par Darrell Dexter, ancien Premier ministre de la province canadienne de la Nouvelle-Écosse ; Zakia Khattabi, membre du Parlement belge ; et Kenneth Wollack, Président du NDI.



La délégation lors des élections législatives du 26 octobre.

- *Le premier tour des élections présidentielles du 23 novembre* : Soixante-quatre observateurs représentant 27 pays ont visité plus de 220 bureaux de vote dans 21 des 27 circonscriptions du pays. La délégation était dirigée par Olivia Chow, ancienne membre du Parlement de l'opposition officielle du Canada ; Ana Gomes, membre du Parlement européen du Portugal ; David E. Price, le Représentant des États-Unis, Démocrate de la Caroline du Nord, et Shari Bryan, vice-président du NDI.



La délégation lors du premier tour des élections présidentielles du 23 novembre

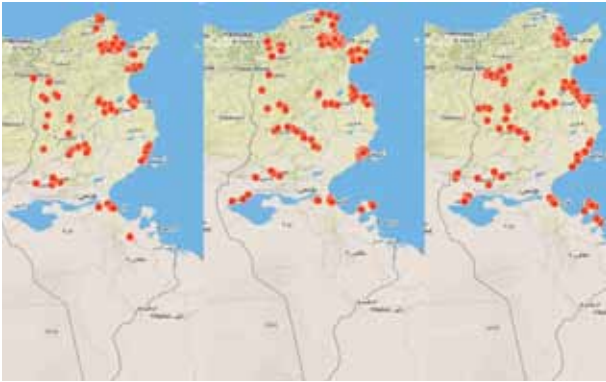
- *Second tour des élections présidentielles du 21 décembre* : Quarante-cinq observateurs représentant 21 pays, ont visité plus de 180 bureaux de vote dans 18 des 27 circonscriptions du pays. La délégation était dirigée par Darrell Dexter (voir ci-dessus) ; Ken Dryden, ancien ministre du Développement social du Canada ; Zakia Khattabi (voir ci-dessus) ; et Leslie Campbell, associé principal du NDI et le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord.

Le jour du scrutin, chaque délégation a publié des déclarations préliminaires qui, en plus des résultats du jour de l’élection, incluaient également les observations des périodes préélectorales et de campagne. Le lendemain de chaque élection, les délégations du NDI ont fait des déclarations lors des conférences de presse à Tunis couvertes par les médias tunisiens et internationaux, les militants de la société civile et les représentants des campagnes politiques. Ces déclarations ont également été diffusées en version papier et sur le site web du NDI. Après chaque élection, le NDI a rencontré les dirigeants de l’ISIE pour partager avec eux les conclusions de la délégation.



La délégation lors du second tour des élections présidentielles le 21 décembre à la conférence de presse le jour après les votes.

L’observation internationale des élections est devenue largement acceptée par les pays à travers le monde et elle joue maintenant un rôle important d’information des citoyens et de la communauté internationale sur la nature du processus électoral de chaque pays. Lorsque l’observation électorale internationale est menée conformément aux principes acceptés pour une évaluation impartiale, elle vise à améliorer l’intégrité des processus électoraux en encourageant les meilleures pratiques électorales et en dissuadant les actes répréhensibles. Par ailleurs, le but est d’identifier les problèmes et les irrégularités pouvant conduire à un ajustement efficace. Les observateurs électoraux internationaux sont accueillis par les pays à tous les stades de développement démocratique. La mission du NDI en 2014 en Tunisie repose sur les 30



Les bureaux de vote visités par les observateurs du NDI (de gauche à droite) les 26 octobre, 23 novembre et 21 décembre.

ans d'expérience de l'Institut dans l'observation de plus de 200 élections dans le monde, y compris les délégations de la Jordanie, du Maroc, de l'Égypte, du Liban, de la Mauritanie, de l'Algérie, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, et du Yémen.

VI. Contexte politique

Les élections législatives et présidentielles de 2014 en Tunisie étaient une étape importante dans la transition politique du pays. Depuis janvier 2011 et le renversement du régime autoritaire de l'ancien Président Zine El Abidine Ben Ali par un soulèvement populaire, le pays et ses nouveaux dirigeants ont réalisé d'importants progrès vers l'établissement d'institutions et de pratiques démocratiques. Une assemblée constituante de transition, dont les membres ont été choisis en octobre 2011 à travers la première élection démocratique du pays, a réussi à rédiger une nouvelle Constitution après plus de deux ans de délibération et de compromis.

Pendant cette période transitoire, un paysage dynamique de partis politiques a vu le jour. La Tunisie est passée d'un état à parti unique à plus de 90 partis politiques légalisés et une gamme de candidats indépendants rivalisant pour représenter leurs électeurs dans une assemblée législative élue. Un gouvernement de coalition dirigé par le parti Ennahdha a conduit le pays à travers la transition sous l'étroite surveillance des partis de l'opposition. En 2013, l'assassinat de deux dirigeants de l'opposition a abouti à une impasse politique qui a failli faire dérailler le processus de transition. Grâce à un processus de dialogue national négocié par les organisations de la société civile, les partis politiques se sont entendus sur une feuille de route pour la conclusion de cette période de transition. La feuille de route a invité le gouvernement de coalition à céder le pouvoir à un gouvernement intérimaire, l'adoption d'une Constitution progressive et l'élection d'une nouvelle législature et d'un nouveau Président.

Le succès du dialogue a réaffirmé l'engagement indéfectible des dirigeants tunisiens pour la négociation, le compromis et le consensus, même si de nombreux défis contre la tenue d'élections réussies demeuraient toujours. La délicate transition politique de la Tunisie se déroule dans une région embourbée dans une instabilité croissante. Dans un environnement politique de plus en plus controversé, de nombreux Tunisiens ont anticipé que les élections législatives et présidentielles de 2014 seraient âprement disputées, avec d'éventuels litiges entre adversaires politiques pouvant menacer la stabilité du pays. Un processus électoral transparent et crédible conduisant à un transfert pacifique du pouvoir avait donc le potentiel de revigorer la démocratie naissante de la Tunisie.

Les résultats des élections ont de profondes implications sur la direction du pays dans les cinq prochaines années. La nouvelle Constitution adoptée décrit un système politique semi-présidentiel avec un Président et un Parlement, chacun directement élu pour un mandat de cinq ans. Le parti politique ou la coalition qui remporte le plus de sièges à l'assemblée législative nomme un Premier ministre pour former un cabinet habilité à agir sur un éventail de questions de politique intérieure. Le gouvernement collaborera en particulier avec le pouvoir législatif, les entreprises et les travailleurs pour renforcer l'économie de la Tunisie, ce qui constitue une préoccupation majeure que la plupart des citoyens tunisiens lie étroitement à la réussite de la transition politique. Le gouvernement va également assumer la responsabilité de maintenir la sécurité face à la montée de la menace terroriste. Le Parlement nouvellement élu établira également un ensemble de lois conformément à la nouvelle Constitution.

En revanche, l'étendue des pouvoirs du Président a été réduite. Après un débat passionné, les rédacteurs de la Constitution ont finalement choisi de limiter la portée du mandat du Président dans trois domaines—la défense, la sécurité nationale et les affaires étrangères—et son mandat est limité seulement à deux

termes. Entre autres responsabilités, le Président est également chargé d'examiner les lois adoptées par le Parlement, officiellement connu comme l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP), ainsi que la ratification des traités et la nomination des hauts fonctionnaires de l'État, y compris des membres de la Cour suprême et de la Cour constitutionnelle. Sous certaines conditions, le Président se réserve également le droit de dissoudre l'assemblée et appeler à l'organisation de nouvelles élections.

Après quatre ans de transition ayant enregistré des moments d'euphorie, d'unité nationale, de tragédie émouvante et de discorde, les nouveaux dirigeants de la Tunisie sont maintenant positionnés pour consolider les récents acquis démocratiques. Le soulèvement de 2011 a été propulsé par des citoyens qui partagent les aspirations du développement politique et économique de leur pays. De nombreux Tunisiens veulent croire que le renouvellement du leadership politique à travers des élections peut se traduire par des changements positifs dans leur vie quotidienne. Ces élections ne suffiront pas à remédier aux griefs qui ont provoqué le soulèvement populaire il y a près de quatre ans, cependant, elles peuvent fournir une base permettant aux nouveaux dirigeants de poursuivre un programme répondant aux espoirs et attentes de la population.

VII. Résultats et observations

Cadre juridique

Le cadre électoral de la Tunisie est élaboré dans la Constitution récemment adoptée, les lois pour établir des organes électoraux indépendants et réglementaires et les décisions rendues par ces organes à travers le processus électoral. La nouvelle Constitution de la Tunisie, adoptée le 26 janvier 2014 par l'ANC, a créé un système semi-présidentiel où la prise de décision est répartie entre les branches du gouvernement, notamment la législature ou ARP, le Premier ministre et son cabinet, et la présidence. La Constitution a exigé également que les élections législatives et présidentielles se déroulent avant la fin de l'année 2014.

En octobre 2013, huit organisations de la société civile ont présenté des recommandations conjointes afin que l'ANC les prenne en compte lors de la rédaction de la loi électorale.¹ La nouvelle loi, adoptée en mai 2014, a présenté des améliorations par rapport à la loi de 2011, dont un grand nombre correspondait aux propositions de la société civile. La loi a réaffirmé le principe de la transparence dans le processus électoral et a entrepris plusieurs mesures pour assurer la dissémination de l'information auprès du public à différents stades du processus, comme la publication des résultats. La loi a également établi un ensemble de règles plus claires concernant le financement de la campagne et a fixé des pénalités plus sévères pour des violations liées aux finances, telles que les dépenses au-delà des limites et l'omission de déclarer les dépenses.²

L'ANC a également débattu, mais n'a finalement pas adopté plusieurs modifications éventuelles au système électoral de 2011. Cependant, les législateurs ont conservé un système de représentation proportionnelle pour les législatives avec les élections dans chacune des 33 circonscriptions, dont six représentent les citoyens vivant à l'étranger. En revanche, le Président serait élu à la majorité simple sur le plan national. Au cas où aucun candidat n'aura obtenu la majorité simple au premier tour, la loi prévoyait un second tour entre les deux principaux candidats.

Plusieurs dispositions de la loi ont contribué aux élections plus inclusives. Les citoyens vivant à l'étranger ont été en mesure de participer au vote à l'étranger. Après beaucoup de débats dans l'ANC, d'anciens responsables de l'ère Ben Ali ont été autorisés à se présenter comme candidats. Des mesures visant à garantir la représentation des femmes et des jeunes sur les listes de candidats aux élections législatives ont également été maintenues à partir de la loi de 2011. Les législateurs ont confirmé une clause de parité entre les genres à partir de 2011 dans laquelle les noms des candidats sur les listes législatives doivent s'alterner par genre.

L'ANC a envisagé une mesure, cependant elle ne l'a pas adopté, pour exiger que les partis politiques s'assurent que les femmes occupent la première position du nombre total de candidats présentés sur

1 Ces organisations comprennent l'Association tunisienne de droit constitutionnel (PMH), Association Tunisienne Pour l'intégrité et la démocratie des élections (ATIDE), iWatch, Jeunesse Sans Frontières (JSF), la Ligue des femmes électrices tunisiennes (LET), l'observation des élections et le soutien des transitions démocratiques (Chahed), Mourakiboun, et la Coalition Ofiya pour l'observation de l'intégrité des élections.

2 http://democracy-reporting.org/files/dri-tn-eu-report-election_law-2015-05-21.pdf

leurs listes. Les législateurs ont également voté une disposition qui aura déterminé les seuils électoraux pour la représentation des partis à l'assemblée législative. L'absence d'un seuil pour que les listes de candidats gagnent des sièges encourage l'inclusion bénéficiant ainsi aux listes indépendantes et aux petits partis, dont certains se présentent seulement dans quelques circonscriptions. Cependant, cette décision a aussi le potentiel de produire une législature fragmentée où un certain nombre de partis ou de listes indépendantes remportent un petit nombre de sièges ; ce qui peut entraver la création d'une coalition efficace et l'organisation du travail législatif.

Le manque de clarté dans certains aspects de la loi a donné lieu à des interprétations différentes par les autorités électorales, les candidats et la société civile. En particulier, la loi n'interdit pas explicitement les activités de campagne dans la période précampagne et ne délimite pas clairement les activités de campagne autorisées, laissant ainsi une incertitude au sein de l'administration électorale sur la façon d'aborder cette question. Des groupes de la société civile ont exigé des mesures plus strictes pour l'ISIE dans la surveillance et la sanction des infractions électorales, telles que l'activité frauduleuse et l'achat de voix.

Une fois la loi électorale adoptée, les partis politiques se sont réunis de nouveau à travers le dialogue national afin de s'accorder sur les dates et le calendrier des élections législatives et présidentielles. Incapables de parvenir à un consensus, les partis ont voté en faveur de la tenue des élections législatives avant les présidentielles. L'ANC a ensuite voté pour approuver les dates des élections proposées par l'ISIE : des élections législatives le 26 octobre et un premier tour des présidentielles le 23 novembre. La date d'un potentiel second tour n'a pas été votée au sein de l'ANC, mais il y avait une grande compréhension selon laquelle, pour se conformer à la Constitution, un second tour des élections devra se dérouler avant le 31 décembre.

Administration des élections



IRIE à Kasserine

L'ISIE qui a organisé les élections de l'ANC 2011 a ensuite été dissoute. Bien que l'ANC ait adopté une loi pour créer une ISIE permanente en décembre 2012, la nomination de ses membres a été retardée de plus d'un an en raison d'une décision administrative de la cour qui a invalidé le processus utilisé par l'ANC pour passer en revue et voter les candidatures des membres potentiels. Dans le cadre de la feuille de route résultante du dialogue national, neuf membres de l'ISIE—maintenant une institution permanente avec un mandat quinquennal—ont été élus par l'ANC le 8 janvier. Dirigée par le président Chafik

Sarsar, conformément à la loi 2012, la commission comprend deux juges, un avocat, un notaire, un professeur d'université, un ingénieur, et des spécialistes de communication et des finances publiques. Trois membres sont des femmes, et trois autres dont Sarsar, ont servi dans l'administration de l'ISIE en 2011. Au niveau des circonscriptions, l'ISIE a supervisé les instances régionales indépendantes pour les élections (IRIEs). Celles-ci étaient responsables de la mise en œuvre de nombreux aspects du processus électoral conformément aux décisions de l'ISIE. Cette dernière, nouvellement formée, a commencé sa tâche préparatoire des élections de 2014, alors que les politiciens ont négocié les dates et le calendrier des élections.

L'ISIE a relevé le double défi de la construction d'une institution permanente indépendante sur le long terme tout en faisant face à la pression immédiate d'organiser jusqu'à trois tours des élections en autant de mois. Néanmoins, la commission a réussi à travailler d'une manière largement neutre et transparente, tout en faisant preuve d'un sens impressionnant d'organisation.

La conduite et la prise de décision de l'ISIE au niveau national étaient professionnelles et politiquement neutres, et la plupart des acteurs politiques ont félicité l'ISIE pour son objectivité. Alors qu'il y avait des accusations de partialité politique au sein de l'administration électorale, le NDI n'a observé aucun cas pour corroborer ces accusations. L'ISIE a entrepris des efforts considérables pour répondre aux préoccupations de partisanerie parmi les membres et le personnel des IRIEs ainsi que le personnel des bureaux de vote. Les listes du personnel électoral recruté ont été affichées publiquement pour examen. Après chaque élection, l'ISIE examinait la performance des agents des bureaux de vote et écartait ceux qui ne répondaient pas aux normes de professionnalisme et d'impartialité.

Au regard des circonstances, les élections ont été une réussite organisationnelle remarquable, gagnant ainsi la confiance des citoyens, des candidats et de la société civile. Pendant la période électorale, l'ISIE a enregistré avec succès près d'un million de nouveaux électeurs, approuvé des dizaines de milliers de candidats, recruté plus de 50 000 agent électoral, préparé et distribué le matériel électoral pour environ 11 000 bureaux de vote pendant les trois jours des élections, et a supervisé le vote, le comptage, et la totalisation de plus de dix millions de bulletins de vote. L'aspect principal de l'organisation réussie a été la décision de l'ISIE de tenir des séances d'évaluation avec les membres des IRIEs après chaque élection afin d'identifier les lacunes et résoudre les zones de confusion. Les agents électoraux ont ensuite reçu une formation de mise à jour après chaque élection. En conséquence, les lacunes organisationnelles mineures qui ont caractérisé les élections législatives d'octobre ont été considérablement réduites au second tour des élections en décembre. L'ISIE a également tenté de répondre aux préoccupations soulevées par les groupes d'observateurs, notamment en autorisant les électeurs ayant des cartes d'inscription valides et qui ne pouvaient pas retrouver leurs noms sur les listes électorales lors des élections législatives à s'inscrire sur le registre électoral avant les élections présidentielles.



Bizerte IRIE dans un atelier de formation le 16 novembre.

Les élections ont été généralement marquées par la transparence, mais il y a toujours besoin d'une amélioration importante en matière de partage de l'information. L'accès des observateurs tunisiens et internationaux, et des représentants des candidats était conforme aux normes internationales. L'ISIE a fait des efforts pour publier des informations détaillées sur le processus électoral, principalement à travers son site web. Les groupes de la société civile ont régulièrement cherché à avoir accès à des informations supplémentaires, notamment des statistiques détaillées sur les élections dans des formats électroniques où les données peuvent être facilement extraites pour l'analyse des tendances. Par exemple, l'ISIE a publié des données sur le taux de participation par bureau de vote, avec des chiffres bruts pour le nombre d'électeurs hommes et de femmes, mais elle n'a pas été en mesure de répondre à la demande de données de participation par genre et âge sous forme de pourcentage d'électeurs inscrits.

Les groupes de la société civile et les candidats ont demandé, à maintes reprises, une communication plus claire et régulière de la part de l'administration électorale sur le processus. Par exemple, au début de la période de campagne législative, l'ISIE n'avait pas encore publié les procédures des deux élections et les protocoles du jour du scrutin pour les citoyens observateurs et les représentants des candidats limitant la capacité de la société civile à sensibiliser les citoyens sur les procédures de vote et retardant ainsi les efforts de planification des observateurs tunisiens. Les adversaires politiques ont montré des lacunes importantes dans la compréhension de la réglementation de la campagne, tels que les types de dépenses admissibles. Lors des élections présidentielles, les campagnes ont exprimé la confusion concernant les règlements sur les activités de la campagne et du financement, et ont déclaré qu'ils auraient pu bénéficier d'une communication et d'une explication plus régulière et approfondie de l'ISIE.



Publicité pour le candidat à la présidentielle Slim Riahi à Gafsa.

Les autorités électorales régionales ont également eu des difficultés à recevoir une communication suffisante de l'ISIE à Tunis, limitant leur capacité à répondre aux demandes d'information des candidats et de la société civile. Les IRIEs ont déclaré avoir reçu des informations de l'ISIE, les obligeant à faire des ajustements rapides et à donner des instructions aux candidats dans un court délai. Ces problèmes de communication ont conduit à la prise de décisions incompatibles entre les circonscriptions, et à la confusion parmi les candidats concernant la réglementation. Les IRIEs ont été différentes dans leurs approches de la révision des listes de candidats pour les législatives, dans l'affichage et la révision des listes des agents électoraux recrutés, dans la supervision des activités de campagne, et dans l'autorisation d'accès des observateurs au dépouillement des bulletins de vote. Les sessions d'évaluation post-électorales étaient une étape importante dans la réduction de ces déficits de communication interne. Après les élections législatives, plusieurs ajustements de procédure ont été faits par l'ISIE pour accroître l'efficacité le jour du scrutin ; ces changements n'ont parfois pas été communiqués par l'ISIE aux IRIEs d'une manière cohérente et détaillée.

Le manque de clarté dans le cadre juridique a exacerbé ces défis opérationnels. Par exemple, au cours de la campagne législative, les candidats des listes étaient incertains sur la nature des activités de campagne autorisées, telles que la « publicité politique » interdite par la loi électorale. Une question était de savoir si le matériel de campagne pouvait être affiché lors des processions automobiles. À Tozeur, l'IRIE a soutenu que seuls les candidats pouvaient avoir des véhicules portant du matériel de campagne, tandis qu'à Gabès l'IRIE a approuvé les logos sur tous les véhicules dans la procession. Les participants ont également été confus sur le moment où ils devaient donner un préavis à l'IRIE pour les activités. Par exemple, de nombreux partis étaient incertains s'ils devaient informer l'IRIE à l'avance des visites de porte-à-porte et de la distribution de brochures. À mi-parcours de la période de campagne législative, l'ISIE a envoyé une note aux IRIEs pour clarifier plusieurs de ces points. Le NDI a constaté que les IRIEs ont continué à communiquer cette information aux candidats d'une manière inégale.

Ces problèmes de communication ont également eu une incidence sur la capacité des IRIEs à respecter les délais serrés et le chevauchement des responsabilités diverses, telles que la révision et la publication de la liste électorale, la révision des listes de candidats, et le recrutement du personnel de bureau de vote. Bien que les IRIEs aient largement fonctionné de manière professionnelle et coopérative, Elles ont fait face aux pénuries de ressources et aux difficultés persistantes dans l'organisation, y compris le manque

du personnel, des ressources financières, d'espace de bureau, et des véhicules. Avant les élections législatives, certaines IRIEs ont tenté de recruter jusqu'à huit membres de personnel administratif, tandis que d'autres ont emprunté des véhicules du bureau du gouvernorat et ont cherché à louer des locaux supplémentaires. À leur tour, les observateurs de campagne de l'ISIE et les coordinateurs locaux de logistiques ont rapporté que les IRIEs ne leur ont fourni ni ressources ni directives suffisantes. L'ISIE a également noté la difficulté de recruter un grand nombre de personnel dans un court délai, et a reconnu que les critères d'embauche du personnel de base étaient parfois trop restrictifs. La plupart des membres du personnel ont été licenciés après la fin du processus électoral de 2014, ce qui a pu créer des difficultés de rétention d'information et de mémoire organisationnelle dans la perspective de futures élections.



Véhicules à Bizerte faisant la publicité pour le candidat à la présidentielle, Larbi Nasta.

La branche judiciaire de la Tunisie a également joué un rôle déterminant dans l'administration des élections. Tout au long de la période électorale, les tribunaux de première instance au niveau des circonscriptions et de la Cour administrative basée à Tunis ont examiné au niveau national les différentes étapes du processus électoral, y compris, l'inscription des électeurs, l'inscription des listes des candidats pour les élections législatives, l'inscription des candidats pour les élections présidentielles, et les résultats des élections. Les appels ont été traités d'une manière transparente et en temps opportun, et le tribunal administratif de Tunis a bénéficié du soutien des candidats.

Inscription des électeurs

Les 4,1 millions de Tunisiens qui se sont activement enregistrés comme électeurs avant les élections de 2011 de l'ANC, ont été automatiquement enregistrés pour le vote de 2014. Un nombre supplémentaire, dont 547 674 citoyens, se sont inscrits le jour même de l'élection en 2011, mais n'étaient pas automatiquement inscrits pour les élections de 2014, et aucune donnée pertinente n'a été conservée pour ces électeurs. Les citoyens qui ont cherché à se réinscrire pour les élections de 2014 ou de mettre à jour leurs informations d'inscription—notamment leur bureau de vote désigné—ont eu l'occasion de le faire au cours de deux périodes spécifiques entre juin et août 2014. Contrairement à 2011, les électeurs n'ont pas pu s'inscrire le jour même des élections en 2014. Cela a rehaussé l'importance d'informer les citoyens de la nécessité de s'inscrire activement pendant les périodes désignées. Certains partis politiques et citoyens observateurs ont constaté que les électeurs potentiels croyaient que leur inscription le jour même de l'élection en 2011 conduirait automatiquement à leur inscription en 2014, tandis que d'autres électeurs ont supposé que l'inscription le jour même des élections sera offerte de nouveau en 2014.

La première période d'inscription des électeurs a eu lieu du 23 juin au 29 juillet, et a été complétée par une deuxième période qui a eu lieu du 6 au 26 août. Les citoyens ont pu s'inscrire à travers multiples moyens : en personne aux municipalités ou par des équipes mobiles travaillant dans les endroits publics, en utilisant un système de SMS de téléphone mobile, ou à travers une page web en ligne. Au cours de la première période, lorsque les chiffres d'inscription n'ont pas atteint les objectifs de l'ISIE, les partis politiques participants au dialogue national, ont voté en faveur de l'ajout de la deuxième phase en août.



Personnel dans un bureau de l'IRIE à Nabeul.

Sur environ trois millions de citoyens non enregistrés éligibles pour voter, 993 696 électeurs au total ont été nouvellement inscrits à travers le processus, dont plus de la moitié s'est enrôlée par téléphone mobile. Les membres des partis politiques et des organisations de la société civile ont exprimé leur préoccupation face à ce qu'ils ont perçu comme un faible nombre de nouveaux inscrits, ce qui suggère que cela aurait pu indiquer le mécontentement du public vis-à-vis de la politique, et augurant ainsi un taux de participation plus faible le jour du scrutin.

En raison de la durée limitée des élections, la décision d'ajouter une deuxième période d'inscription a conduit à un chevauchement entre les deux processus simultanés : la finalisation de la liste électorale à travers un processus de consultation et les appels du public et la période d'inscription des candidats. Tandis qu'il était requis que les candidats soient des électeurs inscrits, et les ajouts à la liste électorale de la deuxième période n'étaient pas encore finalisés avant la fin de l'enrôlement des candidats, les électeurs qui s'étaient inscrits en deuxième période n'ont pas pu se présenter comme candidats aux élections législatives. L'ISIE a annoncé cette décision au public le 31 juillet, mais elle n'a pas été facilement comprise par les candidats et les IRIEs, ce qui a abouti à une interprétation incohérente et un petit nombre de problèmes au cours de l'inscription des candidats.

Figure 1 : Inscription des électeurs

Nombre d'électeurs inscrits activement en 2011, automatiquement inscrits pour 2014	4 437 603
Nombre d'électeurs nouvellement inscrits pendant la phase du 23 juin au 29 juillet	759 424
Nombre d'électeurs nouvellement inscrits pendant la phase du 6 au 26 août	233 869
Nombre total d'électeurs inscrits (2014)	5 306 324 ³
Électorat éligible (environ)	+/- 7 500 000

Le processus a réussi à fournir assez d'occasions favorables pour que les Tunisiens s'inscrivent. Bien que marquée par des lacunes administratives mineures, l'inscription des électeurs était généralement considérée comme efficace et impartiale par les candidats et les groupes de la société civile. L'inscription était transparente, ouverte à l'observation par les observateurs tunisiens, les représentants des partis politiques et les observateurs internationaux, et libre de toute influence malséante ou de campagnes menées par les adversaires politiques. Dans certaines circonstances, la mauvaise visibilité et l'accessibilité des centres d'inscription et les défis administratifs au déroulement de l'inscription ont pu affecter la capacité des citoyens à s'inscrire.

3 Ce chiffre ne représente pas un total des lignes ci-dessus car environ 130.000 électeurs n'étaient pas inscrits après 2011, et des centaines d'ajustements ont été effectués au cours de 2014.

Bien que le déroulement du processus d'inscription ait été généralement bon, dans de nombreux cas, les citoyens ont fait face à des entraves mineures lors de l'inscription. Le NDI a constaté que ces obstacles étaient en grande partie attribuables à des défis administratifs et / ou aux fonctionnaires sous-formés, et n'étaient pas dus à des efforts intentionnels pour priver les citoyens de leur droit. Le problème qui a eu le plus d'impact sur le processus d'inscription était l'instabilité de la connexion Internet qui a rendu inutilisable le système d'inscription sur ordinateur. Les aspects du processus qui étaient les plus déroutants à mettre en œuvre par les fonctionnaires étaient les exigences de documentation, l'inscription pour les parents d'une famille, et le traitement des changements dans les bureaux de vote désignés.

Les adversaires politiques n'ont pas eu d'objections importantes quant à l'exactitude du registre des électeurs, mais ils se sont concentré plutôt sur le taux relativement faible de participation des citoyens et, dans certains cas, ont critiqué l'ISIE pour ne pas avoir entrepris des efforts suffisants pour sensibiliser les citoyens. Alors que les listes électorales préliminaires ont été rendues disponibles pour consultation aux IRIEs

et un nombre minimal de recours a été déposé par les électeurs, l'ISIE a omis de publier une liste définitive. Même si les électeurs pouvaient confirmer leur inscription en ligne, l'absence d'une liste a empêché les élus, les candidats et les citoyens d'avoir un outil important pour garantir une émancipation appropriée et une administration efficace.

Lors des élections législatives, certains électeurs qui étaient inscrits en 2011 et 2014, en particulier dans les circonscriptions à l'étranger, n'ont pas trouvé leurs noms sur le registre des électeurs. En réponse, l'ISIE a annoncé qu'à partir du 2 au 8 novembre, les électeurs inscrits ayant des reçus de leur inscription initiale pourraient changer leurs bureaux de vote ou s'inscrire sur la liste des électeurs au niveau de leurs IRIEs. La commission a reçu 9 452 demandes au total, dont la plupart ont été déposés par des électeurs non-inscrits qui n'étaient pas éligibles à y participer. Seuls 1618 demandes ont été acceptées—la plupart dans les circonscriptions à l'étranger—avec seulement 489 nouveaux ajouts au registre. Les noms ajoutés ont été publiés par l'ISIE, cependant, ils n'ont pas été soumis au processus d'examen et de plaintes du public qui a été mené à la fin des périodes d'inscription formelle cet été.

Lors du second tour des élections présidentielles, des allégations ont fait surface, en particulier de la campagne du Président par intérim Mohamed Moncef Marzouki et de ses partisans, insinuant que des votes ont été attribués à des électeurs décédés. Suite à la demande de clarification de la campagne Marzouki, l'ISIE a nié un tel incident et a expliqué que le registre des électeurs contenait naturellement les noms de citoyens qui étaient décédés entre le moment de l'inscription et le second tour des élections. L'ISIE a interpellé la campagne de Marzouki pour étayer ces allégations avec des preuves concrètes à travers le processus judiciaire. Au cours d'une recherche qualitative post-électorale du NDI, les participants dans le sud ont souvent soulevé ce phénomène comme une préoccupation.



Le personnel d'IRIE inscrit les citoyens à Kébili.

Inscription des candidats

Elections législatives

Du 22 au 29 août, les partis politiques, les coalitions et les candidats indépendants se sont enregistrés aux législatives dans les 33 circonscriptions électorales en Tunisie et à l'étranger. Les listes des candidats ont été déposées et examinées au sein des IRIEs dans chaque circonscription électorale. Chaque liste doit inclure le même nombre de candidats que le nombre de sièges disponibles pour la circonscription. Au sein de chaque liste, les candidats devaient alterner par genre conformément à l'article 46 de la Constitution de la Tunisie, qui appelle l'État à travailler « pour parvenir à une représentation égale des femmes et des hommes dans les institutions élues sur la base du principe de la parité. » Les listes dans les circonscriptions contenant plus de trois sièges devaient inclure un candidat de moins de 35 ans dans les quatre premiers noms, une étape positive et symbolique vers la création de plusieurs voies d'implication des jeunes. En plus de leur liste principale, les participants ont aussi été invités à soumettre une liste de candidats de réserve au cas où les principaux candidats seraient jugés invalides.



UPT organise une conférence de presse pour annoncer ses listes de candidats pour les élections législatives.

Le processus de nomination a créé des défis importants pour plusieurs partis qui ont lutté pour faire face à la compétition interne féroce pour figurer sur les listes. La dissidence sur le processus de nomination des candidats a menacé la cohésion interne de certains partis, avec un nombre important de démissions au niveau local. Les partis politiques ont abordé le processus de sélection des candidats de diverses manières. Le siège national de certains partis a géré le processus de sélection, en informant les branches régionales de ses décisions. D'autres partis ont adopté une approche collaborative où les bureaux au niveau de la circonscription ont présenté leurs candidats

au siège national pour examen. Un petit nombre de partis ont atteint une plus grande transparence en organisant des élections primaires internes pour sélectionner le candidat selon des critères établis.

Le volume des listes présentées reflète le dynamisme et la diversité du paysage politique tunisien. Un total de 1500 listes a été soumis—à la fois à l'intérieur de la Tunisie et dans les circonscriptions à l'étranger—y compris 890 listes de partis politiques, 459 listes d'indépendants et 151 listes de coalition. Six partis étaient en mesure de proposer des listes dans toutes les 33 circonscriptions : le Congrès pour la République (CPR), Ennahdha, Jabha Chaabia (Front Populaire), Al Joumhouri, Nidaa Tounes, et l'Union Patriotique Libre (UPL) ; mais ces listes n'ont pas toutes finalement été acceptées. A l'exception de Nidaa Tounes, tous ces partis avaient participé aux élections de 2011.

En examinant les soumissions, certaines IRIEs ont noté que les partis et les listes indépendantes manquaient de compréhension suffisante des exigences juridiques pour présenter des listes valides. Les adversaires politiques avaient généralement exprimé la confusion sur les exigences et la frustration concernant la difficulté à recevoir des instructions claires des IRIEs. Le nombre de listes de candidats aux législatives rejetées par l'ISIE variait considérablement entre les circonscriptions—par exemple, seulement trois listes ont été rejetées à Sidi Bouzid (4 % du total des listes dans la circonscription), par rapport à 11 à Sousse (23 % du total). Les caractéristiques les plus communes des listes rejetées étaient : un nombre insuffisant

de candidats ; l'absence des signatures des candidats mêmes ; la non-conformité à l'exigence de parité entre les genres ; les candidats au-dessous à l'âge minimum de 23 ans ; et les candidats qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales avant l'ouverture de la deuxième phase d'inscription des électeurs en août 2014.

Figure 2 : Inscription des candidats, élections législatives

	Soumission originale	Nombre final approuvé
Nombre total de listes de candidats (dans les circonscriptions dans le pays et à l'étranger)	1504 (1393 en Tunisie et 111 à l'étranger)	1327 (1230 en Tunisie et 97 à l'étranger)
Nombre de listes soumises par les partis politiques (dans les circonscriptions dans le pays seulement)	812	737
Nombre de listes soumises par les indépendants (dans les circonscriptions dans le pays seulement)	414	334
Nombre de listes soumises par les coalitions (dans les circonscriptions dans le pays seulement)	167	159

Il y avait une moyenne de 40 listes par circonscription. Le plus grand nombre de listes par circonscription était à Kasserine avec 69 ; la circonscription de Kébili au sud du pays avait le moins, avec 27 listes.

Les candidats ont décrit leurs difficultés à identifier des femmes candidates pour remplir l'exigence genre, en particulier dans les régions du sud et de l'intérieur, et dans les circonscriptions à l'étranger. Aucun parti politique n'a présenté un nombre égal de listes dirigées par des hommes et par des femmes, y compris les partis qui avaient préconisé d'inclure dans la loi électorale une exigence de parité horizontale, ou l'alternance de candidats en tête de listes par genre. Les partis ont attribué ce résultat à la difficulté rencontrée par les femmes pour avoir un équilibre entre les rôles traditionnels de la famille et la carrière politique, ainsi que l'apathie politique générale chez les Tunisiens. Les listes de candidats présentées par la coalition de l'Union pour la Tunisie (UPT) ont enregistré le plus grand nombre de femmes en tête de liste, avec 10 sur 26. Les autres principaux partis traînaient derrière l'UPT :

Figure 3 : Les femmes comme candidates en têtes de listes des partis politiques, élections législatives

Parti/Coalition	# total de listes soumises	# des femmes en têtes de listes	Pourcentage de femmes en têtes de listes
Union pour la Tunisie (UPT)	26	10	38 %
Congrès pour la République (CPR)	33	7	21 %
Courant Démocrate	28	6	21 %
Ettakatol (Le Front)	29	5	17 %
Al Joumhourî (Parti Républicain)	29	5	17 %

Jabha Chaabia (Front Populaire)	32	5	15 %
Union Patriotique Libre (UPL)	33	5	15 %
Al Moubadara (L'Initiative)	28	4	14 %
Afek Tounes (Horizons de Tunisie)	25	3	12 %
Ennahdha (Mouvement pour la Renaissance)	33	3	9 %
Nidaa Tounes (Appel de la Tunisie)	33	3	9 %
Alliance Démocratique	28	2	7 %



Les citoyens examinent des listes du personnel du bureau de vote à l'IRIE de Kairouan.

Le 6 septembre, l'ISIE a publié une liste préliminaire de candidats approuvés. Une forte proportion des 192 listes rejetées ont interjeté appel auprès des tribunaux locaux de première instance. En outre, les candidats ont également interjeté appel, au motif que les listes d'opposants étaient invalides et auraient dû être rejetées. Après les décisions des tribunaux de première instance, le tribunal administratif de Tunis a examiné 111 appels au second tour. La Cour a rejeté 25 recours sur la forme et 53 sur le contenu, tandis que 33 appels ont été examinés et tranchés par la Cour. L'ISIE a annoncé le 27 septembre que 14 listes de candidats seraient réintégrées, ce qui porte le nombre final des listes de candidats valides à 1 327 (1 230 en Tunisie et 97 dans les circonscriptions à l'étranger). Selon la plupart des adversaires politiques, le processus d'appel pour les listes de candidats rejetés a été effectué de manière impartiale et approfondie. Un petit nombre de candidats qui avaient déposé des recours et ont suivi de près le processus ont indiqué que les IRIEs ont montré un manque de professionnalisme et de cohérence dans l'examen de leurs cas.

Le processus de révision et d'appel a révélé différentes interprétations des IRIEs des exigences de candidature, ainsi que la tendance de la Cour administrative de faire une interprétation plus souple de la réglementation en faveur d'une plus grande inclusion. L'exemple le plus notable concerne la décision prise par plusieurs IRIEs de rejeter les listes de candidats qui contenaient seulement les électeurs inscrits au cours de la deuxième période d'inscription des électeurs en août 2014, en violation apparente d'un règlement du 30 juillet de l'ISIE.⁴ En réponse à la décision des IRIEs, certaines listes l'ont reconnu et ont été du coup dissoutes, tandis que d'autres avaient remplacé leurs principaux candidats invalides par ceux de leur liste de réserve. D'autres listes ont interjeté appel sans changer aucunement leurs listes de candidats. Pour ces appels, si les listes ne contenaient pas d'autres manquements, le tribunal administratif les réintérait au motif que la réglementation de l'ISIE n'était pas juridiquement obligatoire. Cette situation a effectivement défavorisé les partis qui avaient respecté la décision initiale des IRIEs, et ont remplacé leurs principaux candidats par ceux de leur réserve. Cependant, ceux qui ont fait appel ont pu maintenir leurs candidats originaux.

⁴ Lorsque les principaux partis politiques prenant part au cadre du dialogue national ont demandé une période supplémentaire d'inscription des électeurs devant avoir lieu en août 2014, l'ISIE a publié un règlement stipulant que les électeurs qui s'inscrivaient dans cette seconde période ne seraient pas éligibles pour se présenter comme candidats aux législatives, car la période de confirmation des ajouts au registre des électeurs chevaucherait la période d'inscription des candidats.

Élections présidentielles

Les candidats aux élections présidentielles ont soumis leurs demandes de candidature à l'ISIE du 8 au 22 septembre. Pour être confirmé comme éligibles, la loi électorale stipule que chaque candidat doit remplir les conditions suivantes : avoir plus de 35 ans, être un électeur inscrit, être ressortissant tunisien depuis la naissance, et être musulman. Dans le cadre de leur dossier de candidature, il était requis des candidats aspirants à la présidentielle d'obtenir les signatures de 10 000 électeurs inscrits de 10 ou plusieurs circonscriptions électorales, ou la signature de 10 membres de l'ANC. Les candidats ont également été tenus de soumettre un paiement de 10 000 dinars tunisiens (5650 USD) à l'Administration nationale de la Trésorerie. En fin de compte, 70 personnes avaient présenté leur candidature avant la date limite, avec 43 dépôts de candidature le dernier jour de la période d'inscription. Certains candidats ont été soutenus par des partis politiques ou des coalitions, cependant d'autres se sont présentés comme indépendants.

Figure 4 : Enregistrement des candidats, élection présidentielle

	Candidatures soumises	Candidatures approuvées
Partis politiques	20	9
Indépendants	46	16
Coalitions	2	2
TOTAL	68	27

L'ISIE a rejeté 41 des 68 demandes de candidature, principalement pour avoir omis de satisfaire aux exigences de signature ou de paiement. Vingt-trois candidats ont interjeté appel, et tous ont fait valoir que les exigences de signature ont été remplies avec succès. Tous ces appels ont été refusés par le tribunal administratif : 15 sur le contenu, six pour des raisons formelles, un pour ne pas avoir été présenté par un candidat, et un retiré par le candidat. En outre, deux candidats sur les 70 originaux se sont retirés de la course, laissant un total de 27 candidats valides.

Lors de l'examen des dossiers de candidature, l'ISIE a annoncé qu'elle avait des preuves soutenant que certains candidats avaient soumis des signatures au nom et à l'insu des citoyens ou sans l'approbation de ces individus. L'ISIE a affirmé que la loi électorale autorisait seulement la commission de confirmer que les signatures soumises répondaient aux exigences juridiques, par exemple, que les signataires sont des électeurs inscrits et que les mêmes électeurs n'ont pas signés pour plusieurs candidats. Cependant, la loi n'a pas habilité la commission à examiner l'authenticité des signatures. À la demande de la commission, le procureur a ouvert une enquête sur la falsification des signatures.

Le NDI a appris directement des citoyens à travers le pays que leurs noms ont été utilisés à leur insu. L'ISIE a créé un système de SMS pour que les citoyens puissent confirmer si leurs noms ont été inclus à l'appui d'un candidat à la présidentielle, et a encouragé les citoyens à déposer des plaintes devant leurs tribunaux locaux. Ensuite, la police locale a recueilli les déclarations des citoyens et du candidat pour investigation. Les demandes ont ensuite été transférées aux tribunaux dans la zone de résidence du candidat accusé, le plus souvent Tunis. Aucun de ces cas n'a été poursuivi avant les élections présidentielles, et seront toujours soumis à l'examen pour plusieurs années. Dans la circonscription de l'Ariana, le NDI a constaté que les procureurs diffèrent entre eux sur la façon de procéder. Par exemple, un procureur dans la circonscription estimait qu'avec les appels, arriver à des décisions finales pourrait prendre jusqu'à trois ans.

La controverse a ruiné la confiance du public aux candidats. Les citoyens ont régulièrement exprimé aux observateurs à long terme du NDI leur désillusion sur la fraude potentielle. Au-delà de cette question, les groupes de citoyens observateurs tels que Chahed, ATIDE, Mourakiboun et d'autres, ont trouvé des lacunes dans les listes de signatures, comme les noms inscrits doublement, les noms de citoyens décédés, et les noms des citoyens mineurs.

L'éducation des électeurs



Un taxi dans La Marsa fait la publicité lors du vote du 26 octobre.

En prévision des élections, de nombreux Tunisiens craignaient que les élections soient marquées par une faible participation des électeurs. Partout au pays, les partis politiques, la société civile, et les IRIEs décrivaient la désillusion du public sur la politique. L'insatisfaction avec les trois partis politiques qui composaient l'ancienne coalition gouvernementale a été considérée comme particulièrement prononcée. Beaucoup faisaient référence à la confusion des citoyens sur le processus électoral à venir, en particulier le type et le séquençage des trois jours des élections et le nombre élevé des listes pour les législatives et des candidats à la présidentielle. Les préoccupations

concernant la participation ont diminué après les élections législatives, lorsque la participation a dépassé la plupart des attentes.

Au début du processus, les lacunes potentielles dans la sensibilisation des électeurs ont révélé que des efforts considérables seraient nécessaires au cours de la période électorale pour sensibiliser les électeurs sur les procédures le jour du scrutin. Commenant par la période d'inscription des électeurs, l'administration électorale, la société civile et les médias ont mené des initiatives visant à sensibiliser les citoyens sur le processus électoral et à améliorer leur compréhension des procédures de vote. Tout au long de la période électorale, la portée et la disponibilité des contenus de l'information des électeurs étaient faibles, et méritent d'être renforcées pour les futures élections. Étant donné qu'ils ont une seule expérience préalable de participation aux élections compétitives, les électeurs tunisiens auraient pu bénéficier d'initiatives d'éducation et de sensibilisation des électeurs plus répandues. L'absence d'une initiative plus large d'éducation des électeurs a en effet empêché les Tunisiens d'accéder aux informations. Les participants aux groupes de discussion menés par le NDI après les élections, ont exprimé un désir pour plus d'informations sur les élections, en particulier dans les zones rurales.

L'ISIE a effectué l'essentiel de ses efforts d'éducation des électeurs pendant la période d'inscription des électeurs, la période de campagne pour les élections législatives, et la période de campagne pour le premier tour des élections présidentielles. Par conséquent, pendant la période électorale, il y avait des moments où il n'y avait aucune éducation des électeurs par l'ISIE, et le plus notable cas se situait entre la fin de l'inscription des électeurs le 26 août et l'ouverture de la période de campagne législative le 4 octobre. L'initiative de l'éducation des électeurs de l'ISIE a été conçue au niveau national et communiquée aux IRIEs qui étaient en grande partie responsables de la mise en œuvre effective des activités d'éducation. Les initiatives consistaient principalement de spots vidéo à la télévision et sur le web, des panneaux

d'affichage, et de la distribution de dépliants et autres matériels promotionnels. Les observateurs du NDI ont constaté que la sensibilisation face-à-face des citoyens était souvent inefficace en raison de l'absence d'interactions avec les électeurs. A l'exception de vidéos web mises à jour, aucune activité d'éducation supplémentaire parrainée par l'ISIE n'a été menée entre le premier tour des élections présidentielle et le second tour. Les membres des IRIEs ont indiqué que le budget de l'éducation des électeurs de l'ISIE avait été entièrement dépensé avant décembre.

Avant les élections législatives, il y avait un manque de partenariats entre l'ISIE et les organisations de la société civile sur des campagnes d'éducation des électeurs. Ces partenariats auraient pu amplifier la portée des efforts d'éducation des électeurs. L'ISIE avait des préoccupations que la société civile mènerait l'éducation des électeurs d'une manière partisane. Une conférence pour la société civile organisée par l'ISIE en septembre a révélé une tension sous-jacente entre les deux parties. Ainsi, selon la société civile, l'effort de sensibilisation est venu trop tard et l'ISIE n'était pas véritablement intéressée par ses recommandations. La collaboration entre l'ISIE et la société civile s'est améliorée avant le vote de novembre, lorsque l'ISIE a invité la société civile à l'aider pour la distribution des documents officiels de l'éducation des électeurs.



L'OSC Aswaat Nisaa mène une activité d'éducation des électeurs ciblant les mères.

Des groupes de la société civile et les médias à travers le pays ont mené des initiatives limitées d'éducation des électeurs au niveau local indépendamment de l'ISIE. Plusieurs organisations de la société civile qui avaient la capacité de procéder à l'éducation des électeurs à l'échelle nationale ont consacré leurs ressources limitées à l'observation des élections. L'information présentée par les médias, publics et privés, était généralement précise et utile. Particulièrement, les services régionaux des radios publiques ont organisé une programmation régulière pour sensibiliser les citoyens.

Partout au pays, les IRIEs et les groupes de la société civile ont indiqué aux observateurs le défi de pousser les citoyens dans les zones rurales, en particulier les femmes, à participer au processus électoral. Selon certaines estimations, jusqu'à 300 000 femmes rurales ne possèdent pas de cartes d'identité nationales nécessaires pour voter. L'ISIE a lancé une initiative visant à fournir des cartes d'identité pour les femmes dans les zones rurales gratuitement. Les électeurs analphabètes, qui ont été estimés à 20 % de la population et 40 % des citoyens dans certains gouvernorats, ne bénéficient pas d'initiatives d'éducation des électeurs spéciales et ont été les plus touchés par la décision de l'ISIE de ne pas permettre le vote assisté. Le grand nombre de listes législatives a conduit aux bulletins complexes qui ont dû être difficiles à déchiffrer par les électeurs analphabètes, les personnes âgées et celles des milieux plus ruraux. Cependant, les adversaires politiques ont souvent tenté d'atteindre les électeurs analphabètes, par exemple, en popularisant les numéros et les logos de la liste des candidats aux législatives plutôt que les noms, et en distribuant de petites cartes imitant les bulletins de vote avec le numéro de la liste, le nom et le logo.

Campagnes électorales

Chaque élection était précédée d'une période de campagne officielle et une journée de silence électoral. Comme en 2011, la loi électorale et les règles de l'ISIE visaient à créer l'égalité des chances pour les listes de candidats en compétition, principalement en imposant des limites strictes sur les activités de campagne. Cependant, la loi électorale n'a pas clairement fait la distinction entre les activités de campagne autorisées et celles interdites, ce qui a conduit à des interprétations diverses par les candidats et les autorités électorales à travers les circonscriptions. La loi n'a pas non plus interdit explicitement les activités de campagne au cours de la période précampagne (avant le commencement de la période de campagne officielle). Les campagnes avaient différentes interprétations sur les activités qui étaient légales au cours de cette période, ce qui a ainsi poussé certaines campagnes à initier efficacement leurs activités tandis que d'autres ont attendu la période officielle.



Un résident à Siliana examine les affiches des candidats dans des endroits désignés à l'extérieur d'un bureau de vote.

Les candidats ont exprimé leur frustration concernant la réglementation visant à limiter les activités de campagne autorisées, à restreindre l'affichage du matériel de campagne à des sites sélectionnés, et à exiger la notification des agents électoraux deux jours avant les événements. Avec une période de campagne officielle relativement brève, les partis ont fait valoir que ces règlements contraignaient leur capacité à mener des campagnes visibles et plus ouvertes et limitaient les possibilités des électeurs de se renseigner sur leurs choix. La plupart des événements de campagne étaient de portée modeste. Les restrictions qui avaient été imposées sur les listes de candidats aux élections législatives ont été

assouplies pour les élections présidentielles, au cours desquelles les candidats ont été autorisés à acheter de l'espace publicitaire pour les panneaux et les affiches.

La plupart des principaux partis politiques ont signé des codes de conduite s'engageant à respecter la loi et à renoncer à la violence. Les infractions de campagne les plus fréquemment observées par le NDI et confirmées par l'administration électorale étaient des violations à petite échelle et qui n'avaient pas d'impact important. Elles ont notamment impliqué le vandalisme des affiches de campagne et les affiches accrochées et les autres supports visuels placés dans des endroits non autorisés. Une autre violation courante était l'incapacité de fournir un préavis 48 heures à l'avance aux IRIEs pour des événements de campagne à venir. Les listes de candidats dans la campagne législative ont respecté cette exigence plus scrupuleusement que les campagnes présidentielles. Bon nombre de ces derniers ont perçu leurs plans de campagne comme fluide et se référaient aux contraintes sécuritaires qui les obligeaient à modifier ou à annuler des événements dans un délai court.

En revanche, les opposants politiques et les groupes de la société civile ont affirmé que des fautes plus graves étaient commises. Chaque élection a enregistré des accusations d'achat de voix, principalement axées sur les candidats ou les partis politiques dotés de plus de ressources et qui sont bien établis. Les candidats ont également été accusés d'avoir violé les restrictions sur la campagne dans les mosquées et les institutions publiques, et d'avoir continué les activités de campagne le jour du silence électoral et le jour

même des élections. Les observateurs du NDI n'ont pas été directement témoins de ce comportement et ont été incapables d'obtenir des preuves concrètes pour étayer ces allégations. Dans les groupes de discussions post-électorales menées par le NDI, l'achat de voix est apparu comme une préoccupation majeure parmi les participants. De nombreux participants ont indiqué qu'ils avaient été directement témoins de l'achat de votes.

Dans un effort important pour encourager le respect de la loi, l'administration électorale a formé et déployé 1200 observateurs de campagne, dont la plupart avaient servi auparavant comme agents d'inscription des électeurs. Cependant, beaucoup ont eu du mal à comprendre les nuances de la loi électorale et se sont inquiétés sur son manque de clarté. Les observateurs de campagne avaient aussi des difficultés à couvrir convenablement les activités de campagne, en particulier pendant la législative à cause du grand nombre de listes concurrentes. Des observateurs de campagne supplémentaires ont été déployés pour les élections présidentielles.

Sans préavis de la part des campagnes sur les événements prévus, comme l'exige la loi, les capacités des observateurs pour superviser les activités ont davantage été entravées. Dans les jours précédant chaque élection, les observateurs de campagne étaient souvent impliqués dans les préparatifs logistiques du scrutin, laissant ainsi les événements de campagne non couverts. Plus de 9000 rapports ont été déposés par les observateurs de campagne. Toutefois, en raison de leur incompatibilité et dans certains cas leur qualité insuffisante, il est peu probable qu'ils soient utilisés par l'ISIE ou les tribunaux pour sanctionner les adversaires politiques. L'absence de rapports de qualité était influant dans la décision de la Cour administrative qui a annulé la décision de l'ISIE de supprimer l'un des sièges de Nidaa Tounes dans la circonscription de Kasserine lors des élections législatives (voir la section d'appel ci-dessous).

Les campagnes ont révélé des différences marquées entre les grands partis par rapport aux petits partis et aux indépendants. En général, les petits partis et les indépendants ont du mal à comprendre les complexités du cadre juridique concernant les exigences pour les candidats et les restrictions sur les campagnes. Tandis qu'ils avaient tendance à adopter des interprétations plus strictes des règlements de campagne pour éviter les pénalités, les grands partis adhéraient plus vaguement au cadre. Les petits partis et les indépendants étaient particulièrement entravés par un manque de ressources adéquates pour mener des campagnes actives. Souvent, ils n'organisaient des activités que pendant les derniers jours de la période de campagne. Contrairement à 2011, les lieux publics n'ont pas été mis à disposition gratuitement pour les campagnes des candidats en 2014, ce qui a dû entraver davantage les petits partis et les indépendants. Certaines listes de candidats n'ont pas organisé d'activités.

Dans les groupes de discussions postélectorales organisées par le NDI, partout dans le pays, les participants ont décrit comment ils ont suivi de près les campagnes afin de prendre des décisions éclairées le jour du scrutin. Ils ont exprimé le désir que les promesses de campagne se concentrent sur un petit nombre d'objectifs clairs et réalistes, et évitent la rhétorique négative. Beaucoup de participants auraient souhaité recevoir plus de sensibilisation directe des candidats, y compris avant la période de campagne électorale.



Une formation conduite par IRIE pour les travailleurs des bureaux de vote à Jendouba.

Elections législatives

Un événement Ennahdha à Kef avec le chef du parti Rached Ghannouchi.

La période de campagne législative a commencé le 4 octobre, au cours de la fête religieuse de l'Aïd, et a pris fin le 24 octobre, avec une période d'une journée de silence de campagne avant le jour du scrutin. Étant donné le grand nombre de listes de candidats, la campagne législative était la plus active des trois périodes de campagne. Elle a attiré une large participation des citoyens comme bénévoles de campagne, avec notamment une forte représentation des femmes et des jeunes. Néanmoins, à l'ouverture de la campagne, le rythme des activités a été lent, et a pris de l'ampleur au fil du temps. Les types d'activités de campagne les plus communes comprenaient les

campagnes de porte-à-porte et la distribution de pamphlets, le plus souvent dans les marchés. Seuls les grands partis ont réussi à organiser des rassemblements réguliers.

Les messages de campagne portaient principalement sur la sécurité économique et publique. Les messages tendaient également à souligner les problèmes au sein d'une circonscription cible, tels que les problèmes de développement économique et de sécurité locale, et dans certains cas, ces problèmes étaient liés à une plate-forme nationale plus large du parti. Certaines promesses de campagne étaient si spécifiques qu'elles constituaient plus les prérogatives d'un conseil municipal que celles d'une législature nationale. Les campagnes législatives de certains partis ont été utilisées pour accroître la visibilité des candidats du parti aux élections présidentielles de novembre. Par exemple, les candidats présidentiels étaient apparus ensemble lors des campagnes avec les candidats législatifs, ou avaient inclus leurs images sur les affiches de campagne législatives. L'administration électorale a estimé que cela était acceptable tant que le candidat à la présidentielle en question était le chef officiel de son parti.

La campagne législative a été marquée par la polarisation de l'échiquier politique entre les partis politiques d'Ennahdha et Nidaa Tounes, qui ont émergé clairement comme les principaux partis. Nidaa Tounes, prenant part aux élections nationales pour la première fois depuis sa création en 2012, a concentré ses messages de campagne sur le piètre bilan du gouvernement de coalition dirigé par Ennahdha. Le parti a adopté le slogan du « vote utile », invitant les électeurs mécontents avec Ennahdha à se mobiliser pour soutenir Nidaa Tounes au lieu de disperser leurs votes en soutenant différents partis. Le parti a soutenu vigoureusement que voter pour tout parti autre que Nidaa Tounes, était équivalent à voter pour Ennahdha. Ennahdha a défendu sa performance dans le gouvernement. Cependant, tout en reconnaissant certains défis, il a souligné son effort pour accorder une priorité à l'intérêt national et au succès de la transition démocratique.

Le NDI n'a pas été directement témoin des cas de violence au cours de la campagne législative, bien que plusieurs cas de violence politique et d'intimidation aient été signalés aux observateurs à long terme et couverts par les médias. Ces cas de violence comprenaient la violence physique contre les partisans de campagne alors que ces derniers plaçaient les affiches ainsi que des attaques contre les bureaux des partis politiques. Dans certains de ces cas, les partis politiques ont déposé des plaintes officielles auprès des autorités.

Campagne du premier tour des présidentielles

La période officielle de campagne pour les élections présidentielles s'est déroulée du 1^{er} au 21 novembre, avec une journée de silence précédant le vote. Après un début tranquille qui n'a enregistré que quelques candidats en campagne pendant la première semaine, la campagne a connu une ampleur limitée vers la fin, mais sans jamais atteindre l'intensité de la campagne législative. Lors des arrêts pendant les tournées nationales, les candidats visitaient les marchés, tenaient de petits rassemblements et des réunions et menaient des entrevues avec les médias locaux. A l'absence des candidats, leurs partisans ont continué à mener la campagne de porte-à-porte, à distribuer des dépliants, et à ériger des tentes de campagne pour parler aux citoyens dans les centres urbains. Les campagnes ont également installé des affiches et des panneaux. Les rassemblements de campagne étaient généralement calmes, ordonnés et festifs.

Les candidats bien nantis, dont certains ont également bénéficié de l'appui et de l'infrastructure des partis politiques, étaient mieux capables de présenter des campagnes nationales et d'organiser de plus grands rassemblements. Certains de ces rassemblements ont été suivis par des dizaines de milliers de citoyens. En revanche, les campagnes des candidats indépendants ont critiqué le processus pour ne pas avoir offert une chance égale à tous les concurrents. Les membres du personnel de campagne qui étaient généralement des supporteurs sans expérience politique ou connaissances juridiques, ont éprouvé des difficultés à comprendre les détails de la loi. Par exemple, les candidats étaient confus et ne savaient pas si ceux qui sont soutenus par le parti pouvaient utiliser les ressources de celui-ci dans leurs campagnes.



Un rassemblement de campagne présidentielle de Hamma Hammami à Gafsa.



Le candidat présidentiel Slim Riahi s'adresse aux sympathisants sur l'avenue Bourguiba, le dernier jour de campagne.

La plupart des candidats ont fait campagne sur des grandes plates-formes similaires, en se concentrant sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme; l'économie et le chômage; le développement et l'infrastructure régionale; et les relations étrangères. Peu de candidats avaient expliqué les prérogatives limitées du Président conformément à la nouvelle Constitution ou avaient offert des détails sur les politiques spécifiques qu'ils poursuivraient comme Président. De nombreuses campagnes ont abordé des questions ne relevant pas directement de la prérogative du Président, ce qui a dû confondre les électeurs sur les pouvoirs de celui-ci.

Lors des élections présidentielles, le débat politique a été affecté par les résultats des élections législatives. Après avoir remporté le plus de sièges à la législature, Nidaa Tounes a choisi de ne pas former une coalition majoritaire au pouvoir qu'après les élections présidentielles. Cette position a évoqué les critiques de certains hommes politiques, y compris le Président intérimaire Marzouki, qui croyait que la Constitution exigeait de la partie gagnante de proposer une coalition indépendamment des élections présidentielles. En outre,

la décision d'Ennahdha de ne pas présenter un candidat à la présidence a attiré beaucoup d'attention et de spéculation. De nombreux adversaires d'Ennahdha disaient que le parti soutenait secrètement Marzouki. Les observateurs de campagne de l'ISIE ont enregistré un nombre très important de violations de campagne par les grands favoris Marzouki (360), Hama Hammami (Jabha Chaabia) (346), et Béji Caïd Essebsi (Nidaa Tounes) (287), par rapport au reste. Les groupes de la société civile et certains candidats ont remarqué une rhétorique de campagne de plus en plus négative et inflammatoire. Dans certains cas, les candidats ont affirmé qu'ils avaient été menacés par la violence et les discours de haine.

Second tour des élections présidentielles



Des sympathisants à Gabès présentent l'affiche de campagne de Moncef Marzouki.

Aucun candidat n'a dépassé le seuil de 50% requis pour assurer une victoire dans le premier tour des élections, ce qui a conduit au second tour entre les deux principaux candidats, Essebsi et Marzouki. Quant aux élections législatives et au premier tour des élections présidentielles, les deux campagnes ont organisé des événements de campagne avant l'ouverture de la période de campagne officielle. Après l'annonce des résultats préliminaires du premier tour, les deux candidats ont commencé à rencontrer les électeurs et à jeter les bases de leurs campagnes du second tour. La campagne officielle a duré du 9 au 19 décembre avec une journée de silence électoral le 20 décembre. Les deux campagnes ont utilisé les quelques premiers jours de la période officielle pour coordonner les stratégies avec les bureaux régionaux et les membres des partis politiques alliés. Moins de grandes manifestations ont été organisées lors de la campagne pour le second tour, et un plus grand accent était mis sur les activités de porte-à-porte, la mise en place des tentes de campagne, et l'interaction directe avec les électeurs. Les deux candidats ont tenu de grands rassemblements de campagne à Tunis le dernier jour de la période de campagne électorale, le 19 décembre.

La campagne de Marzouki a réorienté sa stratégie géographique lors du second tour, en se concentrant sur la région du nord-ouest qui avait voté massivement pour Essebsi au premier tour. Cependant, dans la région, les événements de Marzouki ont été souvent accueillis par des protestations et des chants « Dégage ». Par exemple, dans les villes comme Kef et Siliana, les événements de campagne de celui-ci étaient interrompus par des protestations. A Siliana, lors d'une visite d'un marché, les manifestants ont commencé à lui lancer des pierres et l'une a touché un observateur de l'IRIE. Lors d'une réunion publique, des personnes blessées lors de la révolution se sont adressées à Marzouki en criant. Ce dernier a finalement quitté la salle de conférence par une porte arrière.

Comparativement à Marzouki, Essebsi a organisé moins de grands rassemblements, se concentrant plutôt sur les petits rassemblements, les courtes séances photo, et entrevues télévisées et radiophoniques. La campagne d'Essebsi a généré un ressentiment important dans le sud de la Tunisie, un bastion de Marzouki, lorsqu'Essebsi a qualifié les



Le bulletin de vote pour le second tour des présidentielles.

partisans de Marzouki d'islamistes, de salafistes, et de radicaux enclins à la violence. Nidaa Tounes a ouvert un certain nombre de bureaux dans la région pour la campagne du second tour, mais en dehors d'une visite de précampagne à Tozeur, Essebsi n'a pas visité personnellement les circonscriptions du sud.

Les deux candidats ont concentré leurs messages sur l'emploi et le développement régional. Essebsi a également souligné la question de sécurité et de stabilité politique, suggérant que le pays était au bord du chaos et avait besoin d'un dirigeant fort. Il s'est présenté comme un homme d'État avec les compétences, l'expérience, et la crédibilité nécessaires pour rassurer les investisseurs et mettre en œuvre des réformes, tout en soulignant son expérience à la tête du gouvernement de transition en 2011. Ses partisans ont souligné son intention de faire respecter la primauté de la loi et de respecter les idéaux de la révolution de 2011. Marzouki a défendu son travail comme Président par intérim et a présenté un programme politique en sept points axé sur la politique étrangère, le développement des régions de l'intérieur, la sécurité nationale, les droits de l'homme et le développement culturel. La campagne de Marzouki a également souligné son engagement à préserver la démocratie et les droits de l'homme.

Les candidats utilisaient régulièrement une rhétorique négative pour décrire leurs adversaires et inciter à la peur à propos de la façon dont ils gouverneraient s'ils étaient élus. Marzouki a mis en garde les électeurs sur la concentration des deux pouvoirs législatif et exécutif dans les mains de Nidaa Tounes, tandis qu'Essebsi a critiqué le bilan présidentiel de Marzouki et la performance du gouvernement de coalition au cours des trois dernières années, suggérant ainsi que l'élection de Marzouki conduirait plus au statu quo. Les groupes de la société civile ont soulevé des préoccupations au sujet du ton négatif employé par les candidats, ce que certaines organisations ont qualifié de discours violent ou inflammatoire. Certains groupes de la société civile ont lancé une initiative commune pour plaider en faveur d'une campagne pacifique. L'administration électorale a averti Marzouki et sa campagne sur les commentaires suggérant qu'il ne perdrait les élections que s'il y a eu de fraude.



Un bénévole de campagne lors d'un rassemblement à Béji Caïd Essebsi à Tunis le 15 novembre.

Marzouki a régulièrement défié Essebsi à participer à un débat télévisé, en insistant sur l'obligation que les candidats avaient envers l'électorat en participant à une discussion civile sur leurs plates-formes. Des représentants de la campagne de Nidaa Tounes ont indiqué aux observateurs que la rhétorique politique houleuse signifiait qu'un tel débat deviendrait argumentatif et donc contre-productif.

Financement des campagnes

Après les élections de l'ANC de 2011, selon des allégations, les violations des réglementations du financement de la campagne n'ont pas été rigoureusement enquêtées ou poursuivies en justice. Le cadre juridique de 2014 a établi des sanctions plus claires et plus sévères pour les violations du financement des campagnes électorales et des limites bien définies sur les dépenses publiques et privées. Selon un plafond fixé, les campagnes étaient autorisées à dépenser des fonds publics et privés, ou l'autofinancement avec des fonds appartenant aux candidats eux-mêmes.



Une électorice en train de voter.

Les limites totales des dépenses pour les candidats dans chaque élection, ainsi que les limites sur les dépenses des dons privés, ont été déterminées proportionnellement au montant du financement public octroyé. Pour les élections législatives, la loi électorale de 2014 a légèrement élevé ces plafonds dans les plus petites circonscriptions par rapport aux élections de 2011. La loi n'a pas exigé que les campagnes divulguent les sources de financement. L'ISIE a travaillé afin d'établir un système crédible pour surveiller le financement des campagnes et pour superviser l'octroi du financement public.

Les campagnes étaient éligibles pour bénéficier d'un financement public octroyé en deux versements: le premier avant le lancement de la campagne et le second après les élections, sujet aux résultats. Le montant du financement public de la campagne législative a été déterminé selon le nombre d'électeurs inscrits dans chaque circonscription électorale, et la densité de la population de la circonscription (dans les circonscriptions les listes plus éparses reçoivent plus de fonds). Par exemple, à Tozeur, avec 61 044 électeurs inscrits, chaque liste a reçu 4595 TND (2530 USD), tandis qu'à Tunis 1 (244 599 électeurs), les listes ont reçu 10 300 dinars (5,680 USD) chacune.

Lors des élections présidentielles, le financement public a été calculé sur la base du nombre total d'électeurs inscrits. Les allocations du premier tour étaient équivalentes à 15 dinars (8,10 USD) pour 1000 électeurs, ou 75 000 TND (41 000 USD) au total. Au second tour, le montant était de 10 dinars (5,40 USD) pour 1000 électeurs, ou 50 000 TND (27 000 USD) au total.

Figure 5: Processus de détermination des enveloppes de financement public et limites des dépenses

	Elections législatives du 26 octobre 2014	Circonscription Echantillon : Tozeur	Premier tour de l'élection présidentielle du 23 novembre 2014	Montants	Second tour de l'élection présidentielle du 21 décembre 2014	Montants
Montant du financement de la campagne publique	Déterminé proportionnellement au nombre d'électeurs inscrits et la densité de la population de la circonscription	4595 TND (2530 USD)	Déterminé en proportionnellement au nombre total d'électeurs inscrits	75 000 TND (41 000 USD)	Déterminé en proportionnellement au nombre total d'électeurs inscrits	50 000 TND (27 000 USD)

Limites des dépenses	Jusqu'à cinq fois le montant du financement de la campagne publique	22 975 TND (12 650 USD)	Jusqu'à dix fois le montant du financement de la campagne publique	750 000 TND (410 000 USD)	Jusqu'à dix fois le montant du financement de la campagne publique	500 000 TND (270 000 USD)
Limite sur les dépenses totales des financements privés ⁵	Ne peut dépasser les deux cinquièmes de la limite de dépenses totales	9190 TND (5060 USD)	Ne peut dépasser les quatre cinquièmes de la limite de dépenses totales	600 000 TND (328 000 USD)	Ne peut excéder les quatre cinquièmes de la limite de dépenses totales	400 000 TND (216 000 USD)

Les listes ou les candidats devaient obtenir au moins trois pour cent du vote pour garder leur première allocation du financement public et être éligibles pour recevoir la seconde allocation. Pour les listes des candidats aux législatives, le seuil a été mesuré au niveau des résultats de la circonscription; les listes pourraient également remplir la condition en remportant un siège, même si elles ne dépassent pas le seuil de vote de trois pour cent. Pour les élections présidentielles, la performance globale d'un candidat à l'échelle nationale a été utilisée comme mesure d'admissibilité.



Le siège de la campagne d'Ennahdha à Bizerte.

Les inquiétudes et la confusion au sujet du financement de la campagne, et le rôle plus général de l'argent dans les élections, étaient répandues chez tous les candidats. Pendant la période électorale, les candidats accusaient régulièrement leurs adversaires de dépasser les limites des dépenses de campagne, et de participer à l'achat de votes à travers la distribution des cadeaux ou d'argent. Trois partis—Ennahdha, Nidaa Tounes et l'UPL—ont été souvent accusés de dépenses excessives. Certains se sont plaints que les partis politiques ont travaillé à travers des groupes non-partisans de la société civile pour distribuer des dons. Alors que certains partis soutenaient qu'ils ont compris la loi, il y avait souvent des écarts importants de compréhension, en particulier concernant ce qui constituait les dépenses éligibles par rapport aux dépenses inéligibles. Les partis ont blâmé les IRIEs pour le manque d'information en temps opportun.

Les partis politiques ont également exprimé des doutes sur la capacité de l'administration des élections à surveiller et à sanctionner une infraction commise pendant la campagne. Pour leur part, les observateurs de campagne de l'ISIE ont exprimé leur inquiétude au sujet du manque de clarté de la loi électorale et de la difficulté à suivre le respect des réglementations du financement de la campagne par les candidats. Les IRIEs ont rapporté aux observateurs du NDI qu'il leur était difficile de suivre toutes les infractions mineures de campagne qui ont été signalées. Bien que les observateurs de campagne aient déposé un

⁵ Les dépenses privées sont définies comme les contributions reçues des personnes autres que les candidats eux-mêmes. Les limites sur les contributions privées individuelles ont été définies proportionnellement au salaire minimum: pour les élections législatives, la contribution individuelle maximale était 20 fois le salaire minimum, alors que pour les élections présidentielles, le montant maximum était 30 fois le salaire minimum.

grand nombre de rapports, il n'était pas évident que ces rapports aient été utilisés par l'administration électorale ou les tribunaux pour punir les contrevenants.

Plusieurs partis et listes de candidats n'ont reçu leur financement public qu'après le lancement de la période de campagne législative. Cela résulte peut-être d'une coordination insuffisante entre l'ISIE et la Banque centrale ainsi que le Ministère des Finances. Les candidats des plus petites listes ont particulièrement exprimé leur frustration, faute de clarté sur les finances et les problèmes d'accès aux fonds. Une liste indépendante a indiqué que le financement public était trop limité pour faire une réelle différence dans la campagne, et que les grands partis avaient dépensé plus sur un événement que certains petits partis et petites listes pendant toute la durée de la campagne.



Un rassemblement de campagne de Nidaa Tounes à Kef.

Le groupe local iWatch a concentré ses efforts d'observation sur le financement de la campagne, en ciblant quatre circonscriptions à travers le pays: Gafsa, Sfax, Tunis 1 et Tunis 2. Pour les élections législatives, iWatch a constaté qu'Ennahdha et Nidaa Tounes étaient les seuls partis qui dépassaient constamment les limites de financement de campagne. A Sousse, Ennahdha a dépassé la limite de 119 % et Nidaa Tounes de 79 %, ce qui, selon la loi électorale, devrait se traduire par la perte de tous leurs sièges à Sousse, cinq sièges pour Nidaa Tounes et trois pour Ennahdha. Comme les rapports

d'iWatch sont fondés sur des estimations, les dépenses doivent être vérifiées par la Cour des comptes six mois après l'annonce des résultats définitifs.

Les campagnes présidentielles des premier et second tours étaient éligibles pour recevoir un financement public et pour dépenser les dons privés et des biens personnels selon un plafond fixé. Le financement public pour le premier tour n'a été octroyé que deux semaines après le début de la période de campagne—un retard de 21 jours. Beaucoup de candidats ont vivement critiqué ce retard, en particulier les indépendants qui avaient tendance à bénéficier de moins de ressources et ont donc été touchés de manière disproportionnée. En outre, ils croyaient que le haut niveau du plafond des dépenses de campagne autorisées permettrait aux partis de noyer les voix des indépendants. Certains candidats à la présidentielle ayant abandonné la course ont accusé leurs adversaires de dépasser les limites des dépenses. Seuls trois candidats aux présidentielles, dont Essebsi, Marzouki et Slim Riahi (UPL), ont reçu plus de trois pour cent des voix au premier tour, et ont ainsi pu recevoir la deuxième tranche des fonds publics. Les premières tranches des fonds ont également été octroyées à la fin du second tour. Le second tour de la campagne a enregistré relativement moins d'allégations de dépenses excessives.

Les candidats qui n'ont pas atteint le seuil minimum pour maintenir le financement public devaient retourner les fonds dans les dix jours qui suivent l'annonce des résultats définitifs, et ce processus était supervisé par le Ministère des Finances et les bureaux régionaux de revenus. A travers les anecdotes, le NDI a découvert que de nombreuses listes indépendantes n'étaient pas conscientes de la nécessité éventuelle de rembourser les fonds. En mars 2015, un représentant du Ministère des Finances a confirmé que 1151 listes législatives et neuf candidats à la présidentielle n'avaient pas encore remboursé les fonds. En publiant son rapport final sur les élections au mois de mars 2015, l'ISIE a invité le Ministère des Finances à établir une liste définitive des candidats qui devaient rembourser le financement public. Le Ministère estime

que les concurrents politiques devaient collectivement plus de 5 millions TND (2,5 millions USD) et se sont engagés à prendre des mesures juridiques contre les candidats qui ne se conformeraient pas au remboursement des fonds.

Le succès d'un cadre de financement plus stricte des campagnes dépendra de la capacité de l'ISIE et de la Cour des comptes à documenter les infractions et à les juger dans la période post-électorale à travers une vérification appropriée des dossiers de dépenses. Dans la foulée des élections, ces institutions ont prévu que ce serait difficile de récupérer les fonds de toutes les listes législatives et les candidats concernés des présidentielles. La Cour des comptes a noté en particulier le défi d'examiner de grands volumes de rapports financiers dans des délais étroits.

Médias

Au cours de la transition en Tunisie, les médias sont devenus plus pluralistes et diversifiés, offrant ainsi aux citoyens accès à un éventail de voix et de sources d'informations. En 2013, l'ANC a créé la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA), un organisme de réglementation indépendant dont le mandat inclut la surveillance des médias pendant les élections et le respect de la loi électorale. La loi électorale de 2014 et une décision conjointe de l'ISIE-HAICA exigeaient des médias nationaux d'assurer une couverture impartiale et équilibrée de la campagne électorale et de ne pas favoriser des candidats dans leurs publicités.

La HAICA était chargée de surveiller la télévision et les radios, tandis que l'ISIE était chargée de superviser la presse écrite et les médias en ligne. Contrairement à l'ISIE, la HAICA a publié des rapports réguliers sur ses conclusions au cours de la période de campagne électorale. En collaboration avec l'ISIE, au début de la période d'inscription des électeurs la HAICA a commencé à surveiller les chaînes de télévision et les stations de radio. Chaque programme était enregistré et archivé.

Les médias étaient libres de couvrir le processus électoral sans restrictions. Les médias ont été tenus d'apporter une couverture équilibrée. Toutefois, selon les conclusions de la HAICA, certains partis et candidats ont bénéficié de manière disproportionnée de plus de couverture que d'autres. Les petits partis et les indépendants ont régulièrement critiqué les médias de s'être concentrés sur les plus grands acteurs politiques. Selon certains, les médias avaient mis l'accent sur Ennahdha et Nidaa Tounes, ce qui a empêché une couverture adéquate des préoccupations des citoyens au niveau local. Par ailleurs, les candidats ont déploré le fait que les chaînes privées avaient un parti pris. Lors du second tour des élections, les partisans de Marzouki ont exprimé leur frustration sur la partialité des médias en faveur d'Essebsi. Les participants aux groupes de discussions post-électorales ont exprimé une forte méfiance vis-à-vis des médias en raison de leur partialité affichée.

Pendant la période électorale, la HAICA a suspendu et a émis des amendes à l'encontre des médias pour diverses violations, dont les plus communes portaient sur la diffusion de publicité en faveur des candidats ou une rhétorique vue comme un discours de haine. Les médias ont également été sanctionnés pour violations d'une clause de la loi électorale interdisant la publication de sondages d'opinion publique pendant la période électorale. Les chaînes de télévision ont également reçu des avertissements de la HAICA afin d'assurer une couverture égale de tous les candidats, conformément à la loi. La HAICA a également publié des déclarations invitant les adversaires politiques à éviter les attaques personnelles et la rhétorique négative, en particulier pendant le second tour de la campagne présidentielle. Les candidats et les groupes

de la société civile ont régulièrement critiqué la HAICA pour avoir failli à faire respecter les règlements ou les canaux de sanctions à travers une couverture partisane. La HAICA a noté qu'elle était incapable d'imposer une menace crédible et que les sanctions juridiques devraient être augmentées.



The lottery to determine the order for candidate lists to record video messages.

La chaîne de télévision nationale Al Wataniya a diffusé des messages courts enregistrés par les candidats des listes législatives et candidats à la présidentielle. L'ISIE a organisé une loterie en présence des adversaires politiques pour déterminer l'ordre dans lequel ces derniers filmeraient leurs messages. Les candidats des listes législatives ont félicité l'approche transparente de l'ISIE. Ils étaient généralement satisfaits du processus d'inscription et de diffusion de leurs messages, tout en reconnaissant la difficulté à condenser leurs plates-formes dans les trois minutes de temps imparti.

Les neuf branches régionales de la radio nationale publique ont joué un rôle important dans la sensibilisation des citoyens aux élections et en jetant la lumière sur les plateformes des candidats. Tout au long de la période électorale, les stations ont diffusé des annonces de sensibilisation des électeurs que l'ISIE a fournies. Les stations ont organisé des débats entre les candidats aux législatives au cours de la période de campagne électorale. Le calendrier d'apparitions des candidats étaient déterminé à travers une loterie publique. Chaque participant au débat (normalement la tête de liste ou son / sa remplaçant/e) avait deux minutes pour répondre à la question de l'animateur sur chacun des quatre thèmes: l'économie, la sécurité nationale, les politiques publiques et les questions sociales. Les candidats ont salué l'initiative des débats, mais ils auraient souhaité que plus de temps ait été accordé pour leur permettre d'expliquer leurs positions. Les stations ont également organisé pour les candidats aux présidentielles des débats similaires.

Une chaîne de télévision nationale étatique et au moins une chaîne de télévision privée avaient envisagé d'organiser des débats des candidats. Essebsi a décliné une invitation de Marzouki à participer à un débat national télévisé. Un débat télévisé entre les deux candidats aurait fourni une occasion unique aux citoyens d'entendre les candidats discuter de leurs plates-formes électorales dans un cadre structuré.

Jour des élections

Le vote pour chaque élection—les élections législatives, le premier tour des présidentielles, et le second tour des présidentielles—a eu lieu pendant une journée pour les circonscriptions en Tunisie et trois jours dans les six circonscriptions à l'étranger. En Tunisie, chaque élection a été précédée par une journée de silence pendant laquelle toute forme de campagne était interdite.

Figure 6: Dates des élections

Type d'élections	Dates des élections (circonscriptions à l'étranger)	Jour de silence (circonscriptions tunisiennes)	Dates des élections (circonscriptions tunisiennes)
Législatives	24 – 26 octobre	25 octobre	26 octobre
Premier tour des élections présidentielles	21 – 23 novembre	22 novembre	23 novembre
Second tour des élections présidentielles	19 – 21 décembre	20 décembre	21 décembre

Les écoles ont été utilisées comme centres de vote à l'intérieur du territoire tunisien. Les électeurs des circonscriptions à l'étranger ont voté dans des endroits désignés, y compris les ambassades, les consulats, des hôtels, des bibliothèques et des mairies. Pendant le processus d'inscription des électeurs, les électeurs ont sélectionné un centre de vote de leur choix. Selon le nombre d'électeurs inscrits et affectés à chaque centre de vote, le centre comprenait jusqu'à dix bureaux de vote, ou de salles de classe dans l'école. Le vote a eu lieu dans 4864 centres de vote divisés en 10 972 bureaux de vote. Pour limiter les longues queues et le surpeuplement observés lors de l'élection de 2011, plusieurs centres de vote ont été ajoutés et le nombre d'électeurs affectés à chaque bureau de vote a été réduit en 2014. Chaque station a accueilli 1000 électeurs en 2011, tandis que le nombre a été réduit au chiffre de 600 qui était plus gérable en 2014.



Les électeurs font la queue pour l'ouverture du bureau de vote.

Dans les circonscriptions en territoire tunisien, le vote a eu lieu dimanche. Lors des élections législatives, les bureaux de vote ont ouvert à 7 heures et fermé à 18 heures. Ces heures ont été légèrement réduites pour les élections présidentielles, avec l'ouverture des bureaux de vote une heure plus tard, c'est-à-dire, à 8 heures. Ce changement faisait partie d'un effort d'apporter un temps supplémentaire pour la livraison du matériel électoral et pour la mise en place des bureaux de vote, en particulier dans les zones confrontées à de plus grands risques de sécurité. Et cela ne semblait pas restreindre la capacité des électeurs à y participer. Un nombre fixe de personnel a été affecté à chaque centre de vote. Ce personnel avait été recruté par les IRIEs en septembre et avait reçu une formation régulière tout au long de la période électorale. Le président du centre de vote était responsable de l'ensemble du centre et de ses bureaux de vote, et était spécifiquement basé dans la cour de l'école. Dans les centres, quatre employés avaient été assignés à chaque bureau de vote. Un président de bureau de vote supervisait le processus électoral général et gérait les trois autres membres du personnel: l'un à la porte du bureau de vote, responsable de la file d'attente des électeurs et d'apprêter les électeurs à voter; l'autre était assis dans un bureau pour vérifier l'identité des électeurs et les aider à signer le registre des électeurs; et un autre assis dans un bureau adjacent, était chargé de timbrer et de distribuer les bulletins de vote.

Chaque bureau de vote avait également des isolements en carton placés sur trois tables d'école cachant le bas du torse des électeurs afin de garantir la confidentialité. La hauteur des isolements a été réduite par rapport



Un isoloir.

aux élections de 2011. A l'époque, ils cachaient tout le torse et la tête de l'électeur. Ce changement a été conçu pour permettre au personnel de vote de s'assurer que les électeurs ne s'engageaient pas dans une activité non autorisée derrière les isolements, tout en conservant la confidentialité de leur vote. Cette conception a servi à apaiser les appréhensions sur la possibilité d'achat de voix et de votes carrousel, la hauteur inférieure de l'isoloir empêchant probablement les électeurs de photographier leur bulletin de vote ou de retirer du papier de leurs poches sans détection. Une rangée de chaises sur un côté du bureau de vote a été consacrée aux observateurs et aux représentants des candidats.

Les bulletins de vote pour les élections législatives ont été personnalisés pour chacune des 33 circonscriptions et ont inclus le nom et le logo de chaque liste de candidats. Les listes ont été ordonnées selon les numéros attribués à chaque liste au hasard lors d'un tirage au sort dans chaque circonscription. Le bulletin de vote des élections législatives a enregistré plusieurs améliorations par rapport à l'élection de 2011. Le bulletin de 2011 avait présenté les listes de candidats dans des colonnes étroites,

avec des cases à cocher à la fin de la rangée de chaque liste de candidats. Cela a suscité des préoccupations sur le fait que les électeurs pourraient mal lire le bulletin de vote et voter, par inadvertance, pour la liste de candidat adjacente à leur candidat. Le bulletin de 2011 a été également imprimé en noir et blanc bien que les concurrents avaient annoncé leurs logos en couleur. Le bulletin de vote des élections législatives de 2014 a été élargi en taille, ce qui a permis d'augmenter l'espace entre les colonnes des listes de candidats. La case à cocher a été déplacée de l'extrémité de la ligne et placée entre le nom et le logo de la liste des candidats. L'organisation Mourakiboun a suggéré de décaler l'alignement vertical de chaque colonne de listes pour créer une distinction entre les choix respectifs, mais sa proposition n'a pas été adoptée. Compte tenu du nombre de candidats aux élections présidentielles, les bulletins de vote étaient plus simples et portaient les photos des candidats afin de faciliter le choix des électeurs.

Chaque jour de scrutin, le processus de vote s'est déroulé de manière ordonnée et sans heurts. La conduite du processus s'est améliorée de la première élection à la troisième, car les électeurs étaient devenus de plus en plus confiants sur leurs devoirs. Quant aux agents de vote, ils étaient plus informés sur les procédures et mieux équipés pour gérer les imprévus. En général, les temps d'attente étaient réduits car les agents de vote traitaient plus efficacement les électeurs. L'on peut également attribuer ces améliorations aux efforts de l'ISIE à licencier les agents électoraux peu efficaces et à réorganiser la formation. Au 21 décembre lors du second tour des élections présidentielles, le vote était fluide et efficace, avec une baisse remarquable d'irrégularités.



Bulletin de vote de l'élection présidentielle au premier tour.

Le taux de participation

Un nombre important de Tunisiens ont participé aux élections comme électeurs, candidats, militants, observateurs et administrateurs électoraux. Cependant, avant les élections législatives, de nombreux Tunisiens ont exprimé leurs préoccupations sur le fait que les élections seraient négativement marquées par une faible participation des électeurs. Ces prévisions ont été souvent fondées sur l'insatisfaction des Tunisiens de l'état du pays. Ils étaient apathiques sur leurs choix au scrutin, et septiques que le vote fasse une différence. Le taux plus bas que prévu de nouveaux inscrits a également été cité comme un indicateur de prédiction de participation le jour du scrutin.



Les électeurs font la queue pour l'ouverture du bureau de vote.

Le taux de participation aux élections législatives du 26 octobre, officiellement estimé à 67,7 % des électeurs, a aidé à apaiser certaines de ces préoccupations enregistrées. Ensuite, le taux de participation aux élections présidentielles du 23 novembre a été estimé à 63 %. Quoiqu'un peu bas par rapport à celui d'octobre, ce taux a démontré la confiance continue des électeurs dans l'intégrité du processus électoral. Le taux de participation du second tour des présidentielles a baissé de nouveau de quelques points à 60 %, ce qui pourrait suggérer la fatigue des électeurs. Le NDI et d'autres observateurs internationaux et citoyens observateurs ont toujours remarqué une participation relativement faible chez les jeunes électeurs. Cela contraste avec les rôles importants que les jeunes avaient joués au sein des groupes de citoyens observateurs et comme agents électoraux. Pour le second tour, le personnel de vote a commencé à utiliser les formulaires de suivi du nombre d'électeurs hommes et femmes, ainsi que les électeurs handicapés.

Figure 7: Taux officiel de participation par élection

Election	Nombre total d'électeurs inscrits	Nombre total d'électeurs ⁶	Taux de participation en pourcentage des d'électeurs inscrits	Taux de participation en pourcentage des d'électeurs éligibles
Elections législatives du 26 octobre 2014	5285136	3579257	67,7%	47,7%
Premier tour des élections présidentielles du 23 novembre 2014	5306324	3339666	62,9%	44,5%
Second tour des élections présidentielles du 21 décembre 2014	5306324	3189382	60,1%	42,5%

La plupart des bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure, et il y avait souvent un nombre important

6 Sources des statistiques : « Décision de l'instance supérieure indépendante pour les élections relatives à la proclamation des résultats définitifs » pour chaque élection, publiées sur le site Internet d'ISIE.



Un président de bureau de vote assiste des électeurs à Sidi Bouzid à retrouver leur bureau de scrutin.

d'électeurs à l'ouverture des bureaux de vote. Les élections législatives en particulier ont enregistré de longues files d'électeurs avant l'ouverture, ce qui rappelle les élections de 2011. Après l'ouverture de la porte extérieure de certains centres de vote, des électeurs se sont dirigés en courant pour former des files d'attente à l'extérieur des bureaux de vote. Le NDI a observé que les matins, les électeurs étaient surtout plus âgés et de sexe masculin. Le rythme de participation a spécifiquement diminué vers la mi-journée et au début de l'après-midi, et a augmenté de nouveau quelques heures avant la fermeture. Alors que certains électeurs ont abordé le processus de

manière consciencieuse et professionnelle, d'autres ont exprimé un véritable enthousiasme à participer aux élections.

Les affectations des électeurs dans les bureaux de vote étaient déterminées en fonction du numéro de leur carte d'identité nationale (connu sous l'acronyme français de CIN). Ceux qui avaient des numéros de CIN plus petits, surtout les Tunisiens âgés en raison du processus d'attribution de ces numéros, seraient affectés au premier bureau de vote dans le centre. Cela a abouti à l'encombrement des files d'attente devant les bureaux de vote ayant enregistré la présence des électeurs plus âgés, surtout le matin. En revanche, les bureaux de vote attribués aux plus jeunes avec des numéros de CIN plus élevés n'avaient souvent pas de file d'attente du tout.

Dans la période précédant le jour du scrutin et le jour même des élections, les électeurs ont été en mesure d'utiliser des messages SMS pour confirmer l'emplacement et le numéro de leur bureau de vote.



Un témoin des élections aide une électrice à Bizerte.

Les électeurs avaient quelques problèmes pour trouver leurs noms sur le registre, bien que dans la plupart des cas, ils aient été en mesure de trouver des solutions avec l'aide des agents de vote qui recouraient souvent au système de SMS pour confirmer les informations d'inscription. Lors des élections législatives, le NDI a vu quelques cas de citoyens qui pensaient qu'ils pouvaient voter parce qu'ils s'étaient inscrits le jour même des élections en 2011, même si les électeurs qui s'étaient enrôlés le jour même des élections en 2011 n'étaient pas automatiquement inscrits pour les élections de 2014. Les citoyens observateurs et les médias ont indiqué que ces problèmes étaient particulièrement prononcés dans les centres de vote à l'étranger.

La loi électorale interdit toute forme de campagne le jour du silence précédant les élections ainsi que le jour même des élections. Les violations du silence électoral étaient communes, en particulier sur les réseaux sociaux au cours des élections présidentielles. À chaque élection, les groupes d'observateurs tunisiens et les candidats ont déclaré que faire campagne le jour même de l'élection et la journée du silence a été très répandu. Les partisans de Marzouki et ceux d'Essebsi ont également soutenu que les agents de vote ont montré de la partisanerie et ont tenté d'influencer les électeurs.

Les bureaux de vote observés par les délégués du NDI n'avaient généralement pas de campagne ou d'autres tentatives d'influencer les électeurs pendant les jours des élections. Le NDI a constaté que dans certains cas, des affiches de campagne et d'autres matériaux sont restés affichés à proximité et à l'extérieur des centres de vote. Les observateurs ont assisté à un petit nombre de cas où les gens parlaient de certains candidats avec les électeurs qui attendaient à l'intérieur des bureaux de vote. Les agents de vote ont pu éloigner efficacement ces individus des locaux, avec au besoin, le soutien des forces de sécurité.



Un témoin aux élections aide un électeur à retrouver son nom sur le registre.

Le personnel du scrutin a démontré une réelle volonté de mener à bien les procédures correctement, en se limitant parfois à une interprétation rigide des règles. Le NDI a observé ou entendu parler de cas isolés d'irrégularités, d'inconduite, de problèmes administratifs, et de retards. Les irrégularités constatées par les observateurs du NDI au cours du processus de vote étaient mineures et pas assez importantes pour affecter sensiblement l'issue du processus, que ce soit pour les élections législatives dans les circonscriptions ou les élections présidentielles. C'était également des cas isolés et n'indiquaient pas des tendances systémiques plus généralisées.

Les défis les plus communs pour les responsables du scrutin provenaient de la confusion sur les procédures et les interprétations divergentes sur la façon de gérer les situations anormales ou difficiles. Les décisions des responsables du scrutin étaient souvent erronées sur le plan de l'inclusion. Certains de ces malentendus ont peut-être été le résultat des lacunes dans les formations dispensées au personnel du scrutin, où les écarts et les erreurs occasionnelles ont été détectés par les observateurs à long terme du NDI. Les agents de vote sont devenus plus confiants dans la gestion de ces questions à mesure que le processus se déroulait.



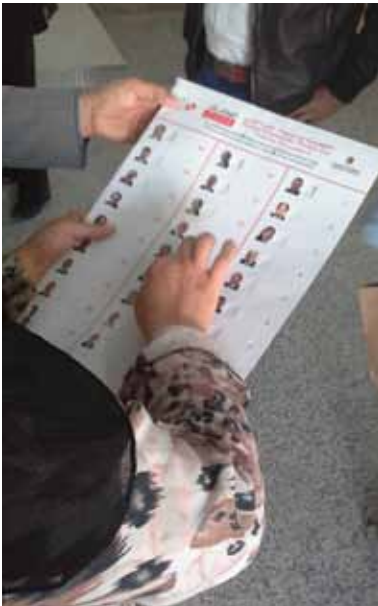
Un électeur dépose son bulletin de vote à Monastir.

Au cours de chaque élection, le NDI avait également été témoin des situations où les responsables des bureaux de vote n'avaient pas suivi les procédures officielles. Ces écarts ne semblaient pas être des tentatives délibérées pour enfreindre les procédures. Les deux exemples les plus fréquents étaient la négligence par les agents électoraux de s'assurer que les doigts des électeurs ne portaient pas déjà l'encre et de garder les téléphones et les cartes d'identité des électeurs pendant que ces derniers votaient.

Les agents électoraux avaient souvent des difficultés pour répondre aux demandes d'assistance émanant des électeurs analphabètes et des personnes âgées, en particulier pendant le premier jour des élections. Selon la loi, ces électeurs ne sont pas éligibles pour recevoir une assistance extérieure. Dans certains cas, ces électeurs demandaient aux agents pour qui ils devaient voter. Le NDI a observé qu'en adhérant strictement aux règles, les agents allaient parfois très loin pour gérer ces situations afin d'éviter d'influencer de quelque manière les électeurs.

L'administration électorale a fait des tentatives pour faciliter la participation des personnes handicapées (PH) au processus électoral, et a également consulté des groupes de la société civile travaillant sur la question de sélection des bureaux de vote accessibles. Cependant, le plan d'éducation des électeurs de l'ISIE n'a pas spécifiquement ciblé les personnes handicapées. Un total de 46 centres de vote répartis dans 12 circonscriptions a été précisément désigné pour les électeurs handicapés. Les observateurs ont constaté que certains bureaux de vote étaient inaccessibles aux personnes handicapées en raison de leur emplacement dans des bâtiments anciens ou au deuxième étage de l'école. Le NDI a constaté que l'importance de ces questions a diminué à travers les trois élections grâce aux efforts déployés par l'ISIE et les IRIEs, tels que la construction de rampes d'accès pour couvrir les escaliers pour l'accessibilité en fauteuil roulant.

Pour les deux élections présidentielles, l'ISIE a distribué des enveloppes avec des textes en braille dans lesquelles les bulletins de vote pouvaient être insérés pour aider les électeurs ayant une déficience visuelle. Selon les groupes de la société civile, la sensibilisation était faible sur l'existence de ce bulletin de vote



Les enveloppes en braille ont été élaborées pour aider les électeurs aveugles à marquer les bulletins de vote.

parmi ces électeurs et les responsables des bureaux de vote, et n'étaient pas disponibles dans tous les bureaux de vote. De plus, certains électeurs aveugles ne savaient pas lire en Braille. La loi électorale permet aux personnes handicapées de bénéficier de l'assistance d'un membre de la famille lors de l'accomplissement du processus de vote. Un seul individu était autorisé d'aider une autre personne pendant la journée électorale et d'apposer l'encre sur son petit doigt. La loi exige que les personnes handicapées présentent une carte d'identité d'handicapé délivrée par le gouvernement. Ces procédures ont semé la confusion chez certains responsables de bureaux de vote, surtout lors des élections législatives.

Malgré les craintes de violences pouvant perturber les élections, celles-ci se sont déroulées surtout de manière pacifique et les forces de sécurité étaient déployées et professionnelles. Pendant chaque élection, l'on a signalé des altercations mineures dans les centres de vote parmi les représentants des candidats, les citoyens observateurs et les électeurs. Lors du second tour, les camps des deux candidats ont exprimé leur préoccupation sur une éventuelle fraude, ce qui a conduit à un plus haut degré de tension entre les représentants des candidats et certains électeurs. Dans le gouvernorat de Kasserine, plusieurs bureaux de vote

ont ouvert en retard lors des élections législatives, car l'on s'inquiétait de sécurité. Cela a donc amené les autorités à fournir le matériel de vote le matin le jour de l'élection plutôt que la veille. Lors des deux tours des élections présidentielles, les heures d'ouverture d'un nombre limité de bureaux de vote situés sur la frontière occidentale avec l'Algérie ont été réduites pour des raisons de sécurité.

Clôture et dépouillement des résultats

Les électeurs faisant la queue dans les centres de vote au moment de clôture du vote à 18 heures ont été autorisés à voter, bien que dans la plupart des cas observés, cela n'était pas nécessaire parce qu'il n'y avait pas des électeurs faisant la queue. Le tri et le dépouillement des bulletins de vote devaient être initiés immédiatement après le vote du dernier électeur; dans un petit nombre de cas observés, les agents prenaient une pause. Les bulletins de vote ont été comptés en présence des agents et des observateurs tunisiens et internationaux. En raison du nombre élevé des listes de candidats pour les législatives dans chaque circonscription et la méconnaissance relative des fonctionnaires du processus de comptage, le NDI a constaté

que le dépouillement des voix pour les élections législatives a été lent mais minutieusement réalisé. Le dépouillement des voix était nettement plus efficace au cours des deux élections présidentielles. Dans certains cas, la précision était si importante que celle-là a conduit à des comptages plus longs, notamment pour les élections législatives. Certains observateurs ont également signalé que les responsables des bureaux de vote ne disposaient pas de connaissance suffisante des procédures de dépouillement, ce qui a entraîné certains écarts mineurs du processus réglementaire. Avec chaque élection, les responsables des bureaux de vote semblaient être plus à l'aise dans l'administration du processus de dépouillement.



Le personnel des bureaux de vote pose avec des observateurs du NDI avant le compte lors du second tour à la présidence.

Lorsque le processus de comptage s'est terminé, les copies des procès-verbaux officiels du vote et du comptage ont été affichés en face de tous les bureaux de vote et les analyses de ces documents ont été publiées plus tard par l'ISIE sur son site Internet. Cela a permis aux candidats et aux observateurs de vérifier les résultats d'un bureau de vote spécifique. Les matériels de vote ont été transportés en toute sécurité par l'armée dans les centres de dépouillement qui étaient le plus souvent situés dans la capitale administrative de la circonscription.



Centre de dépouillement à Sfax 2.

Après les élections législatives, dans certains bureaux de vote, des documents sensibles tels que les procès-verbaux originaux du scrutin et du dépouillement ont

été scellés par erreur dans les urnes au lieu d'être maintenues séparés. S'agissant des élections présidentielles, l'ISIE a apporté plusieurs changements au mode de gestion et de stockage du matériel, en partie pour permettre la réutilisation des urnes dans le cas d'un second tour des élections. Ce changement a permis d'économiser en ressources financières et humaines, tout en simplifiant les procédures. Le processus de transport des urnes et des rapports des bureaux de vote vers les centres de dépouillement est devenu plus efficace à travers les élections, passant de 13 heures au total dans les élections législatives à six heures dans le second tour des présidentielles.

Le personnel et les bénévoles des IRIEs ont compilé les résultats des élections dans 27 centres à travers le pays. Le décompte officiel était effectué manuellement, même si un décompte électronique avait également été réalisé. S'agissant des élections législatives, le processus de compilation a été le plus long et le plus complexe, dans certains cas, il a pris plusieurs jours. Pour parer contre ces retards lors des élections présidentielles, l'ISIE a offert aux centres de dépouillement plus de personnel, d'équipement et de formation. L'ISIE a également travaillé avec les forces de sécurité afin de rationaliser le processus de récupération du matériel électoral dans les centres de vote, après le décompte des voix. Par conséquent, et grâce à la réduction du nombre de candidats, le processus de décompte s'est déroulé plus en douceur pour le premier tour des élections présidentielles, où tous les centres ont finalisé leurs résultats dans les 24 heures. Le second tour a été encore plus efficace, permettant à l'ISIE de publier ses résultats préliminaires,

le lendemain des élections.

Alors que l'ISIE avait indiqué que les observateurs ou les représentants des candidats ne seraient pas en mesure d'accéder aux centres de dépouillement pour observer de près le processus, les IRIEs ont interprété cette règle différemment. Certaines IRIEs ont autorisé seulement les observateurs internationaux sur le terrain, tandis que d'autres n'ont permis aucun accès des observateurs. Cependant, une fois le décompte terminé, ils rapprochaient les cartes de décompte plus près des lieux où les observateurs étaient assis.

L'observation citoyenne

Les observateurs citoyens tunisiens ont joué un rôle visible et constructif dans la surveillance et la couverture du processus électoral. L'ISIE a rapporté l'accréditation de 50 000 observateurs électoraux, y compris les citoyens observateurs tunisiens, les représentants des listes et des candidats, les observateurs internationaux et les médias. La loi électorale de 2014 a garanti l'accès des citoyens observateurs accrédités impartiaux, ainsi que les représentants partisans des candidats, aux bureaux de vote le jour du scrutin.



ATIDE recrute des citoyens observateurs à Kairouan.

D'autres décisions publiées par l'ISIE indiquaient les étapes du processus d'accréditation des observateurs, y compris les conditions d'admissibilité, les documents d'accréditation requis de l'observateur, le délai du traitement de l'accréditation, les droits des observateurs, et les conditions de révocation de l'accréditation.

Beaucoup de groupes d'observateurs ont surveillé les élections de l'ANC de 2011 et se sont engagés à améliorer cette expérience pour déployer un effort plus approfondi et complet de l'observation en 2014.

Ces groupes sont restés actifs après les élections de 2011 et ont apporté des contributions importantes à la rédaction de la loi électorale révisée par l'ANC. Une coalition des groupes de la société civile a fait des recommandations sur: la délimitation des circonscriptions; l'administration des élections; la gestion du contentieux électoral; la participation des électeurs; les conditions de candidature; la campagne électorale; le jour du scrutin; et le traitement et la publication des résultats. Ce travail a créé un précédent positif pour la participation de la société civile à l'élaboration de la législation relative aux élections.

Chacun des trois jours d'élections a enregistré un effort énorme des groupes de citoyens observateurs. Bien que le nombre de groupes d'observation des élections de 2014 ait diminué par rapport à 2011, le nombre d'observateurs a plus que doublé, passant de 13 392 en 2011 à 28 676 en 2014. Les citoyens observateurs impartiaux ont été fortement représentés dans les bureaux de vote que le NDI a observé. Les groupes d'observateurs les plus actifs étaient les plates-formes nationales qui existaient soit comme simples organisations ou coalitions de groupes nationaux et / ou locaux. La portée des efforts des groupes d'observateurs dépendait d'une variété de facteurs, dont les plus importants étaient les ressources humaines et financières. Dans certains cas, les organisations menant l'observation s'étaient concentrées exclusivement sur ce rôle, tandis que d'autres groupes d'observateurs menaient des initiatives parallèles dans d'autres domaines, tels que l'éducation des électeurs et la résolution des conflits. Certains groupes ont réalisé une observation exhaustive à long terme de l'ensemble du processus électoral, à commencer par l'inscription des électeurs, tandis que d'autres se sont exclusivement concentrés sur le jour du scrutin.

Plusieurs organisations ont mené l'observation en se focalisant sur le genre. Une seule organisation, Mourakiboun, a tiré des conclusions fondées sur un échantillon statistiquement valide des bureaux de vote (voir ci-dessous).

Le recrutement était un défi important pour certains groupes d'observateurs, qui ont lutté pour répondre à leurs objectifs de recrutement, principalement à cause de la pénurie de ressources financières et humaines. Des groupes ayant assez de ressources financières pour rémunérer les observateurs avaient du mal à rivaliser avec les observateurs de campagne rémunérés et les agents des bureaux de vote recrutés par l'ISIE. Par conséquent, plusieurs groupes d'observateurs ont abaissé sensiblement leurs objectifs de recrutement dans la période précédant les élections. Cela a soulevé l'importance de la coordination entre les groupes d'observateurs pour assurer une large couverture des centres de vote. Malgré ces obstacles, de nombreux groupes ont été en mesure de maintenir, voire d'augmenter leurs rangs d'observateurs pour les trois élections. Cependant, la pression de recruter assez d'observateurs a possiblement empêché une enquête approfondie des observateurs afin d'assurer leur impartialité. Le NDI a rencontré plusieurs membres des groupes d'observateurs qui étaient membres actifs des partis politiques et des campagnes.

Aux niveaux national et local, des groupes d'observateurs cherchaient régulièrement plus d'engagement et une communication claire de la commission électorale. Avant les élections législatives, les citoyens observateurs et les représentants de candidats avaient des difficultés à recevoir des badges d'accréditation de l'administration des élections en temps opportun, ce qui a provoqué de la frustration à la veille des élections. Ces questions ont été largement traitées lorsque les bureaux de vote ont ouvert, et dans certaines circonscriptions, les autorités électorales locales avaient émis des lettres à la place des badges pour faciliter l'accès des observateurs.



Les bénévoles de Mourakiboun soutiennent les observateurs à partir d'un centre d'opérations, basé à Tunis.

Le réseau d'observateurs Mourakiboun a conduit un effort d'observation basée sur les statistiques pour chaque élection, déployant plus de 4000 observateurs couvrants un échantillon aléatoire de bureaux de vote et tirant des conclusions statistiquement valides sur le processus le jour du scrutin. Le réseau a publié des données sur la qualité du processus des élections tout au long du vote, ainsi que les résultats cumulatifs après la clôture du scrutin. Pour la première fois dans l'histoire des élections tunisiennes, et dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, une tabulation parallèle des votes a été menée pour les élections présidentielles. Pour les deux votes, le réseau a publié ses résultats reflétant les résultats préliminaires publiés par l'ISIE. Dans le cas du second tour des élections, le réseau était en mesure de communiquer cette information avant l'annonce de l'ISIE. Les efforts de Mourakiboun ont contribué à l'amélioration de la confiance des adversaires politiques et le public dans l'intégrité du processus électoral et sur l'exactitude de ses résultats.

Dans le souci d'éviter le surpeuplement et la tension potentielle entre les représentants des candidats lors du second tour des élections, l'ISIE a décidé de permettre un seul représentant par candidat dans chaque bureau de vote et d'empêcher les représentants des candidats et les observateurs d'occuper la cour du centre



Les observateurs du NDI et leurs homologues tunisiens à Médenine.

de vote. Certains groupes d'observateurs impartiaux ont critiqué cette décision pour son empiètement sur la transparence et ont regretté qu'elle n'ait pas été communiquée plus tôt et plus clairement. Le jour du scrutin, la restriction a provoqué la confusion ou la tension dans quelques cas, mais n'a pas entraîné de problèmes importants.

Alors que les déclarations préliminaires de certains groupes d'observateurs comprenaient des listes détaillées de problèmes isolés, d'autres ont réussi à tirer des conclusions plus larges sur l'intégrité et la transparence du processus. Les remarques les plus

communes des groupes d'observateurs tunisiens ont porté sur la formation et la conduite des responsables des bureaux de vote, y compris le défaut de suivi de la procédure appropriée et les soupçons de cas de partisanerie; la confusion chez les électeurs âgés et analphabètes; la campagne par les candidats le jour du silence et le jour même des élections; l'achat de voix par les candidats et d'autres infractions liées aux finances; et les restrictions d'accès des observateurs aux centres de décompte des voix, et pour le second tour, les restrictions d'accès aux cours des centres de vote.

La commission électorale a également salué la présence d'observateurs internationaux, tout au long de la période électorale. L'ISIE a indiqué qu'elle a accrédité plus de 1000 observateurs internationaux représentant un éventail d'organisations non gouvernementales et inter-gouvernementales, ainsi que des ambassades.⁷ Le processus d'accréditation des observateurs internationaux a été généralement effectué de manière efficace, avec l'ISIE offrant des chances supplémentaires aux observateurs de recevoir l'accréditation pour chaque élection subséquente. Les observateurs internationaux ont été largement satisfaits du degré d'accès accordé par l'ISIE; les observateurs du NDI ont déclaré qu'ils ont été chaleureusement accueillis dans les bureaux et les centres de décompte des votes, aux événements de campagne, et dans les bureaux de l'ISIE et des IRIEs.

Après les élections, les participants aux groupes de discussion dirigés par le NDI ont décrit comment la présence généralisée des citoyens observateurs des élections a contribué à renforcer leur confiance dans l'intégrité du processus et aux résultats. Certains participants ont demandé plus d'informations sur les sources de financement des groupes d'observateurs. Dans les mois qui ont suivi les élections, les groupes d'observateurs ont commencé à publier des rapports finaux détaillant leurs conclusions.

Résultats

Pour chaque élection, les résultats ont d'abord été



Un agent de vote avec des bulletins lors des élections législatives.

⁷ Parmi les grandes missions d'observation internationales figuraient l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE), le Centre Carter, l'Institut International Républicain (IRI), et l'Institut National Démocratique pour les Affaires Internationales (NDI).

dépouillés dans chacune des 33 circonscriptions électorales avant d'être traités et publiés par l'ISIE au niveau national. L'ISIE a publié des résultats partiels au niveau des circonscriptions de manière progressive, à partir du lendemain des élections, selon le moment où les résultats ont été reçus dans la capitale. Une fois que tous les résultats au niveau des circonscriptions étaient reçus, l'ISIE publiait le résultat préliminaire. Le résultat final était publié dans les semaines suivant le jour du scrutin après la décision des tribunaux sur les appels des candidats.

Les résultats ont été corroborés par Mourakiboun, le réseau d'observateurs tunisiens qui a déployé ses observateurs sur un échantillon statistique des bureaux de vote, et a été en mesure de procéder à une tabulation parallèle des votes avec un haut degré de précision. Ces résultats sont plus pertinents pour les élections présidentielles, où l'ensemble de l'électorat a voté dans une seule circonscription correspondant aux limites de l'échantillonnage de Mourakiboun. Mourakiboun a donc été en mesure d'estimer les résultats des élections des heures après la fermeture des bureaux. Pour le second tour, le réseau a publié cette information avant l'annonce des résultats préliminaires de l'ISIE, avec une marge d'erreur de moins de deux pour cent.

Les sondages menés à la sortie des urnes par des entreprises de sondage de l'opinion publique tunisienne, un phénomène nouveau dans les élections tunisiennes, ont alimenté des conjectures à propos des résultats des élections avant leur publication par l'ISIE, ce qui a provoqué une importante controverse. La loi électorale a interdit la publication de sondages d'opinion pendant toute la période électorale, de juillet 2014 à janvier 2015. En outre, les sondages à la sortie des urnes ont été publiés alors que le vote était toujours en cours dans certaines circonscriptions à l'étranger, notamment aux États-Unis et au Canada. Les médias qui ont publié ces résultats à la sortie des urnes ont été condamnés à une amende par la HAICA.

Les partis politiques ont été autorisés à mener des sondages au cours de la période de campagne électorale, tant que les résultats ne seraient pas rendus publics. Les principaux partis comptaient également sur les informations des résultats aux bureaux de vote—qui leur étaient relayées par les représentants de candidats déployés aux bureaux de vote à travers le pays—afin d'anticiper les résultats.

Elections législatives

Après la fermeture des bureaux le 26 octobre, les deux principaux partis politiques—Ennahdha et Nidaa Tounes—ont livré leurs premières déclarations à la presse, anticipant leurs résultats et leurs observations sur la qualité du processus électoral. Le président de Nidaa Tounes, Essebsi et le secrétaire général, Taieb Baccouche, ont déclaré que leur parti avait gagné la majorité des sièges à l'assemblée législative et que bien qu'ils aient constaté une fraude importante, ils s'abstiendraient de fournir immédiatement des preuves pour soutenir cette affirmation. Le membre du bureau politique d'Ennahdha, Abdelhamid Jelassi, n'a pas tenté de prédire le résultat des élections et a demandé aux citoyens de ne pas spéculer sur les résultats avant leur publication officielle, mais a exprimé son soutien à l'intégrité du processus.

Le 30 octobre, l'ISIE a publié les résultats préliminaires qui ont confirmé que Nidaa Tounes avaient remporté la majorité des sièges, dont 85 à l'assemblée législative (plus tard ce chiffre est passé à 86 sièges), suivi par Ennahdha avec 69 sièges, 16 pour l'UPL, Jabha Chaabia avec 15, et Afek Tounes avec huit sièges.



L'ISIE publie les résultats préliminaires des élections législatives.

Les sièges restants étaient répartis entre les petits partis et les candidats indépendants.

Seuls les adversaires politiques étaient éligibles pour interjeter appel, mais le processus d'appel n'a pas modifié de façon considérable les résultats des élections législatives. Les appels au premier tour ont été déposés auprès des tribunaux de première instance dans les circonscriptions elles-mêmes. Le tribunal administratif de Tunis a reçu 44 appels en second tour, confirmant toutes les décisions sauf une. A cause d'importantes violations de la loi électorale dans plusieurs bureaux de vote à Kasserine—y compris la distribution des dépliants, l'agression d'un observateur de l'IRIE, et des affiches à l'intérieur du centre de vote—l'IRIE de Kasserine a décidé d'annuler un siège remporté par Nidaa Tounes et de l'affecter au parti Ettakatol, qui était à 110 votes derrière Nidaa Tounes pour le huitième siège de la circonscription. Nidaa Tounes a interjeté appel, sous prétexte de partisanerie du bureau de vote et du personnel de l'IRIE, et a affirmé que l'agresseur n'était pas affilié à leur parti. Ennahdha a soumis un appel demandant que la liste entière de Nidaa Tounes soit annulée, citant l'article 143 de la loi électorale qui prévoit l'annulation totale, et non partielle d'une liste de candidats dans une circonscription donnée, si une infraction est prouvée. Le tribunal administratif a statué en faveur de Nidaa Tounes, retournant ainsi le siège au parti. Le principal facteur dans la décision était la qualité insuffisante des rapports d'observation de la campagne de l'ISIE détaillant les violations.

Dix-neuf appels finaux ont été enregistrés et entendus par l'assemblée plénière de la Cour administrative; aucune décision n'a été infirmée. Les résultats définitifs, comme annoncé par l'ISIE le 21 novembre, étaient comme suit:

Figure 8: Résultats des élections législatives

Liste des candidats	Nombre de votes	% de l'ensemble des votes	Nombre de sièges	% des sièges
Nidaa Tounes (Appel de Tunisie)	1 279 941	37,56 %	86	39 %
Ennahdha (Mouvement pour la Renaissance)	947 034	27,79 %	69	31 %
Union Patriotique Libre (UPL)	137 110	4,02 %	16	7 %
Jabha Chaabia (Front Populaire)	124 654	3,66 %	15	6 %
Afek Tounes (Horizons de Tunisie)	102 916	3,02 %	8	3 %
Congres pour la République (CPR)	72 942	2,14 %	4	1 %
Courant Démocrate	65 792	1,93 %	3	1 %
Al Joumhourî (Parti Républicain)	49 965	1,47 %	1	0,4 %
Le Mouvement du Peuple	45 799	1,34 %	3	1 %
Al Moubadara (L'Initiative) / L'Initiative Nationale Destourienne	45 086	1,32 %	3	1 %
Alliance Démocratique	43 371	1,27 %	1	0,4 %
Courant de l'Amour	40 924	1,20 %	2	0,9 %
Union pour la Tunisie (UPT)	27 802	0,82 %	0	0 %
Ettakatol (Le Front)	24 592	0,72 %	0	0 %
Wafa (Mouvement pour la Loyauté)	23 768	0,70 %	0	0 %

Al Amen (Parti de Sureté)	7926	0,23 %	0	0 %
Parti de la Voix du Peuple Tunisien	7849	0,23 %	0	0 %
Le Front National du Salut	5977	0,18%	1	0,4 %
Mouvement des Démocrates Socialistes (MDS)	5792	0,17 %	1	0,4 %
Liste de Réhabilitation	5236	-	1	0,4 %
Liste pour la Gloire de Djerid	5111	-	1	0,4 %
Parti de la Voix des Agriculteurs	3515	0,10 %	1	0,4 %
Liste de l'Appel des Tunisiens à l'étranger	1814	0,05 %	1	0,4 %
D'autres listes	103 408	3,05 %	0	0 %

Les résultats des élections ont confirmé la polarisation émergente du paysage politique entre les deux principales tendances, avec Nidaa Tounes et Ennahdha remportant 70 % des sièges à la législature. Les cinq principaux partis ont collectivement obtenu 88 % des sièges. La victoire de Nidaa Tounes a été souvent attribuée à l'insatisfaction des citoyens vis-à-vis de la performance des partis au pouvoir (CPR, Ennahdha, Ettakatol, communément appelé la «troïka»), lorsqu'ils étaient dans le gouvernement de 2011 à 2014. Les partis qui avaient remporté un nombre important de sièges dans les élections de 2011, notamment CPR, Ettakatol, et Al Joumhouri, ont enregistré des pertes importantes. Les résultats ont été également remarquables dans les clivages géographiques qu'ils ont révélés, avec Nidaa Tounes qui a obtenu de bons résultats dans les circonscriptions du nord, tandis qu'Ennahdha avait plus de succès dans le Sud. Certains activistes craignaient que ces divisions géographiques ne s'intensifient pendant les élections présidentielles. Les résultats ont également provoqué la spéculation sur la façon dont Nidaa Tounes aurait formé une majorité législative, bien que le parti ait finalement choisi de ne pas nommer un Premier ministre jusqu'à après les élections présidentielles.

Premier tour des élections présidentielles

Lors de la fermeture des bureaux de vote, le 23 novembre, les premières estimations indiquaient une première place claire pour Essebsi (39,46 %), mais sans atteindre la majorité simple des voix requises pour prévenir un second tour. Avec 33,43 % des voix, Marzouki a facilement assuré la deuxième place et une position pour défier Essebsi au second tour. La publication officielle des résultats préliminaires de l'ISIE a eu lieu le 25 novembre:

Figure 9: Résultats du premier tour des élections présidentielles

Candidates (Affiliation)	# de votes	% de votes
Béji Caïd Essebsi (Nidaa Tounes)	1 289 384	39,46 %
Moncef Marzouki (CPR)	1 092 418	33,43 %
Hamma Hammami (Jabha Chaabia)	255 529	7,82 %
Hachmi Hamdi (Courant de l'Amour)	187 923	5,75 %
Slim Riahi (UPL)	181 407	5,55 %

Kamel Morjane (Al Moubadara)	41 614	1,27 %
Ahmed Néjib Chebbi (Al Joumhourii)	34 025	1,04 %
Autres candidats	185 269	5,68 %

Malgré le fait de procéder au second tour, la campagne de Marzouki a déposé huit recours auprès de la Cour administrative. (Un citoyen a également déposé un recours, qui a été catégoriquement rejeté car seuls les candidats ont le droit d'interjeter appel concernant les résultats conformément à la loi électorale.) Les appels de Marzouki étaient centrés sur les allégations suivantes : bulletins retrouvés en dehors des urnes; vote carrousel; campagne pendant la période de silence et le jour même du scrutin; partialité au sein du personnel du vote; achat de voix; usurpation d'identité des électeurs; et tentatives d'empêcher Marzouki lui-même de voter.

La Cour administrative a jugé tous les appels irrecevables, à l'exception d'un seul, déclarant que Marzouki n'a pas «d'intérêt» suffisant pour interjeter appel étant donné qu'il était déjà au second tour et que ses appels ne modifieraient pas celui-ci. Le seul appel accepté comme recevable—qui accusait les partisans d'Essebsi de méconduite dans la campagne et de partialité du personnel de vote—a finalement été rejeté sur la base de son contenu. Marzouki a interjeté appel pour toutes les huit décisions, entraînant une nouvelle audience devant la session plénière de la Cour. Un jury composé de 17 juges et de trois commissaires de l'Etat a entendu les appels en présence des représentants de Marzouki et des équipes juridiques d'Essebsi



Un observateur du NDI, Ken Dryden, assiste à la conférence de presse d'ISIE annonçant les résultats préliminaires du second tour de l'élection présidentielle.

ainsi que du service juridique de l'ISIE.⁸ La Cour a jugé que les appels de Marzouki demandant l'annulation partielle étaient irrecevables. L'ISIE a publié les résultats définitifs le 8 décembre.

Second tour des élections présidentielles

Les estimations ont rapidement indiqué qu'Essebsi a gagné après la fermeture des bureaux de scrutin le 21 décembre et la campagne d'Essebsi a promptement déclaré victoire. Cela a provoqué des critiques de la campagne de Marzouki, qui a déclaré son intention d'attendre la publication des résultats officiels. Les

partisans des deux camps ont célébré ce qu'ils croyaient être des victoires, ce qui a généré des craintes d'affrontements. L'ISIE a publié son résultat préliminaire à 15 heures le 22 décembre, confirmant la victoire d'Essebsi par plus de 350 000 votes. Les résultats ont confirmé à nouveau une forte concentration de votes pour Marzouki dans les circonscriptions du sud, avec Essebsi bénéficiant d'un soutien élevé dans les régions nordiques et côtières plus peuplées.

⁸ La deuxième étape des appels limite l'examen à l'évaluation de la procédure du premier processus d'appel, ce qui limite la probabilité de la cour à renverser un verdict précédent. La discussion sur les appels de Marzouki était centrée autour des articles 142, 143, et 145 de la loi électorale, concernant spécifiquement les annulations partielles et totales des votes. Puisqu'un seul «siège» était contesté lors des élections présidentielles, la cour a considéré la Tunisie et ses circonscriptions à l'étranger comme une seule circonscription. Tout appel doit donc demander à ce que les résultats des élections soient annulés dans leur intégralité et démontrent que les résultats globaux des élections ont été affectés par les irrégularités qui ont peut-être été observés dans un nombre limité de bureaux de vote. La Cour a fourni cette interprétation pour justifier les appels comme irrecevables. Ce précédent peut rendre difficile pour les candidats de faire appel aux futurs résultats des élections présidentielles sur la base du niveau de preuve qu'ils doivent fournir.

Figure 10: Résultats du second tour des élections présidentielles

Candidats (Affiliation)	# de votes	% de votes
Béji Caïd Essebsi (Nidaa Tounes)	1 731 529	55,68%
Moncef Marzouki (CPR)	1 378 513	44,32%

Deux citoyens ont déposé des recours auprès du tribunal administratif, demandant que les résultats des élections soient annulés. La Cour a rejeté les deux appels pour raisons de forme et au motif que seuls les candidats peuvent interjeter appels. Au second tour, aucun appel n'a été soumis, et le résultat final a été respecté et confirmé le 29 décembre.

Figure 11: Proportion des bulletins nuls et des bulletins blancs

	Elections de l'ANC de 2011	Elections législatives de 2014	Premier tour de l'élection présidentielle de 2014	Second tour de l'élection présidentielle de 2014
Total de votes	4 308 888	3 579 257	3 339 666	3 189 382
Bulletin valides	4 053 148	3 408 170	3 267 569	3 110 042
Bulletins nuls	155 911	106 010	50 088	50 585
Bulletins nuls comme % du total de votes effectués	3,8%	3%	1,5%	1,6%
Bulletins blancs	99 829	65 069	22 009	28 755
Bulletins blancs comme % du total de votes effectués	2,5%	1,8%	0,66%	0,9%

La proportion des bulletins nuls et des bulletins blancs exprimés a régulièrement diminué depuis les élections de l'ANC de 2011 au premier tour des élections présidentielles de 2014, ce qui indique que dans l'ensemble, les électeurs sont devenus de plus en plus informés sur la façon de voter valablement. Il y a eu une légère augmentation de la proportion des bulletins nuls et des bulletins blancs exprimés au second tour des élections, ce qui peut suggérer qu'une partie de l'électorat était incapable ou refuse de choisir entre les deux candidats. En raison de la simplicité du bulletin de vote et l'instruction donnée aux fonctionnaires des bureaux de vote d'accepter les bulletins reflétant la volonté claire de l'électeur, il est possible qu'une part des électeurs ait fait une déclaration politique en soumettant les bulletins nuls ou blancs.

Sécurité

Dans le cadre des préparatifs des élections, la principale préoccupation des Tunisiens était une éventuelle perturbation du processus électoral par la violence. Ces craintes étaient particulièrement prononcées,

compte tenu des assassinats politiques qui ont eu lieu au cours de la transition politique et la hausse des attaques visant les forces de sécurité tunisiennes au cours de l'année précédente, en particulier dans les régions de l'ouest du pays. Les candidats ont indiqué qu'ils devaient constamment adapter leur planification de campagne en raison des préoccupations au sujet de ciblage potentiel par des extrémistes violents. Les Tunisiens craignaient également que la concurrence politique féroce ou l'insatisfaction avec les résultats des élections puissent dégénérer en violence parmi les supporters des campagnes.

Le 17 septembre, en préparation pour les élections, le Premier ministre Mehdi Jomaa a élevé le niveau d'alerte de sécurité du pays, en particulier aux frontières. Le Ministère de l'Intérieur a créé quatre comités pour travailler avec l'ISIE afin d'assurer la sécurité des bureaux de vote, des centres de dépouillement, des bureaux des IRIEs, et des itinéraires d'approvisionnement en matériel électoral vers et à partir des lieux de vote. Les comités ont également supervisé le soutien logistique et ont répondu aux demandes d'informations sur la sécurité des élections. Tout au long du cycle électoral, le gouvernement et l'ISIE ont informé régulièrement le public sur les efforts en cours pour sécuriser les élections.



NDI observers with security forces in Bizerte.

La situation de sécurité reste précaire dans les régions occidentales du pays et est devenue de plus en plus instable le long de la frontière libyenne. Les attaques contre les forces de sécurité tunisiennes se sont déroulées lors de la période électorale—la plus tragique a eu lieu le 5 novembre lorsque des terroristes ont attaqué un convoi de soldats entre Kef et Jendouba, tuant quatre personnes et blessant 11.

Plusieurs candidats à la présidentielle ont annulé des événements prévus au Kef après l'attaque, croyant que les citoyens seraient moins disposés à participer à des réunions publiques dans la région. La tentative la plus directe pour perturber le processus électoral a eu lieu le 20 décembre, à la veille des élections présidentielles, lorsque des hommes armés ont tiré et blessé un soldat en garde dans un bureau de vote à l'ouest de Kairouan.⁹ Des plaintes ont également été déposées auprès des autorités au sujet de plusieurs cas de violence politique et d'intimidation ciblant certains bureaux des partis politiques et des partisans de la campagne.

Plusieurs candidats aux élections présidentielles ont indiqué que le Ministère de l'intérieur avait relayé des informations sur des complots d'assassinat les visant. Alors, selon certains, cette situation les a amenés à modifier leurs stratégies de campagne et les ont empêchés d'avertir les IRIEs sur les activités de campagne à l'avance. Ils ont également affirmé que les préoccupations de sécurité les ont empêchés de faire campagne dans certaines régions du pays. Certaines campagnes présidentielles ont fait usage des informations de sécurité offertes par le gouvernement. Les campagnes mieux financées ont recouru aux entreprises de sécurité privées.

Bien que des incidents isolés aient eu lieu, très peu de ces craintes se sont matérialisées. Le processus électoral était généralement pacifique. Chaque jour du scrutin, le processus de vote était sécurisé grâce au déploiement d'environ 80 000 membres des forces de sécurité. Les forces de sécurité ont contribué à une atmosphère paisible et les efforts visant à assurer la sécurité n'ont pas interférer avec la procédure le jour du

⁹ En dépit de cette attaque, le vote s'est déroulé normalement sous une présence renforcée des forces de sécurité à ce bureau de scrutin.

scrutin. Les forces de police et de l'armée étaient présentes à l'extérieur de tous les centres de vote observés, et dans certains cas, ils entraient dans le centre de vote, mais cela ne semblait pas intimider ou perturber les électeurs. Les observateurs n'ont pas été témoins d'interventions inappropriées dans le processus de vote, ni par la police ni par l'armée. Il y avait des cas isolés de tension ou de conflit entre les représentants des candidats dans les bureaux de vote, mais ceux-ci ont été traités rapidement et professionnellement par les forces de sécurité. Lors du second tour, l'on craignait que les représentants des candidats se heurtent dans les bureaux de vote, et cela a conduit l'ISIE à restreindre chaque campagne à un représentant par bureau de vote et à empêcher la promenade dans les cours des centres de vote.

Les préoccupations accrues au sujet de vulnérabilités dans les régions occidentales ont amené les autorités à prendre des décisions ayant une incidence sur le processus de vote le jour du scrutin. Lors des élections législatives à Kasserine, l'armée a opté à livrer le matériel aux bureaux de vote le matin, le jour de l'élection au lieu de la veille, ce qui a conduit à des ouvertures retardées. Un centre de vote visité par les observateurs du NDI n'a ouvert qu'à 11 heures faute de matériel, ce qui crée une grande frustration chez les électeurs, et certains ont quitté sans voter.

Invoquant des raisons de sécurité, les autorités gouvernementales et électorales ont décidé de limiter les heures de fonctionnement à Kasserine, Kef, Jendouba pendant les élections présidentielles. Pour le premier tour, cette décision a touché 50 bureaux de vote, et a été étendue à 124 bureaux de vote pour le second tour. Les observateurs ont noté une présence renforcée des forces de sécurité dans l'un de ces bureaux de vote.

Suite à l'annonce des résultats préliminaires du second tour des élections, des troubles isolés ont eu lieu dans les régions du sud et dans les alentours de Tunis où des manifestants ont affronté les forces de sécurité. L'on n'a pas pu confirmer si ces protestations étaient liées aux résultats des élections. Ces incidents ont continué pendant plusieurs jours et ont représenté les troubles les plus importants rencontrés tout au long du processus électoral.

Participation politique des femmes

Les femmes tunisiennes bénéficient de droits relativement progressistes par rapport à leurs homologues des pays voisins. Les femmes tunisiennes, dont beaucoup ont conduit les efforts visant à opposer le régime de Ben Ali et avaient pris le devant du soulèvement de 2011, ont poursuivi leurs efforts de plaidoyer au cours de la transition qui a suivi. Les femmes membres de l'ANC ont joué un rôle clé dans la rédaction de la nouvelle Constitution, qui a été applaudie par conséquent sur le plan international pour sa vision progressive des femmes, en particulier la garantie de la parité des genres pour les femmes élues. Alors qu'elles représentent 50,5 % de la population, les femmes étaient faiblement représentées dans les structures des partis politiques et aux niveaux des postes de prise de décision dans l'administration du pays.



Les observatrices du NDI avec les électriciennes à Sfax.

Candidates aux législatives

En débattant la loi électorale de 2014, les membres de l'ANC ont convenu de maintenir une exigence pour la parité verticale des genres sur les listes des candidats. Sous ce système, qui a été utilisé pour la première fois en Tunisie pour les élections de l'ANC de 2011, il est requis d'alterner le placement des candidats sur la liste électorale selon le genre. Il n'y a aucune obligation de placer les femmes candidates dans la première position sur les listes. Dans les deux élections de 2011 et de 2014, la grande majorité des listes de candidats étaient dirigées par des hommes. Pour que le système de parité verticale réussisse à faire élire un plus grand nombre de femmes à l'assemblée législative, il faut donc que les listes de candidats soient en assez bonne position afin que leur deuxième candidat, le plus souvent une femme, soit élu. La plupart des femmes membres de l'ANC en 2011 ont été élus à partir des deuxième ou quatrième positions sur les listes. D'autres facteurs importants dans l'élection des femmes comprennent le nombre de sièges disponibles, le nombre de listes en compétition dans une circonscription et le système d'attribution des sièges. Le système de représentation proportionnelle tunisien avec le plus fort reste, qui tend à favoriser les petits partis, peut encore répartir les sièges disponibles dans une circonscription à travers les listes, laissant moins de chances aux femmes d'être élues.

Le placement des femmes candidates en têtes de liste constitue donc une étape supplémentaire vers une plus grande représentation à l'assemblée législative. En plus de la clause de parité verticale, les membres de l'ANC ont débattu de l'idée d'ajouter une exigence de parité horizontale à la loi électorale, dans laquelle les adversaires politiques en compétition dans plusieurs circonscriptions seraient tenus de placer des femmes candidates à la tête d'un certain nombre de listes. L'Assemblée comptait exiger qu'un tiers de l'ensemble des listes soumises par une seule entité politique soit dirigé par des femmes candidates. Le débat a divisé les principaux partis politiques de l'Assemblée, tandis que les groupes de la société civile ont fermement plaidé pour la parité horizontale. Au bout du compte, l'Assemblée a voté contre l'adoption de ce système.

La composition résultante des listes de candidats présentées par les adversaires politiques pour les élections législatives de 2014 était similaire à celle de 2011. Une proportion légèrement plus élevée de listes étaient dirigées par les femmes en 2014 par rapport à 2011, soit 11 % par rapport à 7%. Les femmes représentaient 47 % des candidats au total. Contrairement à 2011, où un concurrent politique a réussi à avoir un nombre égal de listes de candidats dirigées par des femmes que par des hommes, aucune liste n'a atteint cette parité en 2014. L'Union pour la Tunisie (UPT) s'est rapprochée plus, avec 38 % de ses listes dirigées par des



Photos gros plan de femmes candidates d'Afek Tounes prises au cours d'une formation multipartite.

femmes. Parmi les dix partis qui ont présenté le plus de listes à l'échelle nationale, environ 17 % des listes présentées étaient dirigées par des femmes. Les partis qui avaient préconisé l'exigence de parité horizontale lors de la rédaction de la loi électorale sont loin de la réalisation de cette référence, ce qui indique que tandis que les partis peuvent soutenir le principe de parité horizontale, ils ne sont pas disposés à le tenter seul, sauf s'il est légalement requis que tous les candidats le fassent.

Alors que certains partis politiques ont exprimé leur satisfaction avec leur capacité à recruter des femmes

candidates, d'autres ont rencontré d'énormes difficultés, en particulier dans les circonscriptions les plus rurales à l'intérieur du pays. Sur les 31 listes présentées dans la circonscription de Tataouine dans l'extrême sud de la Tunisie, par exemple, aucune liste n'a été dirigée par des femmes. Inversement, sur les 148 listes dirigées par des femmes, la plupart était à Tunis et dans les zones côtières. La plus forte représentation des femmes têtes de liste dans une circonscription était à Tunis 2, avec 12 des 45 listes dirigées par des femmes (soit 27 %). Les partis politiques ont parlé des difficultés rencontrées par les femmes dans l'établissement d'un équilibre entre les rôles traditionnels de la famille et les engagements politiques, ainsi que l'apathie politique générale qu'elles rencontrent chez les Tunisiens. Certains militants ont également expliqué que les femmes elles-mêmes sont réticentes à prendre la tête des listes en raison du harcèlement et des insultes que les femmes en tête de liste ont subies en 2011.

Les femmes candidates elles-mêmes ont partagé diverses motivations pour se présenter comme candidates à la législature. Certaines femmes avaient été membres actives du parti et avaient joué des rôles clés dans l'établissement des actions du parti après la révolution, et étaient désireuses de participer à des campagnes et avaient beaucoup d'espoir d'être élues. Ces femmes étaient souvent déçues pour avoir été placée deuxième sur les listes, ou négligées carrément comme candidates. D'autres femmes candidates qui occupaient des positions inférieures sur les listes ont décrit comment elles ne s'attendaient pas à gagner des sièges, mais étaient désireuses d'utiliser leurs campagnes pour attirer l'attention sur des questions spécifiques.

Les femmes candidates ont souligné qu'elles sont traitées différemment des hommes au sein des structures du parti et se voient refuser des postes de pouvoir et ne sont pas incluses dans les réunions décisionnelles. Beaucoup de femmes têtes de liste ont décrit comment elles ont rencontré un important ressentiment au sein de leurs partis ou listes à la suite de leur placement. Dans certains cas, les candidates étaient soutenues pour leur placement à l'échelle nationale à partir du siège ou de la base du parti mais, au sein de leurs bureaux de circonscription, elles ont constaté que les hommes membres du parti étaient réticents à soutenir leurs candidatures. D'autre part, une femme tête de liste avait le soutien des autres membres de la liste, mais elle a décrit la jalousie qu'elle a rencontré des membres locaux du parti et des amis. Certaines femmes ont noté que leurs candidatures les rendaient vulnérables à la violence électorale fondée sur le genre, généralement sous forme de violence verbale ou de commentaire désobligeant sur les médias sociaux. Les observateurs du NDI à long terme ont également signalé que les femmes candidates croyaient généralement qu'elles recevaient moins de couverture médiatique que leurs homologues hommes.

Campagne législative

Lors de la campagne pour les élections législatives, les observateurs à long terme ont rapporté que les femmes étaient généralement bien représentées comme agents de campagne, mais elles ont joué un rôle moins visible comme candidates. Cette observation a été confirmée par plusieurs organisations de la société civile menant des programmes visant à accroître le rôle des femmes en politique. Le NDI a constaté que certaines affiches officielles des candidats, en particulier dans les régions intérieures du nord-ouest et du sud-ouest, ne contenaient pas les photos des femmes candidates, mais plutôt des symboles ou des marques substitutives. Les candidats et les militants de la société civile dans l'arrière-pays de la Tunisie ont attribué ce phénomène à la fréquence d'attitudes



Des électrices à Kairouan affichent leurs doigts encrés.

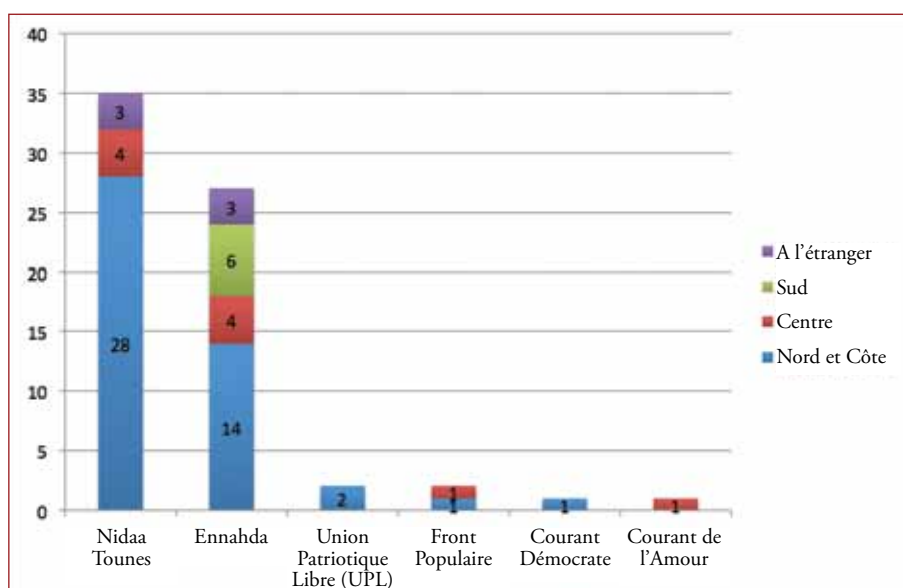
traditionnelles à l'égard du rôle des femmes. Néanmoins, plusieurs femmes candidates—y compris Mbarka Aouinia Brahmi représentante de Jabha Chaabia à Sidi Bouzid—étaient à la tête de leurs listes.

Plusieurs organisations tunisiennes et internationales, y compris le NDI, ont fait des efforts pour former les femmes candidates à observer les élections d'un point de vue basé sur le genre, et pour éduquer l'électorat féminin. Cependant, les préoccupations majeures des femmes étaient largement absentes des plateformes des candidats. La plupart des candidats interrogés ont indiqué que les femmes ont bénéficié d'un statut égal dans la société en Tunisie, à la fois de jure et de facto, et qu'aucune mesure ou lois spéciales ne devraient être prises pour améliorer leur situation.

Résultats des élections législatives

L'article 46 de la Constitution de la Tunisie invite l'état à travailler « pour parvenir à une représentation égale des femmes et des hommes dans les institutions élues sur la base du principe de la parité. » Cet objectif n'a pas été atteint lors des élections législatives de 2014, même si le vote a abouti à une légère augmentation du nombre des femmes à l'assemblée législative. Les élections de l'ANC de 2011 ont enregistré l'élection de 59 femmes sur 217 places disponibles (27 %), ce nombre est passé à 67 à la fin du mandat de l'ANC, étant donné que les hommes députés qui étaient morts ou qui ont démissionné ou étaient devenus ministres, étaient remplacés par les femmes candidates les succédant sur leurs listes. En 2014, 68 femmes ont été élues à l'assemblée législative, soit 31 %. Lorsque plusieurs députés ont quitté leurs sièges pour devenir ministres, ce nombre est passé à 72 femmes, soit 33 %. Douze de ces femmes élues étaient en tête de leur liste. La Tunisie est donc au-delà de la Plate-forme de Beijing de 1995 qui avait pour objectif minimum, la représentation de 30 % des femmes, et au-delà des moyennes régionales et mondiales de représentation de 18 %.

Figure 12: Les femmes parlementaires par région et par parti



Lorsque les femmes candidates ne représentent pas beaucoup de têtes de listes, le système vertical des partis tend à révéler que les femmes élues proviennent des partis les plus performants. Le système a donc produit des résultats différents en fonction de l'échelle des victoires des partis politiques lors de chaque

élection. En 2011, 42 des 59 femmes élues à l'ANC étaient membres du parti Ennahdha en raison d'une performance toujours forte du parti à travers les circonscriptions. En revanche, en 2014, Nidaa Tounes et Ennahdha ont enregistré un bon succès, en remportant respectivement 86 et 69 sièges. Les deux partis ont gagné, en moyenne, plus de deux sièges dans chaque circonscription. Sur les 68 femmes élues à l'assemblée législative, 36 sont de Nidaa Tounes et 26 représentent Ennahdha. La campagne pour un «vote utile»—l'argument que les électeurs anti-Ennahdha devraient concentrer leur soutien derrière Nidaa Tounes au lieu de se disperser à travers de multiple partis ou des partis idéologiquement similaires— a peut-être indirectement contribué à augmenter le nombre des femmes élues, en particulier dans les plus grandes circonscriptions électorales. Les autres femmes parlementaires comprennent deux de Jabha Chaabia, une de l'UPL, une du Courant Démocrate, et une du Courant de l'Amour. Sur les 27 postes au niveau ministériel dans le gouvernement qui a ensuite été nommé, trois ministres et cinq secrétaires d'État sont des femmes.

Élections présidentielles

Les élections présidentielles ont connu la première femme candidate à la présidentielle dans l'histoire de la Tunisie. Kalthoum Kannou, juge de carrière, était la seule femme à participer aux élections parmi les 27 candidats au total (70 candidats à la présidentielle, y compris quatre autres femmes qui ont déposé leurs candidatures mais ne répondaient pas aux critères d'éligibilité). Alors que Kannou a été saluée par les acteurs politiques et les groupes de la société civile actifs dans le domaine de l'égalité des genres, aucun d'entre eux ne l'a officiellement soutenue. Elle a finalement obtenu l'onzième place sur 27 candidats, dont cinq d'entre eux avaient retiré leurs candidatures. Elle a donc remporté 0,56 % des voix, soit plus de voix que plusieurs candidats



La candidate à la présidentielle, Kalthoum Kannou, parle avec les électeurs à Kef.

hommes qui avaient bénéficié d'une plus grande visibilité et de reconnaissance publique.



Une électricienne affiche son doigt encré.

Électriciennes

Les initiatives d'éducation des électeurs ciblant les femmes ont tendance à bénéficier à la capitale et aux zones côtières plus que les régions de l'intérieur du pays. Les groupes de la société civile ont décrit la difficulté disproportionnée à laquelle ils se sont confrontés en encourageant les femmes à s'inscrire comme électriciennes, en particulier dans les zones rurales. S'agissant de l'un des plus grands obstacles à la participation des femmes, les chiffres indiquent que 400 000 femmes dans les zones rurales manquaient de carte d'identité nationale nécessaire pour s'inscrire pour voter. Les groupes de la société civile ont invité l'ISIE à adapter son plan de communication afin de mieux cibler cette population, à développer des partenariats avec des groupes de citoyens pour étendre la portée de l'éducation des électeurs et d'étendre la période d'inscription pour donner plus de temps aux femmes rurales et aux autres électeurs

potentiels de s'inscrire. Malgré ces obstacles, les statistiques de l'inscription ont indiqué que 50,5 % d'environ un million d'électeurs nouvellement inscrits en 2014 étaient des femmes.

Selon les organisations de la société civile, le jour des élections, les femmes dans les zones rurales avaient parfois du mal à voter, souvent parce qu'elles avaient des difficultés à identifier leur liste de candidats désirée ou d'un candidat sur le bulletin de vote. L'on avait aussi signalé des cas de femmes permettant à leurs maris de voter à leur place, en particulier si le personnel des bureaux de vote étaient des membres de la famille élargie de la femme.



Feuille de décompte des électeurs selon le genre utilisée par les témoins des élections.

Source: Gender Concern International

L'ISIE n'a pas communiqué les données globales de participation désagrégées par genre; les rapports des élections n'avaient pas d'espace pour cette information et l'organisation des listes électorales ne permettait pas le décompte des hommes et des femmes affectés à chaque bureau de vote. Sur la base des commentaires du NDI et d'autres groupes d'observateurs, l'ISIE a adopté un formulaire utilisé par les agents des bureaux de vote pour enregistrer la participation par genre, ainsi que par les personnes handicapées, pour le second tour des élections présidentielles. Comme les rapports des élections n'étaient révisés, cette information n'a pas été collectée et publiée. L'ISIE a déclaré que ces données

désagrégées seront disponibles à la suite de son audit interne, même si cela pourrait être un long processus. L'ISIE n'a ni recueilli ni communiqué les données désagrégées selon le genre pour les autres étapes du processus électoral, même si sur requête, elle a partagé certaines informations avec les observateurs.

Administration des élections

L'ISIE a partagé des chiffres indiquant que les femmes constituaient environ la moitié de l'administration électorale globale, mais elles étaient sous-représentées dans les postes de direction. Bien que le nombre total de femmes dans l'administration soit égal aux hommes, il y avait plus d'hommes que de femmes dans toutes les catégories à l'exception de celle des agents d'inscription des électeurs. La différence est encore plus frappante pour les postes des cadres supérieurs, comme les commissaires de l'ISIE (six hommes, trois femmes), les membres des IRIEs (77 hommes, 13 femmes), et les coordinateurs logistiques (22 hommes, 5 femmes). Selon les données publiées par l'ISIE, les femmes représentaient 46 % de tout le personnel du scrutin recruté. En effet, les observateurs des élections du NDI ont constaté que les femmes étaient bien représentées parmi les agents des bureaux de vote. Par exemple, dans la majorité des bureaux de vote visités par le NDI au cours du second tour des élections présidentielles au moins deux des quatre membres du personnel du scrutin étaient des femmes. Les chiffres de l'ISIE pour cette élection ont montré que la proportion des femmes



Une agente présidant au premier tour de l'élection présidentielle

agents du scrutin dans les circonscriptions variait de 38 % à Kairouan à 64 % à Kef. Dans l'ensemble, de manière disproportionnée, les hommes occupaient le poste de président du bureau ou du centre de vote. Par exemple, lors du premier tour des élections présidentielles, seulement 24 % des présidents étaient des femmes.

Figure 13: Personnel de l'ISIE selon le rôle et le genre

	Femmes	Hommes	Total
Membre de l'ISIE	3	6	9
Membres de l'IRIE	13	77	90
Coordinateurs	5	22	27
Administratif-Finance	9	18	27
Agents de l'ISIE	64	102	166
Agents de l'IRIE	20	41	61
Agents temporaire	56	128	184
Agents d'inscription	1422	1196	2618
Total	1592	1590	3182
Pourcentage des femmes	50,31%		
Pourcentage des hommes	49,69%		

Figure 14: Participation des femmes comme agents de vote et témoins des élections, premier tour de l'élection présidentielle

	# de centres de vote	# de bureaux de vote	Femme personnel de vote	# total du personnel de vote	Taux de participation des femmes comme personnel	Femmes comme dirigeantes	% de femmes comme dirigeantes	Femmes comme agents électoraux	# total des agents électoraux	% des femmes comme agents électoraux
Ariana	93	456	961	1793	53,6%	193	42,3%	342	1172	29,2%
Béja	151	301	740	1207	61,3%	147	48,8%	106	792	13,4%
Ben Arous	151	562								
Bizerte	207	520	782	1780	43,9%	188	36,2%	1162	2072	56,1%
Gabès	166	388		1480					981	
Gafsa	186	380	799	1509	52,9%	75	19,7%	183	1036	17,7%
Jendouba	231	388	761	1542	49,4%	50	12,9%	144	760	18,9%
Kairouan	310	517	732	2067	35,4%	73	14,1%	216	1523	14,2%

Kasserine	301	478	791	1814	43,6%	114	23,8%	102	1077	9,5%
Kébili	81	182	365	722	50,6%	38	20,9%	100	334	29,9%
Kef	192	309	752	1186	63,4%	150	48,5%	189	951	19,9%
Mahdia	189	361	503	1035	48,6%	65	18,0%	133	753	17,7%
Manouba	94	326	540	1302	41,5%	116	35,6%	230	914	25,2%
Medenine	247	457	963	1798	53,6%	75	16,4%	275	1179	23,3%
Monastir	155	500	1120	2114	53,0%	297	59,4%	278	1315	21,1%
Nabeul 1	156	409	786	1580	49,7%	162	39,6%	329	1203	27,3%
Nabeul 2	114	333	655	1316	49,8%	107	32,1%	213	1031	20,7%
Sfax 1	207	428	771	1957	39,4%	69	16,1%	162	1094	14,8%
Sfax 2	159	499	855	1947	43,9%	129	25,9%	284	1420	20,0%
Sidi Bouzid	316	489								
Siliana	192	272	382	1037	36,8%	75	27,6%	56	473	11,8%
Sousse	178	585								
Tataouine	111	165	273	583	46,8%	13	7,9%	114	382	29,8%
Tozeur	48	123	233	492	47,4%	17	13,8%	97	357	27,2%
Tunis 1	104	456	794	1819	43,7%	173	37,9%	814	1110	73,3%
Tunis 2	87	498	1035	1911	54,2%	221	44,4%	410	1163	35,3%
Zaghouan	109	185	312	731	42,7%	24	13,0%	73	544	13,4%
Total	4535	10 567	15 905	34 722	45,8%	2571	24,3%	6012	23 636	25,4%

La participation politique des jeunes



Campagne de porte-à-porte de la jeunesse d'Afek Tounes

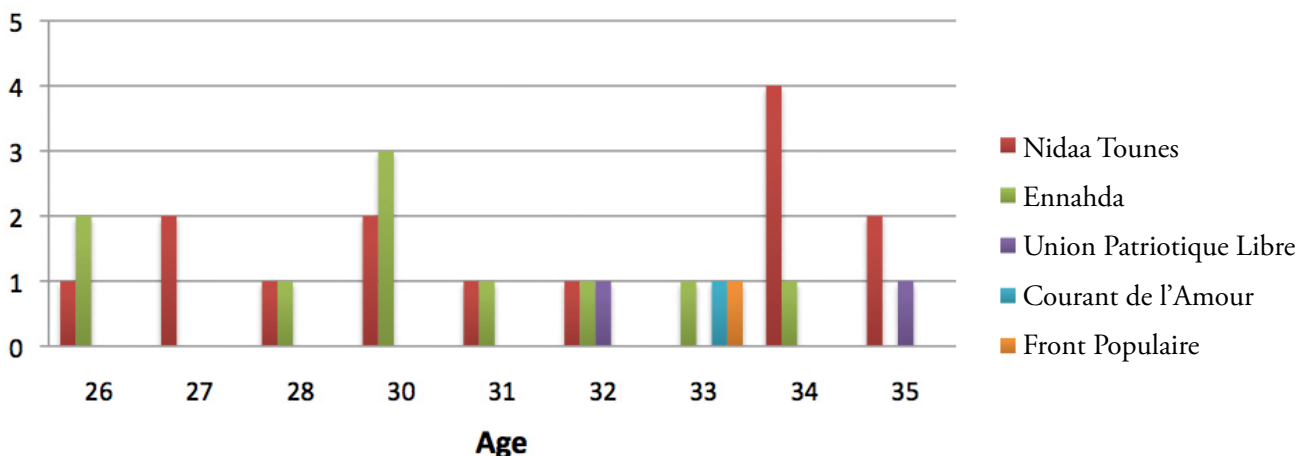
Les personnes de moins de 35 représentent 60 % de la population tunisienne et le chômage des jeunes, qui oscille autour de 30 %, dépasse la moyenne nationale de 17%. Les résultats des élections de 2011 ont révélé un taux d'abstention élevé chez les jeunes, ce qui les rend une cible prioritaire pour les candidats en 2014. Les campagnes ont tenté d'impliquer ce groupe démographique à travers des messages sur l'amélioration des chances d'emploi et ont tenu des événements festifs mettant en vedette des groupes de musique. Pourtant, les jeunes militants ont décrit

comment les jeunes électeurs continuent à maintenir des niveaux élevés de méfiance vis-à-vis des politiciens et à exprimer la désillusion face à l'absence de changements dans leur vie quotidienne depuis la révolution.

En plus de la clause de parité entre les genres dans la loi électorale, l'ANC a également démontré sa volonté d'encourager la représentation des jeunes comme candidats. L'ANC a inclus dans la loi électorale

une mesure selon laquelle les listes des candidats devaient inclure un candidat de 35 ans ou moins dans les quatre premières places sur les listes des candidats dans les circonscriptions ayant plus de trois sièges. Cela s’appliquait donc à toutes les circonscriptions dans le pays et à deux des six circonscriptions à l’étranger. Si les adversaires politiques ne satisfaisaient pas à l’exigence, ils devaient perdre automatiquement le droit à la moitié de leur financement de campagne publique.

Figure 15: Nombre de jeunes députés par parti



Source: Al Bawsala

Un petit nombre de partis—en particulier Afek Tounes, UPT et Wafa—ont placé des jeunes dans des postes élevés sur les listes des candidats, parfois au-delà de l’exigence légale. Cependant, certains jeunes politiquement actifs ont indiqué au NDI qu’ils étaient déçus par le fait que si peu de jeunes ont été choisis comme de tête de listes des candidats ou pour jouer des rôles importants au sein des structures du parti pendant la campagne. Finalement, l’exigence de la liste des candidats a contribué à l’élection de 28 députés âgés de 35 ans ou moins, dont 23 sont des femmes. Quatorze des jeunes députés appartiennent à Nidaa Tounes, dix à Ennahdha, deux à l’UPL, l’un au Courant de l’Amour, et l’autre au Front Populaire.



Les jeunes de CPR gèrent une tente politique à Médenine.

Les jeunes ont été les moteurs derrière la plupart des campagnes électorales. Les jeunes ont joué des rôles visibles sur les lieux de campagne : remplaçant les affiches détruites, interagissant avec les électeurs potentiels, participant aux rassemblements et aux processions d’automobile et à la distribution de dépliants. Cependant, les militants de la société civile ont décrit comment les jeunes étaient incapables d’accéder à des postes de responsabilité ou de décision au sein des partis politiques, ce qui représente l’un des nombreux facteurs qui entravent leur engagement dans la vie politique.

Il n’y avait pas de campagnes d’éducation des électeurs spécifiques ciblant les jeunes électeurs. L’ISIE a élaboré tous ses documents et vidéos d’éducation des électeurs et les a rendus disponibles en ligne, un

moyen de communication principalement utilisé par les jeunes.¹⁰ Plusieurs groupes de la société civile ont organisé des activités pour inscrire les jeunes électeurs et organiser des débats entre les jeunes.

L'ISIE n'a pas communiqué des données désagrégées par âge sur le pourcentage de participation des électeurs inscrits. Chaque délégation du NDI le jour de l'élection a indiqué que le taux de participation des jeunes électeurs était visiblement faible. Les observateurs du NDI ont trouvé que les jeunes étaient bien représentés et participaient activement comme observateurs, agents électoraux et responsables des bureaux de vote.

¹⁰ <http://www.wamda.com/2013/04/12-key-statistics-on-how-tunisians-use-social-media-infographic>
<http://www.wamda.com/2013/04/12-key-statistics-on-how-tunisians-use-social-media-infographic>

VIII. Recommandations

Sur la base des observations faites par ses délégations tout au long du processus électoral et dans l'esprit de la coopération internationale, le NDI propose les recommandations suivantes pour améliorer les futures élections et le processus démocratique de la Tunisie dans son ensemble:

71

Pour la législature:

1. Le législateur devrait **évaluer les lacunes de la loi électorale de 2014 lors de l'élaboration de la future législation** pour les élections locales et nationales. En particulier, les législateurs devraient examiner les parties de la loi—basé en partie sur les commentaires des groupes de citoyens observateurs—où le manque de clarté a abouti à des interprétations divergentes par les autorités électorales locales, et a semé la confusion parmi les candidats. Par exemple, les types d'activités politiques autorisées au cours de la période de précampagne devraient être clairement définis, ainsi que la possibilité pour les candidats à la présidentielle d'utiliser les ressources du parti pour faire campagne. Ces clarifications aideraient à assurer que les concurrents partagent la même compréhension des règles. Par ailleurs, le législateur peut **envisager de réduire les restrictions sur les types d'activités autorisées pendant les périodes de campagne officielle** pour offrir plus de chances aux citoyens de s'informer sur les candidats et leurs programmes. Il est possible que ces règlements soient réduits sans aboutir à un système qui est injuste ou contrôlé par des ressources financières. Ce changement pourrait être associé à des sanctions plus sévères en cas de méconduite afin de dissuader adéquatement les actes répréhensibles. Le législateur devrait également explorer des mécanismes supplémentaires **pour accroître la représentation des femmes, des jeunes et des groupes sous-représentés à la législature et au gouvernement.**
2. En ce qui concerne les futures élections législatives, **le législateur peut également repenser la décision de ne pas adopter un seuil de représentation des listes des candidats à l'assemblée législative.** Bien que l'absence d'un seuil ait favorisé une plus grande inclusion dans les élections législatives, cela peut produire une législature fragmentée. Les législateurs peuvent envisager un seuil minimum de représentation qui aidera à trouver un équilibre entre la représentation et l'efficacité de la législature.
3. Le système des circonscriptions à l'étranger crée un fardeau financier et logistique supplémentaire pour la commission électorale. Bien que ce soit une tentative admirable d'inclure les Tunisiens



Le Président du NDI, Ken Wollack, entre dans un centre de vote à Tunis.

résidant à l'étranger comme électeurs, **le système de vote hors du pays mérite d'être examiné et discuté.** Les décideurs pourraient envisager, par exemple, la suppression des circonscriptions à l'étranger en faveur d'un système de vote par correspondance.

4. Lorsque le législateur examine la législation autour de la décentralisation politique, **il peut prendre des mesures importantes pour décentraliser le système judiciaire par rapport aux décisions liées aux élections.** Une telle démarche pourrait augmenter l'efficacité de l'examen du système judiciaire des plaintes et des recours. Basé sur le modèle de la cour financière, qui fonctionne dans quatre régions différentes, les législateurs pourraient envisager d'établir des représentations du tribunal administratif en dehors de Tunis. Ce serait particulièrement utile pour les élections présidentielles, pour lesquelles, tous les recours ont été entendus à Tunis, quelle que soit la nature de la plainte.



Le leadership de la délégation du NDI aux élections législatives.

5. La date limite adoptée par l'ANC pour tenir les élections à la fin de l'année 2014 a mis une pression considérable sur l'administration électorale pour organiser trois scrutins dans une période de trois mois. **Le législateur devrait réexaminer le calendrier et le déroulement des futures élections nationales** pour éviter la fatigue des électeurs potentiels et réduire la fatigue inconvenante de l'administration électorale, ce qui peut influencer la qualité du processus électoral et la confiance des participants. Puisque la Constitution exige que le législateur et le Président soient élus au cours des 60 derniers jours de leurs

mandats, le législateur devrait envisager comment organiser ces élections dans un temps suffisant pour permettre un déroulement plus raisonnable du processus.

6. Le législateur **devrait consacrer des ressources suffisantes pour responsabiliser l'ISIE afin de développer sa capacité** institutionnelle à long terme allant au-delà de satisfaire aux exigences de base du cycle électoral. Les principaux aspects de développement institutionnel de l'ISIE qui exigeront un soutien financier comprendront l'établissement de sa structure organisationnelle, la gestion et le suivi des ressources humaines, l'amélioration de la communication interne, l'organisation et la publication des informations et des statistiques relatives aux élections, et la contribution à la sensibilisation du public et aux initiatives d'éducation des électeurs en cours.
7. La nouvelle législature et ses membres **devraient s'efforcer de remplir les responsabilités constitutionnelles du Parlement** comme une institution clé dans le système politique d'une démocratie émergente en Tunisie. Après avoir été choisi par les citoyens tunisiens, les élus doivent assumer leurs fonctions législatives en cherchant à **gouverner au nom des intérêts de leurs électeurs.** En outre, et de façon plus globale, les représentants et l'institution législative devraient identifier les circuits pour communiquer régulièrement et d'une manière transparente avec les citoyens afin de développer la confiance du public dans la capacité de cette nouvelle classe de politiciens. Compte tenu de la prédominance historique de la branche exécutive sous les anciens régimes de la Tunisie, le législateur a également un rôle essentiel à jouer dans la **conduite de la surveillance approfondie de l'exécutif**, démontrant ainsi une séparation des pouvoirs viable conformément à la nouvelle Constitution.

Pour l'ISIE:

8. L'ISIE devrait **envisager de nouvelles approches d'inscription des électeurs** qui impliquent environ l'un tiers des électeurs éligibles qui ne sont pas enregistrés. Les autorités électorales **peuvent explorer la valeur d'un système d'inscription passif, basé sur une base de données nationale d'identification à jour**. Si un système d'inscription actif est à nouveau utilisé, les citoyens bénéficieraient d'initiatives plus durables et plus répandues pour sensibiliser le public au processus. Une stratégie devrait être adoptée afin d'assurer que tous les citoyens ont un moyen d'obtenir des cartes d'identité nationales, un obstacle important à l'inscription des électeurs ruraux. Les décideurs peuvent également envisager d'étendre le droit de vote aux membres des forces de sécurité afin de maximiser l'émancipation.
9. Plus d'attention et de ressources devraient être investies **pour assurer que l'éducation civique et électorale se déroule bien à l'avance des futures élections**. L'ISIE devrait envisager de lancer des campagnes d'éducation des électeurs en conjonction avec le lancement de la période électorale, des mois avant la période de campagne officielle, et ces initiatives devraient être soutenues tout au long du processus. Les partenariats avec les groupes de la société civile, qui peuvent élargir considérablement la portée et l'efficacité de l'éducation des électeurs, devraient être examinés dans la période inter-électorale afin qu'ils puissent être lancés suffisamment à l'avance du vote. En plus des pratiques adoptées en 2014, l'ISIE peut aussi envisager d'organiser des événements publics d'éducation des électeurs qui rassemblent les plus grands groupes d'électeurs. Ces efforts doivent accorder la **priorité aux jeunes, aux citoyens analphabètes, et aux électeurs des zones rurales**—trois groupes qui auraient pu être mieux impliqués dans les élections de 2014.
10. L'ISIE **devrait poursuivre la tendance positive établie tout au long du cycle électoral de 2014 pour développer de nouvelles pratiques en matière de transparence et de partage d'information**. L'ISIE pourrait envisager d'accorder l'accès aux réunions des membres de son conseil, de divulguer toute l'information financière, inviter la société civile à participer à son processus d'audit et améliorer l'accès des observateurs au décompte des voix. **Le site web de la commission devrait servir de plate-forme pour tous les documents liés au processus électoral de 2014**, y compris des données désagrégées sur les femmes et la participation des jeunes aux élections. Avec l'apport de la société civile, l'ISIE peut identifier les domaines où des informations faisaient défaut en 2014, et examiner comment enregistrer cette information dans l'avenir et publier les données dans des formats accessibles et analysables conformément aux principes de données électorales « ouvertes ¹¹ ».



Un membre du personnel du NDI signe le registre des électeurs avant de voter.

11 Consulter le site <http://openelectiondata.net> pour de plus amples informations sur les principes de données électorales « ouvertes »



L'entrée d'un bureau de vote à Tunis

11. L'administration électorale devrait **s'efforcer d'améliorer la communication entre l'ISIE et les IRIEs**. Bâti sur l'expérience précieuse précédente des séances d'évaluation post-électorales tenues avec les IRIEs, l'ISIE pourrait envisager un cadre pour des réunions plus régulières tout au long de la période inter-électorale dans le cadre de son développement institutionnel plus large. La commission devrait envisager de **consacrer plus de temps aux préparatifs pour les élections pour garantir que les IRIEs sont suffisamment équipées de personnel, de ressources, et sont**

formées. Pendant les élections, l'ISIE devrait affecter du personnel supplémentaire au niveau national pour gérer les communications avec les IRIEs. Ces mesures pourraient contribuer à réduire considérablement la confusion parmi les IRIEs et minimiser les différentes interprétations de la réglementation électorale. Ces mesures contribueraient aussi à une communication externe plus claire au niveau des circonscriptions.

12. L'amélioration et l'expansion de la communication de l'ISIE vers les candidats et la société civile seront importantes pour réduire la confusion dans les élections futures. Tôt dans le processus électoral, **l'ISIE devrait convoquer les candidats et les groupes de la société civile pour un aperçu des procédures électorales en profondeur, en particulier concernant l'inscription des candidats, les règlements de la campagne, et les exigences de financement de la campagne**. L'ISIE doit s'efforcer de publier **les procédures de vote, du compte et de dépouillement** le plus tôt possible, et mettre en évidence les différences par rapport aux règles de 2014. L'ISIE peut aussi envisager d'allouer du personnel supplémentaire dans les IRIEs responsables d'assurer la liaison avec les candidats et les citoyens observateurs.
13. L'ISIE devrait continuer à **renforcer sa capacité à surveiller les violations électorales**, en particulier pendant la période de campagne, et de veiller à ce que la documentation des violations soit suffisamment préparée pour examen par le pouvoir judiciaire. Pour ce faire, l'ISIE **devrait envisager de recruter un plus grand nombre d'observateurs de campagne** pour assurer une couverture plus large. Ces derniers devraient recevoir une formation approfondie sur ce qui constitue une violation électorale et sur les informations nécessaires pour créer des rapports cohérents et complets.

Pour les partis politiques et les candidats:

14. Il est probable que les élections locales présenteront la prochaine occasion électorale, les dirigeants politiques doivent prendre sérieusement en **compte la façon dont ces élections peuvent servir comme moyen important de participation du public**. Les partis politiques devraient envisager d'utiliser les élections locales comme une occasion d'identifier et de doter de pouvoir une nouvelle génération de dirigeants en privilégiant les jeunes sur les listes de candidats. Les élections locales peuvent offrir une voie à la jeunesse tunisienne pour accéder à des postes de responsabilité politique. Les partis doivent également **s'efforcer de créer des occasions pour les jeunes et les femmes membres** pour accéder à des postes de direction au sein des structures du parti.
15. Dans les futures élections, les partis politiques et les candidats devraient continuer de **chercher à se**



Des femmes électrices montrent leurs doigts encrés après soumission de leurs bulletins de vote.

différencier sur la base des plateformes basées sur des politiques concrètes et d'éviter les tactiques de campagne négative. Ces campagnes permettraient d'inverser la tendance des désaffections citoyennes vis-à-vis de la politique. Avant les élections nationales subséquentes, les partis politiques devraient tirer parti de leur expérience dans le gouvernement et dans l'opposition **pour élaborer des plates-formes politiques concrètes.** Ces plates-formes doivent proposer des solutions claires aux problèmes que les citoyens vivent au quotidien. Celles-là doivent être fondées sur des **informations recueillies dans le cadre des efforts de sensibilisation des partis, en**

particulier au niveau local. Au cours de la période de campagne électorale, la participation des candidats aux débats publics modérés serait un pas important en avant, montrant aux électeurs les divergences politiques de fond entre les candidats.

16. L'engagement des candidats à respecter les règles de l'élection et à s'abstenir de mauvaise conduite représente une étape importante dans le renforcement de la confiance du public au processus électoral et à la classe politique de façon plus large. Pour ce faire, les candidats **devraient se conformer aux mesures mises en place pour faire respecter le cadre juridique des élections.** Les partis politiques doivent particulièrement démontrer publiquement leur **engagement à la transparence dans la vie publique tunisienne en se conformant à la réglementation du financement de la campagne et en soumettant toute la documentation nécessaire des dépenses de campagne** et, si nécessaire, le retour des fonds de campagne publique en temps opportun. Les adversaires politiques peuvent également envisager la tenue de discussions inclusives et se mettre d'accord sur un code de conduite pour les adversaires politiques et les candidates.

Pour la société civile:

17. Les organisations de la société civile doivent continuer à **soutenir l'esprit de collaboration** dans leurs efforts de réalisation de leurs objectifs entre élections et dans la préparation des élections municipales. Les groupes d'observateurs doivent travailler ensemble dans la présentation de leurs rapports finaux sur les élections de 2014 à la commission électorale et aux candidats. Ils devraient également envisager la valeur des coalitions et des plates-formes communes **pour contribuer à l'élaboration de la législation pour les élections municipales et la décentralisation.**
18. Lorsque cela est possible, la société civile devrait continuer à organiser des activités d'éducation civique entre les élections, ciblant en particulier les citoyens mal desservis, tels que les jeunes, les femmes et les habitants des zones rurales. A l'approche des prochaines élections, la société civile devrait entreprendre des efforts concertés pour mener des initiatives élargies d'éducation des électeurs, en ciblant plus particulièrement les citoyens



Futures et présentes électrices à Bab Souika.

mal desservis, tels que les jeunes, les femmes et les habitants des zones rurales. Pour les élections municipales, **ces campagnes devraient aider les citoyens à comprendre les différents rôles et responsabilités des organes locaux de gouvernance par rapport à la législature nationale.** La société civile doit s'engager de manière constructive et proactive auprès de l'ISIE à l'avance de la période électorale afin d'examiner les possibilités de collaboration en matière d'éducation des électeurs.

19. Les organisations de la société civile **doivent mieux coordonner leurs efforts pour observer de près les prochaines élections nationales afin de réduire les chevauchements.** En fonction de leurs ressources et de l'expérience disponibles, les organisations peuvent envisager de concentrer leurs efforts sur soit l'observation des élections ou les programmes d'éducation. Alors que certains groupes d'observateurs peuvent mener une observation globale de chaque étape du processus électoral, d'autres peuvent mieux se concentrer sur un aspect spécifique, tel que les listes électorales et l'inscription des candidats, le financement des campagnes, ou le processus d'appels.

Pour les médias:

20. Afin d'améliorer la sensibilisation des citoyens sur leurs choix à travers les urnes et renforcer la confiance dans les élections, **les médias devraient consacrer plus d'attention à assurer une couverture exacte et équilibrée du processus électoral.** Les médias devraient examiner soigneusement les conclusions de la HAICA et mener un examen de leurs stratégies pour couvrir les élections de 2014. Les membres des médias peuvent bénéficier de programmes de formation sur les pratiques d'élaboration de rapport d'une manière professionnelle et précise. Les médias devraient également assurer la couverture des femmes et des jeunes candidats au cours de la période de campagne électorale. Au-delà des élections, les médias devraient envisager comment s'efforcer à réaliser des rapports plus professionnels et objectifs afin d'établir la crédibilité et la confiance auprès du public.

IX. Annexes

Annexe 1: Liste des Observateurs

- Ruba Abdelkarim**²
NDI-Jordanie
Jordanie
- Nadim Abillama**²
NDI-Liban
Liban
- Fatmeh Ali Dheif Allah Abu Abta**³
Députée
Jordanie
- Mohamed Abulahoum**³
Chef
Parti de la Justice et de la Construction
Yémen
- Raed Al Adwan**²
Gouverneur
Ministère de l'Intérieur
Jordanie
- Youssef Ajnah**¹
NDI-Maroc
Maroc
- Mohammed Amer**^{1,2}
NDI-Libye
États-Unis
- Faris Al-Aquar**²
NDI-Yémen
Yémen
- Alexis Arieff**¹
Analyste des Affaires Africaines
Service de Recherche du Congrès
États-Unis
- Nour El Assaad**^{2,3}
NDI-Liban
Liban
- Ghinwa Basbous**^{1,3}
NDI-Liban
Liban
- Toshiro Baum**²
NDI-Washington
États-Unis
- Noureddine Ben Brahem**¹
Coordinateur
Observatoire de la Société Civile Pour
L'Observation des Élections
Algérie
- Huda Al-Bodigy**²
NDI-Yémen
Yémen
- Francesca Boggeri**^{1,2,3}
Observatrice à Long Terme de NDI
Italie
- Wim Borremans**^{1,2,3}
NDI-Tunisie
Belgique
- Shari Bryan**^{2,L}
Vice-Présidente
Institut National Démocratique
États-Unis
- Dalia Bseiso**^{1,3}
NDI-Jordanie
Jordanie
- Jane Campbell**¹
Conseillère Principale, Comité de
l'Entrepreneuriat et des Petites Entreprises du
Sénat
Ancien Maire de Cleveland, Ohio
États-Unis
- Leslie Campbell**^{3,L}
Associé Supérieur et Directeur Régional, Le
Moyen-Orient et l'Afrique du Nord
Institut National Démocratique
Canada
- Robin Carnahan**^{P,2}
Ancienne Secrétaire d'État du Missouri
Membre, Conseil d'Administration de NDI
États-Unis
- Assem Chaya**^{1,2,3}
Observateur à Long Terme de NDI
Liban
- Olivia Chow**^{2,L}
Ancienne Députée
Canada

Nicholas Collins^{1,2,3}

NDI-Tunisie
États-Unis

Darrell Dexter^{1,3,L}

Ancien Premier Ministre de la Nouvelle-Écosse
Ancien Membre de l'Assemblée Législative de la
Nouvelle-Ecosse
Canada

Abdramane Diallo^{1,2,3}

Observateur à Long Terme de NDI
Burkina Faso

Charles Djrekpo^{2,3}

Ancien Chef
Commission Électorale Indépendante
Bénin

Vesna Dolinšek^{1,2,3}

Observatrice à Long Terme de NDI
Slovénie

Ken Dryden^{3,L}

Ancien Ministre du Développement Social
Chambre des Communes
Canada

Éric Duhaime¹

Journaliste
Canada

Isabelle Durant^P

Ancienne Vice-Présidente
Parlement Européen
Belgique

Jeffrey England^{1,2}

Directeur Régional Adjoint,
Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord
Institut National Démocratique
États-Unis

Adib Faris^{1,2,3}

Institut National Démocratique
Liban

Trevor Fearon^{1,3}

Conseiller
Commission des Débats de Jamaïque
Jamaïque

Michael Ferrabee²

Consultant et Conseiller du Leadership
Canada

Abdelouhab Fersaoui³

Président
Rassemblement Actions Jeunesse
Algérie

Sarah Feuer¹

Chercheuse
Institut Washington pour la Politique du Proche-
Orient
États-Unis

Ana Gomes^{2,L}

Députée Européenne
Portugal

Mohammed Habiboullah^{1,2,3}

NDI-Mauritanie
Mauritanie

Faten Al Haddad¹

Avocate
Membre, Société Nationale d'Action
Démocratique (Waad)
Membre, Observatoire des Droits de l'Homme
du Bahreïn
Bahreïn

Tarek Haddad¹

Coordinateur et Membre du Conseil
d'Administration
Association Libanaise pour les Élections
Démocratique
Liban

Fatemeh Haghghatjoo¹

Directrice
Initiative Nonviolente pour la Démocratie
Iran

Magda El Haitem^{2,3}

NDI-Tunisie
France

Paul Hong^{2,3}

Ancien Conseiller Politique Principal
Canada

Firas Al Husaini²

Chef du Service de Recherche Parlementaire
Conseil des Représentants
Irak

Karl Inderfurth²

Professeur, Université George Washington
Membre, Conseil d'Administration de NDI
États-Unis

Farahnaz Ispahani¹

Ancienne Députée, Assemblée Nationale du
Pakistan
Ancienne Chercheuse de Politique Publique,
Centre Woodrow Wilson
Pakistan

Aref Jaffal²

Directeur
Moniteur de la Démocratie du Monde Arabe et
des Élections
Palestine

Attahiru Jega²

Président
Commission Électorale Nationale Indépendante
Nigeria

Omar Kader²

Président du Conseil d'Administration, Conseil
Politique du Moyen-Orient
Membre, Conseil du Président de NDI
États-Unis

Nadia Kamil²

NDI-Maroc
Maroc

Karima Kassi¹

NDI-Algérie
Algérie

Mohammad Khasawneh^{1,2,3}

Observateur à Long Terme de NDI
Jordanie

Zakia Khattabi^{1,3,L}

Députée
Chambre des Représentants
Belgique

Dareen Al-Khoury²

NDI-Jordanie
Jordanie

Laith Kubba²

Directeur Supérieur
Fondation Nationale pour la Démocratie
États-Unis

Hisham Kuhail¹

Directeur Général des Élections
Commission Centrale des Élections
Palestine

Marije Laffeber^{1,3}

Secrétaire Adjointe
Parti Européen Social-Démocrate
Pays-Bas

Nafissa Lahrache²

Présidente Fondatrice
Association des Femmes en Communication
Algérie

Nino Lomjaria³

Directrice
Société Internationale pour la Démocratie et les
Élections Juste
Géorgie

Vera Lourenço^{1,2,3}

Observatrice à Long Terme de NDI
Portugal

Zoran Lučić^{1,3}

Fondateur
Centre des Élections Libre et de la Démocratie
Serbie

Greg Lyle^{2,3}

Fondateur et Directeur
Groupe de Recherche Innovatrice
Canada

John MacDonell³

Partenaire
Stewart McKelvey Avocats et Notaires
Canada

Bálint Magyar¹

Ancien Ministre et Député
Hongrie

Haim Malka²

Chercheur Supérieur
Centre pour les Études Stratégiques et
Internationales
États-Unis

David McLaughlin²

Consultant and Ancien Haut Fonctionnaire du
Gouvernement
Canada

Ermira Mehmeti²
 Chercheuse Invitée, Faculté de Droit de
 l'Université de Georgetown
 Membre du Parlement
Macédoine

Kamel Meziani^{2,3}
 NDI-Algérie
Algérie

Wael Mickail¹
 NDI-Washington
Égypte

Samah Mohammed¹
 NDI-Yémen
Yémen

Lena Mukti²
 Députée
Indonésie

Wafa Bani Mustapha¹
 Députée
Jordanie

Anna Mysliwicz^{1,2,3}
 NDI-Washington
États-Unis

Yara Nafe^{1,3}
 NDI-Jordanie
Jordanie

William Paul Robert Norris³
 Membre de l'Assemblée Législative de la
 Saskatchewan
Canada

Jordi Pedret^{2,3}
 Ancien Député
Espagne

Membre du Congrès David E. Price^{2,1}
 Chambre des Représentants
États-Unis

Adele Ravidà^{1,2,3}
 Observatrice à Long Terme de NDI
Italie

Mira Resnick²
 Membre Supérieur du Personnel Professionnel,
 Comité des Affaires Étrangères de la Chambre
 des Représentants
États-Unis

Salvador Romero^{2,3}
 Directeur
 Centre pour Promouvoir et Assister les
 Élections (CAPEL)
Bolivie

Nathan Rotman³
 Consultant du Plaidoyer et des Campagnes
 Électorales
Canada

Nicole Rowsell^{1,2,3}
 Directrice Résidente
 NDI-Tunisie
États-Unis

Lou Savage¹
 Avocat et Consultant Légal
États-Unis

Christine Schoellhorn^{1,2}
 NDI-Washington
États-Unis

Gaby Senay^{1,2,3}
 Directrice Adjointe Résidente
 NDI-Tunisie
Canada

Vance Serchuk³
 Chercheur Supérieur Adjoint
 Centre pour une Nouvelle Sécurité Américaine
États-Unis

Khaled Al Shameri²
 Président
 Réseau pour la Démocratie et les Élections au
 Yémen (YDEN)
Yémen

Carol Sharer²
 Membre, Conseil du Président de NDI
États-Unis

Valerie Shawcross²
 Membre
 Assemblée de Londres
Royaume-Uni

Mohammed Sherif^{1,2,3}

NDI-Libye
Libye

Angela Short^{1,2,3}

NDI-Washington
États-Unis

Louisa Slavkova^{2,3}

Membre Fondatrice
Plateforme Sofia
Bulgarie

Michalis Sophocleous²

Président Directeur Général
Institut Glafkos Cerides
Chypre

Hugo Zsolt de Sousa³

Directeur Résident
NDI-Mauritanie
Portugal

Mike Taginski^{1,3}

NDI-Washington
États-Unis

Mohammed Tamaldou¹

Directeur
Union Constitutionnelle Parti Politique
Maroc

Lynda Thomas²

Membre, Conseil d'Administration de NDI
États-Unis

Sylvia Thomson¹

Productrice
La Société Radio-Canada
Canada

Judy Wasylcyia-Leis²

Ancienne Députée
Canada

Justin Wein¹

Directeur Législatif pour Membre du Congrès
David Price
Directeur de Personnel de la Minorité,
Partenariat pour la Démocratie de la Chambre
des Représentants
États-Unis

Elizabeth Weir¹

Ancienne Membre de l'Assemblée Législative du
Nouveau-Brunswick
Canada

Luke Williams³

NDI-Washington
États-Unis

Kenneth Wollack^{1,4}

Président
Institut National Démocratique
États-Unis

Ian Woodward^{1,2,3}

NDI-Tunisie
États-Unis

Robin Wright³

Chercheuse, Institut de la Paix des États-Unis et
Centre Woodrow Wilson
États-Unis

Chris Yonke^{2,3}

Consultant de Commerce et Conseiller de
Gouvernance
Canada

Elizabeth Young^{1,2,3}

Doctorante
Université du Michigan
États-Unis

Tatiana Žilková²

Coordinatrice de Programmes
Fondation Pontis
Slovaquie

¹ Leadership^p Délégué à la Mission Pré-Électorale¹ Délégué aux élections législatives de 26 octobre² Délégué au premier tour de l'élection présidentielle de 23 novembre³ Délégué au second tour de l'élection présidentielle de 21 décembre

Annexe 2: Carte des circonscriptions électorales de la Tunisie

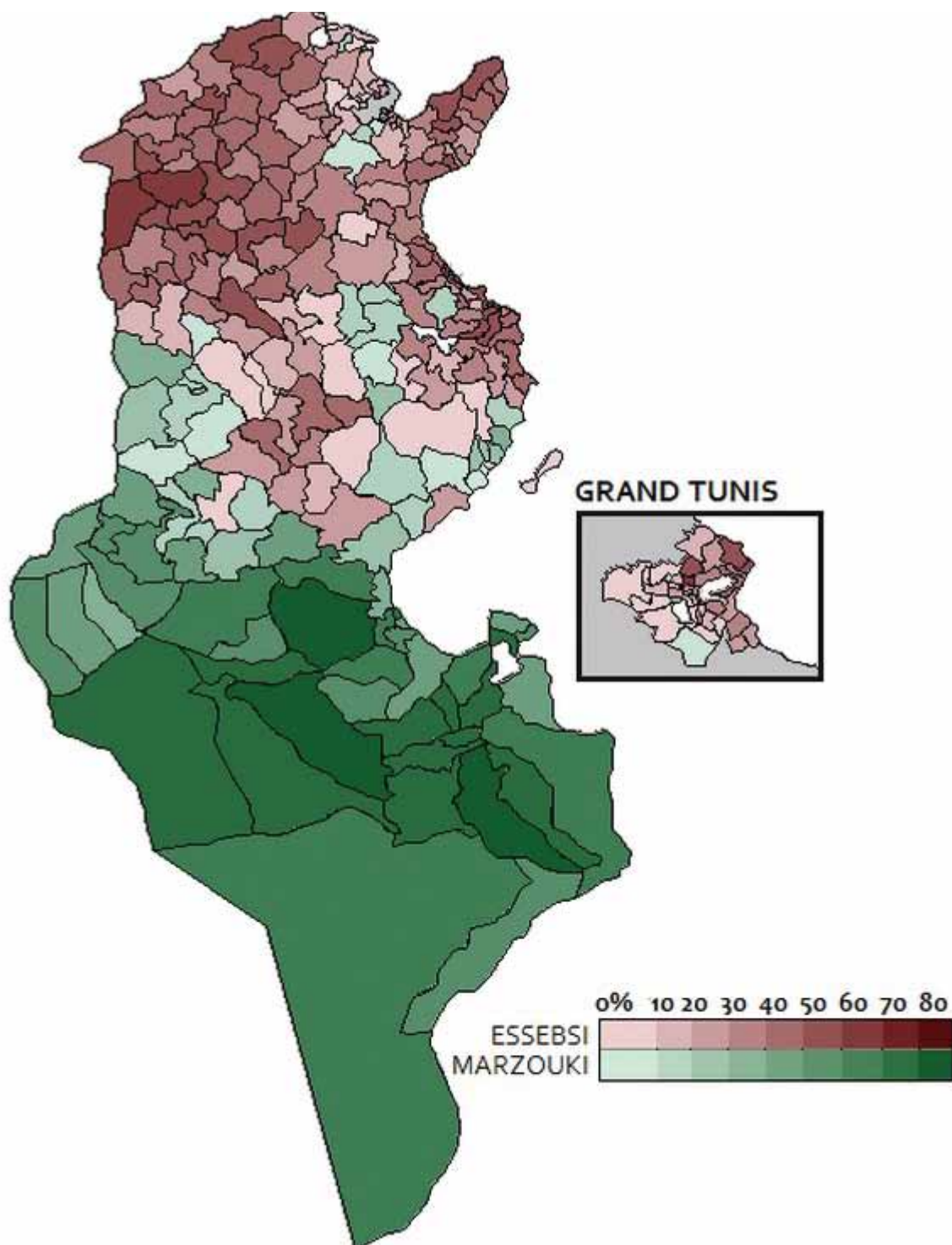


Annexe 3: Résultats des élections législatives par circonscription

Circonscription	Informations Générales Sur Les Electeurs			Nidaa Tounes	Ennahdha	UPL		Front Populaire	Atek Tounes		CPR		Courant Démocrate		Mouvement du Peuple		L'Initiative Nationale Destourienne		Courant de l'Amour		D'autres listes	
	Sièges	Votes Valides	Votes pour partis avec des sièges			Votes pour partis sans sièges	Votes		Sièges	Votes	Sièges	Votes	Sièges	Votes	Sièges	Votes	Sièges	Votes	Sièges	Votes		Sièges
TUNISIE																						
Tunis 1	9	168,077	138,077	30,000	3	53,343	3	13,714	1	5,321	1	5,016	2,014	5,404	1	621	865	21,484				
Tunis 2	8	209,428	166,414	43,014	5	42,250	2	6,592		6,224		9,119	2,744	5,878		505	687	19,099				
Ariana	8	176,054	140,638	35,416	4	42,459	2	9,144	1	4,186		6,266	2,424	4,336		960	671	21,604				
Ben Arous	10	216,231	175,474	40,757	4	61,420	3	12,935	1	9,534	1	6,777	3,198	7,226	1	863	945	27,232				
Manouba	7	112,912	83,514	29,398	3	33,064	2	9,460	1	2,981	1	2,927	1,515	2,825		1,279	735	18,815				
Jendouba	8	96,656	72,381	24,275	3	34,484	3	4,084	1	6,386	1	1,118	1,041	747		1,552	545	26,395				
Le Kef	6	72,421	55,646	16,775	3	12,672	1	3,069	1	5,020	1	586	949	692		835	565	12,531				
Siliana	6	56,758	40,752	16,006	2	10,057	1	3,362	1	6,562	1	352	673	544		1,013	588	16,219				
Bizerte	9	154,388	117,227	37,161	4	43,437	3	8,055	1	3,614		3,975	2,352	3,958		668	1,005	28,983				
Béja	6	79,446	59,313	20,133	3	16,874	1	4,411	1	2,582		874	1,193	1,023		7,598	466	12,466				
Nabeul 1	7	147,680	110,242	37,438	4	29,368	2	7,045		6,048		7,135	1,479	2,989		996	830	16,680				
Nabeul 2	6	117,207	93,642	23,565	3	23,478	1	5,917	1	4,000	1	3,031	1,639	1,824		359	856	14,751				
Zaghuan	5	51,766	35,109	16,657	2	11,720	1	3,564	1	1,391		1,200	685	426			771	12,184				
Kairouan	9	123,267	86,668	36,599	3	39,300	3	5,900	1	4,830	1	2,353	1,430	1,854		702	3,125	28,336				
Kasserine	8	104,193	65,162	39,031	3	23,650	2	3,441	1	4,591	1	1,108	2,938	890		1,737	1,771	34,315				
Sidi Bouzid	8	110,902	71,680	39,222	2	18,990	2	2,250		7,918	1	938	1,820	803		1,618	1,074	36,286				
Gafsa	7	104,056	65,609	38,447	2	28,265	2	2,945		5,664	1	743	1,402	890		2,410	4,623	33,906				
Tozeur	4	37,232	21,849	15,383	1	10,164	1	1,729	1	511		209	826	273		400	190	18,085				
Kébili	5	55,610	45,179	10,431	1	21,944	2	2,066		1,618			8,953	553		8,489	681	4,624				
Sousse	10	209,984	174,410	35,574	5	50,820	3	4,848		5,502		12,360	2,887	2,237		787	8,626	17,182				
Mahdia	8	110,757	89,443	21,314	4	24,865	2	2,747	1	3,215	1	10,915	1,342	1,259			1,620	13,228				
Monastir	9	183,345	153,401	29,944	5	37,815	2	3,164	1	5,073	1	6,292	1,444	2,353			5,007	16,370				
Sfax 1	7	136,987	103,543	33,444	2	49,609	3	3,285	1	6,413	1	4,340	2,709	4,657	1	1,292	1,414	18,664				
Sfax 2	9	184,997	140,808	44,189	4	57,994	3	3,589	1	5,991	1	6,742	3,704	5,954		1,773	1,308	25,757				
Gabès	7	116,008	89,531	26,477	4	58,152	4	6,269	1	1,432		1,052	5,289	2,412		2,555	588	18,438				
Médénine	9	125,007	98,512	26,495	5	68,795	5	4,392	1	2,788		3,066	6,305	1,617		4,686	1,736	16,064				
Tataouine	4	34,810	25,442	9,368	1	22,770	3	1,284		220			1,270	334		280	236	5,355				

		A L'ÉTRANGER																								
France 1	5	39,021	29,185	9,836	15,406	2	11,533	2	375		1,691	2,246	1	2,166	790	312	280	121	4,101							
France 2	5	30,852	22,935	7,917	12,987	2	8,134	2	518	1,206	812		1,271	527	382	344	235	4,436								
Allemagne	1	7,358	3,013	4,345	3,013	1	2,643		143	407			498		111	48	495									
Italie	3	7,115	5,122	1,993	2,147	1	2,975	2	179	337			210			132	1,135									
E.U. & U.E	2	15,623	11,404	4,219	7,068	1	4,336	1	174	783	859		801	558	137	58	849									
Monde Arabe	2	12,022	8,784	3,238	4,451	1	4,333	1	223		504		723	563		73	1,152									
TOTAL TUNISIE	199	3,296,179	2,519,666	776,513	1,234,869	78	913,104	61	1,392,61	16	119,615	15	98,494	8	64,225	4	63,958	3	43,978	3	44,725	3	38,897	2	535,053	7
TOTAL	217	3,408,170	2,600,109	808,061	1,279,941	86	947,058	69	1,40,873	16	124,039	15	102,915	9	69,894	4	66,396	3	44,672	3	45,597	3	39,564	2	547,221	8

Annexe 4: Résultats du second tour des élections présidentielles par circonscription



Source: World Elections blog, <https://welections.wordpress.com/2015/01/17/guest-post-tunisia-2014/>



NATIONAL
DEMOCRATIC
INSTITUTE

NATIONAL DEMOCRATIC INSTITUTE
455 MASSACHUSETTS AVE., NW, 8TH FLOOR,
WASHINGTON, DC 20001-2621
P: 202.728.5500 | F: 888.875.2887